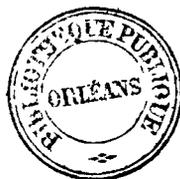


DE  
❧ LA REPVBLI-

que des Turcs : & là ou  
L'OCCASION S'OFFRERA, DES  
meurs & loys de tous Muhamedites,

PAR  
G VILLAVME POSTEL Cosmopolite.

*Avec vne Table bien ample, des choses plus notables, con-  
tenues en tous les Liures.*



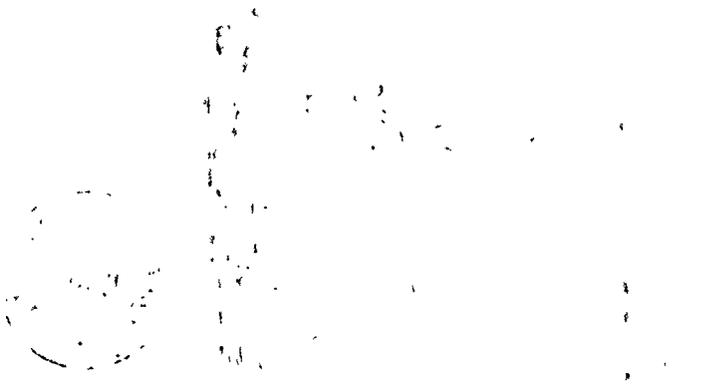
A POITIERS,  
De l'Imprimerie d'Enguilbert de Marnes.  
Avec Priuilege du Roy.

BY THE GOVERNOR

IN SENATE

APRIL 10, 1901

REPORT OF THE COMMISSIONERS OF THE LAND OFFICE



ALBANY: PUBLISHED BY THE STATE OF NEW YORK, 1901.

# Au Roydauphin.



**E**VS qui par leur sapience ont gagné, entre les autres mortels auctorité, peu moins que divine, nous ont laissé par escrit, Syre, qu'alors vraiment l'estat de ce monde sera heureux, Quant il sera commandé ou par Prince en vraye sapience fondé & excellent, ou qui desire & fait son effort de tant la pouvoir acquerir, que selon icelle puisse son peuple regir. Laquelle auctorité, encores que de Socrates ne de Platon n'eust esté proferée, est tant conforme a la raison, qu'il faut necessairement qu'elle soit tenue pour Divine, & non pour Humaine seulement. D'autant que puis qu'il est du tout impossible qu'homme du monde, en chose si facile & basse soit elle, puisse aucunement user de sa puissance, s'il n'a Sçavoir, ou Sapience & Beneuolence, ou affection égualle a icelle, combien devons nous penser, qu'il est plus impossible de regir un peuple equitalement (c'est est la chose, comme la plus noble, ainsi la plus difficile du monde) sans auoir la Sapience, Sçavoir ou Prudence, & la Beneuolence, non seulement esgalle, mais s'il estoit possible beaucoup superieure a telle Puissance? Et tant est vraye la dite auctorité, qu'il est impossible que Dieu le createur mesme, aye voulu créer, ou iuger, ou icy gouverner le monde, si a sa Puissance infinie il n'est en Sapience infinie, & Beneuolence infinie pour indissoluble compagnie, en vne seule Essence ou Nature Divine. Estant donc resolu que la Sapience vniuersellement, en toutes les bonnes et ordonnées actions tant Diuines comme Humaines, est le moyen par lequel deuement garde toutes choses viennent a perfection: et sans lequel moyen bien & deuement garaté toutes choses vont en ruine & confusion, il faut iuger que c'est la chose la plus Honorable, Plaisante, Vtile & Necessaire du monde, a quelconque personne que ce soit, & principalement aus Princes & gens qui pour autrui ont a respondre, d'auoir ou de s'efforcer d'acquerir parfaitement cette sapience. Pour autant donc, Syre, que vous estes n'ay soubs telle felicité, que par vostre Droit de primogeniture, ou d'ainesse,

deués commander au peuple, & le plus antique, & le plus obedi-  
ent à son Prince qui soit au monde : ie, combien que j'ois fait de Gau-  
lois Cosmopolite, ayant cure & soing esgalement de tout le Monde,  
ne me pense pouuoir faire chose plus agreable a Dieu, ne plus vile  
ou profitable a nous, comme futur Empereur de mon país, que d'ay-  
der entoutes les sortes que ie pourray, a vous rendre facile la sapi-  
ence, de la congnoissance & vray usage de laquelle, vous aués  
necessairement affaire, pour le gouvernement a vous destiné. Com-  
bien doncq que le Treschrestien Roy Henry II. vostre pere, pour  
se monstrer vrayment plus par vray amour & par esprit (s'il feust  
possibl.) vostre pere que selon l'ordre ou condition du corps a us bons  
& mauuais commune, vous aye en la chose: & eslite de Mon-  
sieur vostre instituteur M. Pierre Danés, monstré qu'il vous de-  
sire estre le plus excellent en sapience, qui oncques feust au monde:  
car il vous a recommandé au plus excellent homme, soit en vertu,  
soit en sçauoir qu'il aye peu trouuer en son siecle, autrement de  
gents seulement lettrés trop abundant. - Tellement que le Roy  
Henry vostre pere, vous a plus donné en Danésius, que iadis ne fist  
Philippe Macedon en Aristote a son fils Alexandre: neantmoins  
pource que ledit Danésius mien precepteur & amy, vous peut de  
toute la sapience des choses par le passé escrittes, soient aus au-  
cteurs Grecs, soient aus aucteurs Latins contenues, & soient  
aus vulgaires langues comprises suffisamment, enseigner, & par-  
ce que l'experience des choses presentes souuent ayde ou esment plus,  
que ne faict des anciennes, & pour autant que les Princes ne peu-  
uent ainsi que personnes priuées aller voir en diuers regnes ladicte  
experience, & vraye maistresse des choses certaines a eus plus qu'  
a nul autre necessaires, i'ay reduit cet estat du Prince Turc,  
& de sa Court & Empire & Reuenue, en la plus grande breueté,  
facilité, & simplicité de parler & decrire que i'ay peu: a celle  
fin que par cette experience de l'histoire Orientale (par moy con-  
siderée au long, & souuent auant que l'auoir escrite) vous rece-  
ués les fruiets de sapience qui s'ensuyuent: Premièrement afin  
que vous receués en ma diligence le tesmoignage d'un de vos tres-  
humbles seruiteurs, autant prest a vous seruir, & voir une fois au

Diuin honneur general protecteur, & de tout ce monde Seigneur, autant que iamais en tout le monde bien affectioné a son Prince fust seruiteur, sans excepter Zopyrus Persien. Secondement a celle fin que voyant l'histoire, & l'image du plus grand estat & Prince de l'Orient, puisiés, ou en blasmant & fuyant ses vices, ou en louant & imitant ses vertus ( car les choses nouvelles, & qui sont encor en estre, mouuent plus queles passées ) vous rendrés si digne & parfaict, que vrayment vous soyés iugé tresdigne de posséder les biens, pais & estars desquels, ou par plus grand vice, par moindre vertu non seulement les Turcs, mais tous les Princes de ce monde, se rendent indignes possesseurs. La tierce cause est, affin que vous deuemment, & par le menu informé, puisiés non seulement comme Treschrestien Prince, mais comme priué & particulier Capitaine ou Souldart, tirer & faire vtilité des choses de vostre plus grand ennemy, quant a la religion, & de tout ce que cognoistrés vtile avec vostre auctorité rendre vos subgets & bien affectionnés capables. Vray est que la premiere cause, qui est de l'honneur & amour Diuin & du vostre, est la principale avec la quarte, laquelle a cette heure diray, combien que bien a plain l'aye touchée en la cause de la premiere partie, ou consideration de cette histoire. Il me semble que ce ne peut estre sans diuin motif, & que Madame Margarine de bonne memoire Royne de Nauarre vostre tante, ayant esté ça bas subget plus digne du Ciel que de la Terre, & esprit plus haut que celui des humains, & quelque autre bon Escriuain François en diuers lieux d'un mesme accord vous ayent accommodé a vostre Natiuite les Vers de la Sybille, escriuant le Siecle doré, iadis par Virgile des liures Sybillins tournés, desirant ledict eage ou Siecle doré venir par vous en son estre, & parce qu'il me semble que c'est le Diuin esprit qui les a meus a chanter cecy de vous, ie pense que vous ( en vous ou en nostre dignité de primogeniture, cela est certain ) serés cestuy là, auquel vrayment estant donnée la raisonnable & eternelle victoire des cœurs, sera de besoing mettre enuers tous les peuples du monde les armes de rayon & de force en auant, contre les rebelles a icelle raison. Pour autant donc qu'on ne peut, venant a l'effet de la concorde de

monde ( pour la paix vniuerselle , duquel ie me nomme Cosmopolite )  
disant le voir accordé, sous la Couronne de France ) aucunement  
parler par raison avec l'ennemy , sans cognoistre tout son estat  
comme luy, & que la plus grande puissance soit en Religion, soit en  
Armes , qui onc fust , est l'Ismaelique , & qu'entre les Ismaelites  
c'est la Turquesque, ie vous en donne ici la cognoissance . Ayant  
donc donné au second de la concorde du monde ( ainsi comme au  
premier & au tiers ) les moyens comment par raison Naturelle  
nous monstrerons estre faus ce qui est contraire a la Religion Chre-  
stienne , & principalement l'Alcoran ou loy Ismaelique , ce qui  
appartient au Magistrat sacré & facultés Treschrestiennes plus  
qu'aux autres, & démontré aux raisons de la Monarchie comment  
le droit d'icelle Monarchie appartient aux Roys par les peuples Gau-  
lois esleus, ce qui est pour informer le Roy, Noblesse & Justice, il ne  
me reste chose plus a propos que de vous monstrer par exacte de-  
scription, quelles forces a vostre plus apparent ennemy, afin que les  
cognoissant , vous préparés a les debiliter . C'est donc ici le som-  
maire de ma resolution . Estant de necessité que toutes opinions  
contraires a l'eternelle verité de l'Euang'l. , soyent avec la raison  
destruittes, & que ladicte verité eternelle soit receue par tout le  
monde : afin que Dieu & celluy qu'il a enuoyé IESV CHRIST  
soit non seulement creu, mais avec raison cogneu . Et est neces-  
saryre que le Prince du peuple qui a le premier & seul droit a la  
Monarchie , soit cestuy là qui ayde de toute puissance, sapience,  
& beneuolence humaine , procure en tout le monde que ceste verité  
soit receue, & principalement entre ceus qui plus l'ont ignorée ou  
impugnée . Autrement iamais ny aura paix au monde, pour la-  
quelle toutesfois y mettre sous l'ayné d'ycelluy , Dieu crea tout  
ledict Monde . Afin donc de rendre vrayement heureus & vo-  
stre peuple François, & apres luy tout le monde, Syre, efforcés vous  
de vous enrichir de Sapience , & principalement de celle qui est  
par l'histoire acquise ( car l'histoire est le miroir de la vie huma-  
ine ) a celle fin que comme sous la Couronne de France y a droit de  
puissance, a toutes celles du reste du monde superieures il y aye au-  
si Sapience & Bonié a telle puissance esgale . Par ladicte Sapience

ce vous acquerrés la cognoissance de voir & sçauoir comment vne  
Barbarie de vray pouuoir, sçauoir, & bon vouloir destituée, a sub-  
iugué quasi tout le monde, & principalement la force Turquesque, a  
conquesté depuis deus cens ans seulement, le grand país qu'elle tient,  
gardant Sobrieté, Patience, & Obedience, ou pour dire en vn mot  
Discipline militaire. Ne sera-il donques plus facile aus Treschrestiens  
d'icelle subiuguer, avec les mesmes armes peu a peu en la Gaule resti-  
tuées, ayant avec droit & raison, Pouuoir, Sçauoir & Vouloir tres-  
parfait? A celle fin qu'en vostre eage soit planté le desir de paruenir  
a telle entreprise, ou sous la Royale maiesté du Roy vostre pere, ou  
de vous mesmes. Je vous ay voulu dedier ce present escrit, lequel  
combien qu'il soit simplement composé, si vous l'estimés autant que ie  
desire vous faire seruice, & que i'ay grand desir de voir l'hon-  
neur diuin par vous au monde reparé, je suis seur que pour trescher l'  
accepterés de

Vostre treshumble subget

GVILLAVME POSTEL.

ENGUILBERT DE MARNEF IMPRIMÉUR  
MEVR AV LECTEUR SALVT.

**I**E t'ay bien voulu aduertir (ami Lecteur) qu'il y a quelque temps que Maistre Guillaume Postel m'enuoya vn discours De l'origine, loy & coustume des Tartars, Persiens, Arabes, & Turcs, avec l'histoire des choses qui se sont passees entr'eus en paix & guerre : & a diuisé son œuure en trois parties. La premiere desquelles il l'a dediée au Roy Treschrestien, qui lors estoit Roy Dauphin, & fils ayné de feu de tresexcellente memoire le Treschrestien Roy Henry. Et la tierce partie il l'a dediée a Monseigneur le Cardinal de Lorraine, comme celuy qui est le Mecenas & principal fauteur des gens de sçauoir, qui s'estudient d'illustrer & ennoblir nostre France par leurs œuures. Or depuis, ou pource qu'il n'auoit tel succès de ses labours qu'il desiroit, ou pour quelque autre occasion, il s'est retiré en telle part dont ie n'ay peu auoir nouvelle de luy, me laissant neantmoins au parauant son partement, ce present liure qui contient le fruit de tant de trauais & peines, de tant de voyages, si grands & loingtrains, & grandes despenses qu'il a faittes pour paruenir a la co:znoissance des choses qui y sont comprinses. Et pource qu'il a laissé la seconde partie sans pairrain, ie me suis aduisé de te la dedier, & te prie la reço:oir en bonne part, & favoriser le present, comme ie desire emploier mon esprit, peine, tra:ail, & despense, pour te faire voir chose qu'i t'apporte plaisir, & dont tu puisse tirer profit & contentement.



# De la Republicque des

TVRCS, ET LA' OV L'OCCA-  
*sion s'offrera, des meurs & Loy de tous Muhamedis-  
stes en bref.*



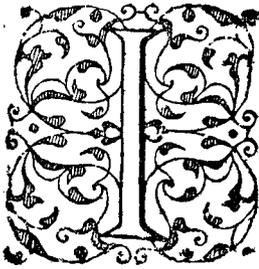
**P**OURTANT que je voy quelques vns ja auoir traité cet argument, il me sembleroit superflu escriuant, ne pouuoir autre chose faire que les imiter: pource que tous ceus qui en ont escrit, parlent seulement, & le plussouuent par liures ou incongnus, ou aus aduersaires reprouués, de choses odieuses, & de vices, sans aucune memoire de vertu: ce qui en nul peuple vniuersellement, tant Barbare soit il, ne peult estre. Parquoy il faut que le docte escriuain, en l'ennemy, avec les vices escriue au moins quelque vertu, ou son image, affin d'exciter tous mortels a prendre quelque fruit d'imitation: aus ja vertueus de perseuerer en vertu, jusques aus meschants approuuée: aus vicieus donner cueur pour le moins de les ensuiuir en vertu. Pour euitier donc blasme, veus iceus surmontant, si je puis en quelque endroit, apres bonne & diligente inquisition, non seulement de vices, parler, mais generalement les vices & vertus attaindre, pour deus raisons, qui a mon jugement en tous bons traitteurs de cette & telle matiere, se doiuent requerir. La premiere est, affin que les aduersaires congnoissent nostre equité d'es-

crire, & que nous ne prenons les choses comme juges affectés, mais a la verité, sans rien dissimuler : & ainsi aiant de nous l'assurance, par le moyen d'integrité (car a grand' peine parties suspectées sans moien de cogue verité, font jamais bon accord) nous jugent estre dignes d'auoir le pareil d'eus, en referant de nous & noz meurs (desquelles entr'eus ne jugent, autrement que nous faisons d'eus) la mesme verité qu'ils cognoistront enuers nous auoir lieu. L'autre cause, est affin que toutes personnes avec la delectation cogue en l'histoire, qui est la verité & cognoissance, trouuent, comme dessus ay dit, & terreur de vices, & perseuerance, avec imitation de vertu. J'escriray donc premier du mariage, communement obserué entre tous Muhamedistes : pourtant que ce sera l'occasion de parler de la principale partie de cette vie, & aussi pource qu'il est commencement a l'enfant, duquel pour le paindre iusque a la mort, escriray ensuiuant la plus commune & des riches vsitée nourriture (car par tout le monde cela est vrai, **POVRETE' ET NECESSITE' SONT SEVRS**, dont l'une ne l'autre n'a loy. Apres ces particulaires descriptions, nous dirons des choses publiques : & pour le premier parlerons de la loy, & des cerimonies, & autres choses qu'ils ont entre Dieu & les hommes. Puis s'en suiura le droit des hommes avec les hommes d'une diuerse & mesme loy, asçauoir de Iustice. Et en apres l'origine tant des Turcs que d'autres de ceste loy, suyuant la maison du Prince, a sçauoir comme il est traité chés luy, & a quoy il passe son temps, en temps

de paix. Apres s'ensuyura la Guerre & les estats, & gouvernement du Royaume. Au dernier lieu parlerons du grand pais qu'aujourd'huy tient cette loy, principalement ce qu'en a le Turc. Mais deuant que rien commancer, je veus prier & supplier a tout le-cteur qui lira ce present liure, qu'il y vienne nud de toutes affections, saignant comme vn homme neutre, de ne cognoistre personne des deus parties, en proposant a luy mesmes ce cas : a sçauoir s'il seroit equitable de croire a quelque estranger, comme cela soit certain & vulgaire qu'aucuns, mesmes des Chrestiens, viuent communement aussi mal, comme ils ont bonne & parfaite loy, rapportant auoir esté mal traité d'aucuns de quelque contrée, qu'vniuersellement tous fussent tels en tel pais. Il me semble qu'il seroit fort inique Iuge, qui ainsi condamneroit le tout pour partie : voiant encor' communement en ce monde, que la pire est la plus grande, plus forte & plus commune : & que le mal est de si trespres joint, & quasi encouplé avec le bien, qu'a grand peine, sans grande prerogative du souuerain bien, les plus parfaits, par naturelle & bonne instruction, aidée de pareille inclination, en peuuent cognoistre la iuste difference : & apres auoir pensé audit cas, alors life jusques a la fin, auant qu'alloir aucun jugement, lequel je ne doute receuoir d'vn chacun equitable Lecteur.

*De la mode & ceremonies que les Turcs, & autres Mu-  
hamedistes, vsent à se marier: & qui se peut marier  
entr'eus.*

Qui se peut  
marier.



L n'y a nul entr'eus qui soit exclus, s'il ne veut, de se marier & pou- uoir espouser vne femme telle qu'il luy plaist, soit Prestre, Clerc, ou autre: sinon que cōmunement les nommés Religieus ou fous en sont exempts: non par aucune contrainte, mais volontaire- ment: que s'il leur en venoit volonté cōme aus autres, il n'est a personne deffendu: car il n'y a point là de lien aus choses que nature donne & oste seule. Reste que quant quelquun change ainsi estat, il en est moins prisé par le populaire, qui aime autāt les choses exterieures comme cil de deça. Mais pource que du nombre des femmes il y en a grosse difference non entr'eus, car par la loy il est arbitraire, mais entre les escriuains de de- ça: pour monstrier la verité, & oster d'erreur ceus qui sont en fausse opinion, premierement je diray: La plus- part des escriuains dit que les populaires & riches peu- uent espouser ou auoir douze Femmes, & tant d'E- sclaves ou Captiues qu'ils veulent, ou peuuent entre- tenir & nourrir: & les Princes des Femmes septante, des Serues tant qu'ils veulent: les autres quatre ou six Femmes: ce qui est en partie faus, pource que tous escriuent nombre certain pour incertain. Quant est du nombre des douze, ils l'ont prins d'vn lieu mal entendu au liure des Traditions, là ou il ne dit pas qu'un hom- me assés empesché d'vne, prenne douze Femmes: mais pour

Liure des  
traditions

Sugection  
des fēmes  
enTurquis

pour despriser les Femmes dit, que la douzaine ne vaut pas vn seul homme : ce qui rend merueilleusement sugettes lesdites Femmes. Quant est au nombre des Esclaves & Femmes, Muhamed dit en l'Alcoran, qu'on en achette & prene tant qu'on veut & peut nourrir, & que c'est la possession de l'homme, achetée de son argent, & qu'il en peut faire a son plaisir. Des autres nombres, comme de quatre, six, dix, selon ce que chascun en a veu a quelquun, ou oui dire en quelque lieu, il en a escrit nombre particulier pour general. Cela est vray qu'il y en a tel, selon le pouuoir, qui peut auoir espousé en diuers lieux plusieurs femmes, ou sans espouser en tient diuerses en diuers lieux : principalement si c'est quelque Marchant, qui ait traffique en diuers païs, ou quelque Capitaine absent ; mais toutesfois cela est le plus commun & general, que chascun en ait vne seulement espousée en vn lieu. Et pource qu'il est defendu en leur loy, de toucher a Femme qui est grosse, depuis qu'on s'en apperçoit, jusque a tant qu'elle soit deliurée, de peur qu'elle ne print double charge, & greuaft nature, il est permis l'usage de diuerses Esclaves, soit qu'elles soient avec la Femme, ou a part. Mais qui autrement, a sceu des parens de la premiere espousée, seroit congnu en auoir publiquement en vne mesme maison, ne luy seroit permis : ou pour le moins seroit reputé par les parens de sa premiere, tel qu'en France les mauuais & adulteres Maris. Les Princes & fort riches gens, qui ont raison pour leur plaisir, pour l'accompagnement du seigneur, qui leur rend tout homme suget, ne sont soub-

Femme  
grosse.

Des fem-  
mes des  
Princes.

Eunuques.

Des fem-  
mes du  
Turc.

mis a cette loy, de diuers lieux. Dont les aucuns, a la mesure de leur argent, achettent & doüent Femmes à leur plaisir, car ils n'ont parens de par leur Femme, qui leur peust ou ofast contredire: pource que lesdittes Femmes font ou de plus pauures maisons que luy, au par dons, ou par menaces, ou beauté siennes, ou qu'il les achete, dont de la multitude, encor' qu'elle soit ensemble, reproche ne luy peut venir. Les Princes ou gouuerneurs de Court ou de pais, en ont quarãte, cinquante, autant du plus que du moins, toutes en vn enclos comme vn monastere, chascune a sa part & chambres gardées par Eunuques ou Gardecouches, si bien hors des dangers de mal faire, qu'il ne les faut de rien douter. Iceus gardent sur la vie qu'il n'y ait homme du monde qui y voise, ou les regarde seulement, fors le seigneur, a qui ils sont. Le Prince Turc en a en diuers Parcs ou Serrails grandes multitudes, & principalement en vn Serrail de Constantinople, qui est au milieu de la ville: là ou a mon partir y en auoit plus de trois cens, & ne demeure guere ce nombre en equalité, qu'il ne croisse ou diminue. Croisse pour les continuelles guerres qu'ils ont, là ou toutes les plus belles dames du monde sont portées au Prince pour present. De la condition desquelles je diray apres, quant je parleray de la nourriture tant des Enfans que d'Esclaves: Et diminuent, pource que depuis que le Prince sans en auoir eu enfant les a congneues, & qu'elles ont assés aprins de broderie, & autres ouurages dignes d'vne Princeesse ou grand dame, on les donne en mariage a Esclaves du Prince, quant on le met en di-

gnité & gouverneurs de quelque païs ou frontiere. Des Esclaves Chrestiennes (car Turcs ne Perfes ne se vendent point l'un l'autre, comme font les Mores) vous en trouués là a vendre comme des moutons au marché, tous les jours : & les anciens Turcs de la Natolie les souloient acheter le temps passé, non seulement pour les conuertir à leur Loy & en vsfer, mais pour les marier avec Esclaves, pour leur seruir de proletaires a faire des enfans pour leur patron. Mais au jourd'huy, pourtant qu'ils n'ont que trop de peuple, il ne les marient plus sinon avec foy, & quant elles sont regniées. Voila de la multitude arbitraire des femmes : combien qu'en vn lieu en l'Alcoran il dit, D'en auoir trois ou quatre qu'il est bon, qui plus n'en veut. Maintenant il faut parler de la mode d'espouser.

Esclaves  
Chrestien-  
nes.

Donc vn jeune hōme, ou autre de quelque aage soit cognu par les mesmes moiens qu'on vse ici : cōme par voisiné, parenté, richesse, vertu, bruit ou endicté, s'il est de loing, & autres telles occasiōs a ce acoustumées, non de moindre aage que de xx ou xxv ans, (les riches & ceus qui sont de la maison d'Ottoman ne sont subgets a telles loix) apres auoir parlé avec les parents d'elle, ou de par les siens, ou de par les autres, va voir vne fois la fille ou femme dont est question, & regarder s'elle est belle, forte, seine : comme ils font en Italie, principalement aus nobles dames de Venize : car & en Italie & en Turquie, quant a garder & regarder les femmes & jeunes filles, ont vne mesme coustume, qui ne me semble trop mauuaise. C'est que communement elles ne parlent librement, ou conuersent avec

En quelle  
maniere se  
voyét ceus  
qui se ma-  
rient.

Comme  
ils gardent  
filles &  
femmes  
en Italie &  
Turquie,  
aus grosses  
maisons.

autre homme que leur Pere, Frere, ou proche parent, deuant qu'a leur Mari, ou cil qui les demande : & en leur jeunesse vont peu ou point a l'Eglise qu'on puisse voir, sinon aus hautes festes, & ce la face voilée, principalement si elles sont de quelque maison d'estat & mediocre : car extremes choses semblent a vertu repugnantes. Ledit personnage aiant veu celle qu'on luy presente, ou qu'il demande pour parti, si elle luy plaist, il conuient avec les parens de ce qu'il lui veut bailler : & faut qu'il luy assigne douaire, ou qu'il promette, s'il est personne payable : par telle condition que s'il auient qu'elle, par quelque malle-versation soit repudiée, elle le fera sans luy bailler aucun douaire, autre que ce qu'elle auoit apporté de sa maison. Mais si par faute de luy elle se depart, il sera contraint luy bailler le promis douaire, & les biens apportés, sinon qu'en commun vsage fussent despendus, ou qu'autrement par contract en fust ordonné. Mais le repudier en ferme mariage, n'est aucunement permis, sans cognoissance du Iuge, ou Cadi, ou Soubaci, ou cōmun consentemēt.

De la condition & du mariage, & du douaire. De repudier.

Du mariage pour vn temps, qui se nomme kebin, & est mariage a plaisir.

J'ay dessus dit en ferme mariage, comme est celuy obserué pour le plus cōmun, & par l'intention commune de leur vsage, a la difference d'un autre qui est mariage fait a plaisir ou conditionné, & ne s'appelle pas communement mariage, mais *Kebin* ou douaire, duquel la condition est telle: Que celuy qui est pour le plussouuent estrange, & durant qu'il est en estrange país, ou qu'il luy plaist, fait vne paction avec quelque dame, qui ne peut estre que femme de parti, Qu'il luy donnera toutes les fois qu'il la voudra laisser, tant,

Aspre  
vaut x.d.

ou tant : comme quatre mille , cinq mille , sept , huit , deus cents aspres , autant du plus que du moins : chacun aspre vaut enuiron vn carolus , mille aspres x x ducats , &c. Et ce pendant qu'il vsera d'elle , l'entretiendra a ses despens. Elle ne fera en rien tenue a luy , fors a l'usage du corps. S'elle luy fait quelque present de linge ou broderie , il le faut recompenser au double. Elle baille l'usage de sa maison , ou d'une neutre : & quant il plaist au concubinaire , il s'en deffait : & quitte comme deuant. S'il y a enfans , il les nourist. Cette maniere de laisser ne s'appelle pas repudier , car ce n'est pas mariage , mais *Kebin*. De cette sorte de marier vsent tous meschans estrangers , versants avec les Turcs avec sopherie , car les Iuges Cadis ou Soubacis , ont prohibition de ne permettre ledit *kebin* principalement entre Chrestiens , sinon en forme & avec serment ou sacrement de mariage : & les font ainsi jurer : Toy vn tel , tu promets sur la foy de Dieu , & ta loy , prendre telle pour femme & espouse , selon que ton Dieu , ta loy & coustume te commande , & luy faire autant de douaire : aiant respondu oui , il faict le mesme jurer a la dame , & puis la foy durera tant qu'elle pourra. Ceus qui ont peur de faire ce serment , lequel je ne doute obliger a perpetuite , le font faire a quelques faulxaires , qui ont emprunte leurs noms : mais tout reuient a vng. Cela faict faire vn statut que les Cadis par delà ont en aussi bonne praticque , comme les mauvais Promoteurs , & Officius de deça ont aus chambriers des Prestres : & est qu'il est prohibé a quelconque homme de ne tenir femme , ou hanter autre qu'

La peine  
d'adulte-  
re.

La peine  
de Chre-  
stien vsant  
avec Chre-  
stienne  
hors mari-  
age.

La peine  
de Turc &  
Chrestien-  
ne vsans en  
semble.

Les  
meurs des  
femmes  
Turques.

espoussée & sienne, car les adulteres entre Turcs, les punissent de cent coups de baston: outre d'amende & peine: & qui est prins Chrestien avec Chrestienne, il est mené ches le Cadi: ou si la nuit est encore longue, est bouté par les gens du guet ( qui prennent garde a tels affaires ) en prison avec la commere, pour y attendre.le jour. Venu au Iuge, s'il ne veut payer bonne & grosse somme, on le monte sur vn asne a reculons,tenant la quëue en lieu de bride & luy affublent on vne trippe toute foireuse sur la teste, & bien barbouillé le visage, en compagnie de ladicte, traitée de mesmes, sont menés par la ville, avec le Bourreau, qui les recommande aus petis enfans qui leur jettent bouë & ordures au visage: puis ont deffense de plus ne se trouuer ensemble, sur peine de deus cens coups de baston, ou prison perpetuelle, sinon que quelque appointment de bourse y donne ordre. Mais Chrestien avec Turque, ou Turc avec Chrestienne, sont ainsi punis, que le Turc ou Turque sont fait mourir, & le Chrestien ou Chrestienne, est contraint se faire Muhamedique, ou de mourir: ainsi sont les modes de prendre diuerfes Femmes, & telle en est l'occasion. Retournons maintenant a nostre homme, qui est allé visiter vne fille ou femme, laquelle si elle ne luy plaist, jamais plus ne la voit, sinon le visage couuert, quant mariée a vn autre, irapar ville, comme au baing ou estuues. Et certes reciter la mondicité, la simplicité & honnesteté qui apparroist ausdictes dames de delà, me sembleroit fort odieus a faire oair a beaucoup de dames Chrestiennes, je parle principalement des Tur-

ques & Perfiennes : car les Mores, & blanches & noires, sont beaucoup plus sales. L'ayant accordée fera delibéré du jour de la luy mener, ce qui se fait par vn compere esleu qu'ils nomment Sagdin, qui estant amy du fiancé, baille l'anneau, deliure les frais commis hors le banquet, & ce par amitié, obligé ou convenancé : & en somme il a la charge du fait comme personne neutre, jusque a ce qu'il l'ait rendue dans Larda, qui est la chambre secrette du marié. Et lors selon la dignité, amitié & parentage, sera accompagnée. Les Princeesses, ou mariées a gouverneurs de quelque pais, car autrement n'y a noblesse de race hors les parens des Princes, principalement sous le Turc, fra bien chés les Tartares, Perses, & Rois Mores, lors a iceus soient de race, vertu ou honneur nobles, sont menées leursdictes fiancées, avec lesquelles toutefois on peut coucher comme a Venize avant qu'aller a l'eglise, avec quelque belle haquenée, toutes couvertes de quelque beau ciel de drap d'or, d'argent, foye, ou autre estoffe, selon la dignité & maison : lequel ciel est porté par quatre Eunuques ou Gardecouches aus quatre coings, qui tousjours l'accompagnent : & sont avec elle les parens tant d'une part que d'autre bien montés, le mieus qu'il leur est possible, selon l'estat & nombre a l'auenant. Si c'est qu'on ne bouge d'une ville, il suffira estre menée par ladite ville avec ladite compagnie, a force tabourins, cimballes ou bassinets, & haubois, flutes & luts dous a leur mode : mais assés pour rompre la teste & les oreilles au plus gros bouviers de France : Quelquefois encor pour plus grande magni-

La mode  
de conuo-  
yer l'espu-  
sée.

ficence sera menée a l'entour de la ville, a compagnée empruntée, s'il n'y a assés de parens & amis. S'il la faut mener loing, comme les femmes des riches & seigneurs, on luy fait la mesme compagnée par chemin, a la proportion de la dignité. Le pluffouent est aussi accompagnée de cheuaus, chameaus, chariots, esclaves qui portent le douaire ou bagues d'icelle, comme draps d'or, tapifferies, lits, linges, broderies, vaisselles, d'argent, de pourcelaine, selon l'estat: laquelle coustume toutesfois est plus commune aus Mores & Barbares qu'aus Perfes, Turcs, & Tartares: & ceus qui ici l'i font porter, sont communement Populaire, & Marchans: car la richesse, en vng grant homme apparoit assés pour l'habit & compagnée: lesdictes bagues qu'elle porte, sont communement achetées des deniers du douaire que le mari aura donné & baillé deuant que l'auoir: car en cela ils sont contraires a nous, qu'on nous donne en mariage, & il faut donner par delà: en quoy faisant on a quelque auantage, car on s'en peut deffaire quant on veut, avec petite occasion: ce qu'on ne peut icy. Quelques vnes pour auoir plus beau ménage ou bagues mettent du leur avec le douaire, ce qui ne se peut repeter: & quant les bagues d'elles en Turquie se portent, cela est quelque temps deuant ou apres, avec quelque pompe. Mais pour ce que j'ay parlé de l'habit, il est bon d'vniuersellement en dire quelque chose. Les habits generalement tant d'hommes que femmes aus Perfes, Tartares & Turcs, ainsi comme aussi a tous Chrestiens du Nord, sont tous faités comme le corps: si bien, qu'aus da-

Differen-  
ce entre  
Turcs, Per-  
fes & Mo-  
res a por-  
ter douai-  
re.

Des ha-  
bits des  
Mahume-  
distes en  
general.

aus dames bien formées se voit la forme des mammelles, & des autres parties du corps, avec tous leurs mouuemens. Le drap commun de vestir est brocat d'or, d'argent, satin, damas ou autre espece de soye, selon la richesse, ou bourgeoisie, car les Pauures sont aussi mal qu'ici aus villages. Elles ont les cheueus rongnés a fenestre, ou en quadrure comme les hommes de deça, & les ont communement noirs & les sourcils: & qui ne les a noirs, les taint de noir, & joint lesdits sourcils l'un avec l'autre. Elles se paignent le bout des doits & les orteils d'une couleur rouge, qu'ils appellent *ena* qui se fait par alkemie de plomb brulé, qui a grande peine s'en va: aussi en teignent les mesmes parties, avec les cheueus aus petis enfans: & outre la quëue & crains des cheuaus blancs. La longueur de l'habit tant a l'homme qu'a la femme est jusques a terre, sans nuls plis. L'accoustrement de teste aus Turques est apres vng couurechef lié a l'entour de la teste, vng petit bonnet d'une lame d'or ou d'argent, ou de quelque soie meslée d'or ou d'argent: lequel est haut de demi pied, & se met sur le deuant de la teste, sans entrer dedans, car il est trop petit, & sert d'attacher vn autre couurechef ou *macramas* qui leur pend de chacun costé de la teste, garni de fine broderie, & aussi pour attacher vne piece de fine sarge noire ou d'estamine, faite de soie noire de cheual, qui leur couure le visage, yeus & tout par ou elles peuuent voir sans estre veües. Toutes communement allans par la ville sont vestues d'un beau linge blanc, par sus tous leurs habillemens, qui les rend si semblables, que quant elles sont en

Quant aus  
dames.

vne bande, le plus fin ne sçauroit congnoître la sienne. Femmes & Hommes portent de petits brodequins appuiant sur le deuant & ferrés par deffous. Pour habit de deffous elles portent toutes braquesses, là ou qui veut chercher quelque chose, il faut qu'il les destache, & principalement le Mari au premier iour, & oste tous les abillemens d'icelles. Les chemises de cotton, ou de taffetas de toutes couleurs, qui se nettoient comme linge, avec sauon. A la reste nettes, la-uées & perfumées qu'il ni manque rien: tout ceci s'entend des riches & bourgeoises seulement. Les Tartaresques n'ont aucune difference des Turques, fors a l'habit de teste, qui va en agu amont a la mode d'vne chauffe a hippocras, vn peu plus haut & plus agu, le tout lié de quelque soye ou fin linge, selon la richesse, quasi a l'antique Polesque, ou a l'ancienne mode.

L'habit  
des Tartar-  
esques.

Les Per-  
siennes.

L'habit  
braue des  
Perottes  
ou Chrest-  
iennes.

Des Persiennes, vne part va a la Tartaresse, l'autre a la Turquesque & Moresque. Je ne veus point ici reciter la brauetté des Perottes ou Chrestiennes habitans par delà, car il me faudroit vne Royne ancienne pour comparaison, encores des saintures & couronnes de perles, & de pierrerie, & d'abondance de velours, & satin cramoisi en robes seroyent elles facilement surmontées, ainsi comme de fard, duquel les Turques n'usent point communement, pource qu'il ne seroit permis le monstrier a autre qu'a son mari. Je m'esbahi comment le Turc leur souffre, qu'vn pauvre homme d'estrange loy, qui aura mille francs en mariage, sera contraint en bailler huit ou neuf cens a porter a sa femme. Or retournons a la

mariée. Elle aiant esté aus estuues & s'estre netto-  
 yée avec pfilothre, pour oster le poil, elle vient ou a la  
 maison de son mari, ou autre part, là ou on aduise, &  
 là les amis des deus costés se trouuent tous avec pre-  
 sents & dons, selon la qualité des personnes inuitées  
 par le Sagdin. On leur fait promettre sur la foy qu'  
 ils ont a Dieu, & l'amour qu'ils ont au Prophette, c'est  
 a dire a Muhamed, qu'ils se garderont foy l'vn a l'au-  
 tre, & ne la rompront sans occasion, qui ne soit iuste  
 & probable par iustice : qui est la cause que l'vn ne peut  
 repudier l'autre sans que le Iuge en cognoisse, & voie  
 si les causes sont raisonnables. S'estant ainsi promis,  
 ils font l'affalla, ou l'oraïson commune : & si le lieu  
 est opportun vont a la mesgeda ou eglise, là ou les hom-  
 mes ont leur lieu a part, & les femmes a part, com-  
 me aussi ont les Grecs. Ils different en ce qu'on peut  
 bien entrer des hommes avec les femmes Grecques,  
 avec les Turques vous ne pouués, ne mesmes voir  
 autrement. Si l'Eglise est loïn, ils s'en soucient peu. Ce-  
 la faiët ce jour là ou vn autre, il faut faire le banquet,  
 a l'occasion duquel nous escrirons de la sorte de leurs  
 bancquets, & manger, affin que nulle occasion ne se  
 perde. Aus logis de Turquie, au lieu ou lon boit  
 & mange, il y a vn lieu faiët de tables ou ais, qui est  
 communement plus haut que la reste du logis qu'ils  
 nomment Sopha : combien que quasi tous logis sont  
 planchés d'ais. Celieu là proprement sert de boire,  
 & de manger. Et pource qu'en Turquie n'y a nul-  
 les hostelleries ne salles a louer pour fere bancquets,  
 chascun est contraint, quelque multitude de gens qu'

La ceri-  
 monie d'es-  
 poufer.

Es Eglises  
 des Turcs  
 & Grecs  
 les hom-  
 mes apart  
 des fem-  
 mes.

Du fe-  
 stin ou  
 banquet  
 des No-  
 ces.

Nulles  
 hostelleri-  
 es en Tur-  
 quie.

il ait en banquet, les traiter chés soy, & les hommes a vn costé a part, & aussi les femmes a part.

Ils different en ce aus noces, que la mariée durant qu'on dîne, ne faiçt autre que la contenance, estant couuerte, & faisant la reuerence aus inuités deffoubs le bandequin ou ciel. Là ou il faut manger on estant vn beau tapis sur terre, pour l'amour duquel il faut que tout homme qui veut manger deschauffe ses fouliers pour entrer sur ledit tapis: & a cette occasion tous ont de petits escarpins deffoubs, qui leur demeurent aus pieds toutefois qu'ils se dechauffent, qui est a la Mesgeda, & toutesfois qu'ils vont boire & manger, & parler a vn seigneur, car par tout là y a tapis: le tapis mis de la grandeur qu'on pense que la compagnée en quarré ou en rond tiendra, mettant vn riche & fin pour les gros personnages, l'autre pour les autres, selon leur dignité, on s'asiet a terre jambes croisées, a la mode de courturiers. Lors sont apportés grans plats, selon les maisons: chés les princes, d'argent ou pourcelaine, chés les communs d'erain blanchi d'estain: auquel plat y aura d'autres plats garnis de diuerses sortes de ris, de chapons rostis & bouillis, de mouton, d'oiseaus de riuere, du poisson, des amandes confites, des dattes, du pain tout coupé, comme aussi les viandes se presentent toutes en pieces, les plus magnifiques mettent autant de grans plats que de sortes de viandes. Le boire est communement eau sucrée, meslée souuent avec eau rose damasquine: autrement on boit du serobet, qui est la decoction de pruneaus, raisins, figues, poires, d'acnettes & pesches, & tels fruités: laquelle

Turcs  
mangent  
sur tapis.

Vaisselle  
de Turque.

Le boire  
de Turcs.

boisson

boisson vsent fort en esté, avec de la glace, ou de la neige qu'ils gardent tout au long de l'année en des magazins en terre, & est vn fort bon boire. Le vin en assemblées, & a tous par leur loy leur est prohibé: mais les yurongnes & mauuais obseruateurs de la loy ne perdent d'en boire tandis qu'ils en trouuent, plus que s'il n'estoit pas deffendu: & vraiment ensuiuent les Grecs qui feront vn jour & demi sans cesser de boire, ne sans se leuer de table, fors là ou nature les cōtraint. Le porc est deffendu entre les viandes: beaucoup d'entréus ne veulent manger conils ne lieures, qui sont cerimonies judaïques, & de l'ancien Testament. Iecroy que les femmes sont traitées de mesmes, car on ne les voit point. Hors banquet, le peuple assis sur quelque tapis, mange sur vn cuir rond & poli, là ou l'on apporte en vn plat toutes fortes de viandes qu'on veut manger. mais il ne faut pas laisser le grand banquet pour les petis. Tandis que les compagnons mangent, il y a en la salle des hommes de diuerses fortes de passetemps, duquel les dames sans qu'on les voye peuuent auoir leur part: car en tous beaux logis y a quasi tout entour des galleries hautes qui regardent sur leurs chambres, là ou les dames peuuent estre assises, & voir par des treillis sans estre veües. Le premier & plus commun esbat sont gros tabourins sans corde, & petis d'erain en forme de deus petis bouclers, des hauts bois qui sonnent là au mesme son qu'ils sonnent en guerre, & tant estrangement qu'aus nations de deça faut estouper les aureilles, ou s'en aller, au-

Glace & nege en Turquie gardée pour l'esté.

Grecs & mauuais Muhamedistes grās buueurs de vin.

Le porc deffendu

La mode du peuple a manger.

Les passetemps & musique de Turquie.

Les hommes ne dansent point. *trement le son n'est que bien bon pour le camp. Quant est de danser, les hommes de delà, je di les Turcs ( car les Chrestiens de Gennes demourans a Galata & autre lieu, dansent aussi bien hommes & femmes ensemble, ou pour le plus souuent a part, & les femmes a part, comme on fait icy, en laissent du tout le mestier aus braues, testonnés perruquets parfumés & hommes-femmes de deça, pensants qu'ils en feront assez bien leur deuoir pour tous. Disent aussi qu'il n'appartient aus hommes qui sont nais a la guerre, & choses qui tendent a quelque fin noble & limite, de perdre le temps en choses qui ne seroient trop dignes de femmes: & par l'oppinion de la guerre les Turcs ne dansent point, si les femmes dansent a leur costé je n'en sçay rien. L'autre passe-temps & plus commun pour sa douceur, est quelque harpe faite a la mode d'un dos de quelque grand poisson, avec vne barre traufferante en bas, ou s'attachent les cordes sans dentons, pour sonner plus doucement, de laquelle harpe jouent quelques jeunes filles appelées Singui, qui se louent a la journée par quelqu'un qui les tiennent, comme on pourroit faire deça d'une bande de menestriers. Quant l'une sonne de la harpe, il y en ha vne autre qui sonne d'un petit tabourintendu d'un costé seulement, qui a des sonnettes de pieces d'erain au costé: vne autre petite qui sonne d'osselets ou pieces de bois dur: deus ou trois petites jouent des plus gallans tours de souplesse qu'il est possible de dire: & ce pendant toutes chantent ensemble accordans sur la harpe. Puis pour varier la matiere,*

Les Singuis ou Bastelleuses & musiciennes de Turquie.

l'une d'elles, la plus grande & belle, se leue pour danser a leur mode, laissant son couurechef & bonnet d'or prent vn tulband, qui est le bonnet d'un homme, puis fait vne mine sans parler, si tresfort representant les affections d'amours, que le reciter aus hommes sans le voir exciteroit plus desir que plaisir. Premier elle supplie a tous les tours de sa danse, s'adressant par vives & penetrantes œillades, au personnage principal du festin, aiant supplié & faignant ne profiter, fait avec quelque beau mouchoir filer vne corde a la desperade, pour se deffaire, jusque a tant que Misericorde radoucit ces termes, & Appointment les semble mittiger par effect: sa compagne sonnait la harpe qu'elle a plantée entre les jambes, tient mesure de sa musique, frappant des genous sur le tapis, & autres telles choses. Pour autre plaisir y a des Bastelleurs diuers des nostres, l'un avec vn peu de cheueus qu'il a sur le haut de la teste, (le reste est tondu) & les attachant avec vne corde, leuera de terre cent cinquante ou deus cens liures de pois, rompra & separera vne teste de veau frais tué, & luy separera les machoueres en les rompant: rompra a coups de poing, ou sur l'os de la jambe vn gros os de bœuf frais escorché, & mille autres telles follies: quelqu'un leuera deus cens liures au bout d'un petit baston long d'une aune, lequel il prend par le bout d'une seule main, & en jouera comme d'un leurre: puis le tout a vne seule main la chargera sur son espaulle: puis fera le mesme d'une seule main, tousiours avec neuf ou dix boulets d'artillerie, comme de fauconneau. attachées en vn baston avec chaines

Morefque  
venerel-  
que.

Des Bastel-  
leurs.

de fer longues qui seroient pour rompre cent testes, & toutes si dextrement les fait mouuoir & les leue sur son espaule, qu'esprit humain y perd sens. Quelqu'un bandera vn arc turquois, gros cōme le bras, tirant la corde jusque a l'oreille, percera avec vne fleche, & avec arc moien vne lame de brōse, espeffe de deus doits que son compagnon lui tient a deus mains contre vn pilier estant derriere, ce qui me semble le plus hazardeus. Vn autre fera sauter vne demie antenne de fuste d'une espaule sur l'autre, ou sur le front, sur les dens, sans aucune aide que deus ou trois qui luy tiennent droite en l'air par les voisines fenestres. Il fait le mesme d'une colonne de bois, sur laquelle il met septante ou quatre vingts liures de pierres sans lier & sans estre tenue, puis la fait sauter del'une espaule sur l'autre, de là sur les dens, delà sur le front, ou menton ou haut de teste, là ou il veut: mais il fait le mesme d'une paille de l'oreille en l'œil, au nés ou narines, a la langue, ou il luy plaist. Bref j'ay peur disant la verité de n'estre creux: car autant que nos Bastelleurs font de tours & soupleses, autant en font quasi de force & agilité. En laissant l'estat de ce banquet des nopces, pour a plain donner a entendre le plus magnifique appareil qui soit en Turquie, en cas de table & bancquets, je veus icy reciter par le menu vn festin accoustumé de faire a tous Ambassadeurs qui vont vers le Turc, lequel se fait le jour qu'on va prendre congé de luy: auquel banquet fu present & appellé avec vn Ambassadeur, là ou fut tenu tel ordre. L'Ambassadeur aiant esté baïser la main du Prince, qui se fait pour reuerence & adieu commu-

Les banquetts qu'on fait aus ambassadeurs en la maison du Turc.

munement vers ledit Prince sans plus, communiquant les affaires avec le Conseil & Balsiats fut mené par la main du Bachia Visir, qui ordinairement accompagne les Ambassadeurs a baiser laditte main, puis les mene en vne salle mediocre, ou se tient tous les jours d'audience, la court ou conseil nommé Diuan, là ou fut fait asfoir pres dudidit Baschia : apres estoit Aias Baschia, puis Cassum, puis Barberouffe dit Hairadin, & Ionus Benc interprete du seigneur faisoit le sixiesme, le tout en rond, là ou a grand peine se cognoist le haut bout qui n'i est pas: Sauf que là ou s'asiet le Visir. Eus asfis sur vn tapis braue, leur fut apporté tout a l'entour vn beau linge long pour le tour, & mis sur les genous, pour essuier & netoier les mains : puis leur fut apporté vn grant plat d'argent quadruple aus communs bassins a lauer de deça, auquel y auoit six plats de porcelaine remplis de diuerses sortes & painctures, de ris avec du mouton, & des pieces de chapons, & quelques pluuiers, ou autres oyseaus incogneus, le tout a vng seruice, entrée, second mets & issue, & baillé a boire de l'eau sucrée confite avec eau rose damasquine.

Mais a cause qu'on fait boire de l'eau aus Ambassadeurs mesmes, il semble bon tandis que la table de la maison s'appreste, que je die la raison que referent les pluffauans de la loy, pourquoy ils ne boient point de vin. Iceus vieux Hogeas ou docteurs dient estre escript en la loy, ce que touteffois n'ai encores veu, mais bien l'ay trouué aus liures de la doctrine du prophete, Qu'un jour, pource que Dieu voioit les hommes si meschans, qui ne gardoient plus de loy ne d'equité

De la raison du vin prohibé.

Fable d'Aruth & Meruth prinse des questions du prophete.

ensemble, il enuoia deus anges en ce monde, pour faire & restituer Iustice entre les hommes, lesquels anges auoient nom l'vn Aruth, l'autre Meruth, qui ainsi se nōment en l'Alcoran, qui, qu'ant ils furent venus au monde, premierement trouuerent vne belle femme & juste, laquelle les pria de venir en sa maison, & apres les auoir bien traités de bons vins, dit l'histoire, qu'il y eut paction de ce qui s'entend d'vn homme avec vne femme, par tel si toutesfois, qu'a son vouloir l'vn d'eus la porteroit en Paradis, & l'autre la porteroit au monde: ce qui fut fait. Et quant Dieu les vit en Paradis, quant a la femme, pour ce qu'elle estoit juste, il ne la peut chasser, & la feist l'estoille du jour: mais les paillars anges, pour auoir beu du vin, & fait la reste, eurent option d'estre punis en ce monde ou en l'autre: & eus eslisant cetuicy, furent condamnés a estre pendus par les piés en vn puis en Babyloine, iusque au jour du jugement, là ou a present sont, ainsi l'ay trouué escrit: & qui ne le croit, y alle voir. Vous voies les grandes follies, & grosses ignorances qu'eus mesmes dient encore qu'il ne fut escrit: cela est la cause pourquoy le vin est deffendu: & aussi qu'en l'Alcoran en deus lieux il escrit qu'on s'abstienne de dets, & cartes, ou eschets, & de vin, & que ce sont les instrumens du diable pour tromper les hommes. Et n'est pas ainsi qu'aucuns disent pource que Muhamed par iurongnerie chéoit du haut mal: car s'il l'eust trouué si bon & familier, jamais ne l'eust deffendu: car il n'est pas vray semblable que tant de peuples comme Mores, Perfes, Turcs, Tartares, qui mettent tout leur

bien principal en volupté & plaisir, se laissaient priuer d'une si friande partie, si elle n'estoit fort estroictement deffendue. que prestres ou clerics communement n'en boient pour rien, s'ils en boient sont infames. Les Souldars, si en guerre en boient au sceu du Capitaine, ont par chacune fois cinquante coups de baston : hors guerre souuentefois en boient en secret. Ce sont les causes pourquoy la moitié de la richesse du monde est perdue, qui est le vin, sinon là ou il y a Chrestiens & Iuifs qui en labourent : si bien que quasi par tout vous en trouués, ou ils sont. Il y en a quelque vns, d'eus qui appellent Le vin le pissat du diable, pource qu'il trouble le cerueau, qui est de l'exposition du passage prealagué en l'Alcoran : & croy que pour cette terreur en partie, pource qu'ils ne sçauent nulle mediocrité, ils s'en abstiennent principalement. Cela est pourquoy aus plus grans, & somptueus banquets on ne boit vin. Or mettons la table aus seruiteurs de l'Ambassadeur, dont auois commancié a parler. En vne belle gallerie, vis a vis du feu allumé de deus pieds de nege, on leur mist vn long tapis sur la terre, selon le nombre des personnes choisies en longueur, puis baillée la seruiette barrée de noir allant par tout entour, furent apportés force plats de pourcellaine, pour trois ou quatre plats, a sept ou huit plats, ou fortes de ris & rissoles pour chacun plat : puis d'une layette furent tirées de belles cuilleres de bois, au nombre des assistans, car ils ont cette superstition, que c'est peché de manger en cuillieres d'argent. Il y auoit a chacun plat des pieces de mouton

Vin en tur  
quie chés  
les Chrestiens & Iuifs.

Autre forme de banquet du Prince faite aus domestiques de l'Ambassadeur.

L'assistance & obediencia des Turcs, a leur Prince.

Inciuilité.

par morceaux, & des poulets aussi despecés, & le boire comme dessus. La court qu'on faisoit là estoit de tous venants a nous regarder au visage, & d'un millier d'auanturiers, Soulacs, Capitaines, Ianiffaires, qui durant trois ou quatre heures, & plus que fusmes là, assistans, a l'entour de la court ou parc du Serrail ou nous estions, sans jamais bouger de place, ne décroiser les mains, deuant la grand nege dont ay parlé, laquelle assemblée se faict toutes fois que quelque Ambassade, ou grant personnage estranger va vers le seigneur: & en ladicte patience vraiment se cognoist la grand' obediencia qu'ont lesdits Turcs a leur Prince. Mais acheuons de dîner, car a la fin fut le beau. Il y auoit entre autres a nous regarder & voir le pauvre appetit que sans le vin auions a choses sucrées, vn trente ou quarente grands personnages par la robe, tous vestus de drap d'or, d'argent, brocat d'or, d'argent, velours, fatin cramoisis & autres tels habits, qui faisoient signe a ceus qui nous seruoient de maistre d'hostel, qu'ils leur prissent des rissoles ou bignets dans les plats sur table: ce qu'ils faisoient, & les serroient en belles robes, & de garnir poches de beaux & gras morceaux, & faire vraiment argument de la ciuilité du pais. Il faisoient tous des esbahis le plus du monde, que d'un banquet, qui estoit digne du grand Tartare, & pour lequel manger Muhamed eust abandonné son paradis, nous n'en tenions compte. Aus plats leuer furent les grands actes de ciuilité car les susdits avec leurs belles robes, je ne di pas du tout des plus gros, empoignoient les plats a force, entre les mains du maistre d'hostel, & enduroient

neuf

neuf ou dix coups de baston pour la souppe & lopins. Et dessus les viures, a beau siege sur la nege, qui pour vn quatriesme Mars estoit fort grande: & qui vit jamais vn estat de pages, en grans personnes là estoit representé. Parce qui est dit se peut amplement cognoistre leur ciuilité & mode de banquets, tant des grands que des moiens: car les petis n'ont que leur cuir rond, qu'ils nomment suffra, leur ris, & mouton, puis la table sert le plussouuent de corbeille, coffre, nappe, & sac aussi se clost a vne courroie comme vne bourse, & ouure sur vn cercle de fer communement. Il faudra tantost mener coucher la mariée. Je veus ici mettre quelque partie des cerimonies qui s'obseruent ce jour là, lesquelles que je n'aye veu faire, ni ouï dire aus Turcs, ne Tartares ou Perfes, car je ne m'estois du tout enquis si auant par le menu, toutesfois pource que j'ay trouué cela par escrit aus liures des cerimonies populaires, ou conduite de conscience, comme dient les Arabes, & aussi que je sçay iceus Arabes ou Barbares obseruer lesdittes cerimonies, je l'escriray, principalement quant je parleray de la religion, & a cette heure quelque mot, & escrit le docteur ainsi: Quant tu meneras l'espousée en ta chambre, elle deschaufée laue luy les piés, puis jette l'eau au coins de la maison, ainsi Dieu te donnera sa benediction & misericorde. Deffens luy principalement quatre choses, Quelle ne mange coriandre, ni n'vse de vinaigre, ne de laitage, & fruits crus & vers, comme pommes: car ces choses empeschent la matrice, tant de se purger, comme de concevoir.

Quant tu seras au liēt avecque ladite espousée, mets

b v.

Les cerimonies auant que coucher & couchant la mariée.

l'Affora

mets luy ton bras sur la teste, & lis ou recite l'Affora prophetie ou chapitre, Vostre Dieu vous gardera, jusque a vn tel poinct. Puis l'Affora ou chapitre de l'Alcoran qui commence, Quand tu toucheras : puis di ainsi, Seigneur Dieu qui es seigneur & de moy & d'elle, donne moy lignée avec elle qui te soit louable, & me donne lignée qui soit de bonne generation & en tous lieux preste a te seruir, car tu es cil qui sçais & qui ois tout. Et si fais ainsi tu auras merueilleuse lignée. Toutefois que tu voudras toucher a ta femme, dis au nom de Dieu misericors & pere omnipotent : car si ainsi ne le fais, le diable aura puissance sur la creature, si a lors engendre.

*Autres folies s'ensuiuent que je veus mettre en brief.*

Folles  
superstiti-  
ons des  
Mores en  
leur mari-  
age.



**N**E AYE pas desir d'une autre, quāt tu es avec la tienne, autrement l'enfant sera manchot. Ne te trouue sous arbre portant fruit, car l'enfant sera mal conditionné. Ne te trouue contre la volonté de la femme, autrement engendras vn inobedient. Ne le faicts le premier du mois, ne le quinziesme, ne la derniere nuit; car l'enfant sera diabolicque, & autres telles folies, que je laisse de peur de fascherie au lecteur, & a moy connue, & en ay voulu donner le goust, affin qu'on voie la paureté d'esprit que ces pauvres gens ont en ces tenebres : & parce cognoissons nostre felicité grande, d'une si belle & heureuse loy. Mais de Barbarie je m'en-

renois en Turquie, là ou le mari est subget a deslier ou aualler les bragueffes que toutes femmes portent là: elles font difficulté ou mines de ne vouloir qu'il luy touche. Je croy comme aus anciens Payens que le mari estoit contraint deslier la ceinture de Venus auant que toucher a rien. Estant faite la cause du mariage, & aiant promis ou donné vn second douaire, là dame se leue: & deuant que jamais il y retourne là seconde fois, elle se laue, selon l'institut de la loy, nette comme deuant: & tant de fois, tant est lauée. Puis le lendemain au matin accompagnée de ses esclaves & parentes, s'en va au bain. Car là iamais deus nuits suyantes ne coucherés ensemble, sans qu'entre deus y ait le bain s'il y a bain en país: s'il n'y en a, ils se lauent & conuersent en cette sorte ensemble, iusque a tant qu'elle se voie grosse: que si elle n'engrossist, & le mari s'en fasche, il dira que par sterilité elle est repudiable. Alors le iuge, avec quelque medecin vsant de perfums, selon la sentence d'Hippocrates, iugeront s'ils peuuent a qui il tient, & si l'occasion viendra de luy. Imparité des meurs avec suspicion d'adultere, sont des principales causes de repudier: pour lesquelles trois causes, non seulement les Muhamedistes, mais aussi les Grecs & Armeniens repudient. Il y a difference que les Chrestiens jamais ne la reprennent, les Muhamedistes la reprennent toutesfois que consentement des deus parties le portent. Quant elle est grosse, le mari selon la loy, en est priué, jusque a la deliurance, & alors s'en va pouruoir avec les autres, ou avec esclaves où *Kebin*, côme il peut ou veut. En Tur-

Comme  
se connoist  
la cause de  
sterilité.

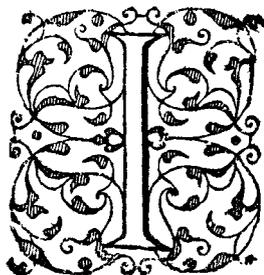
Les lits de Turquie. que cōmunement les Turcs n'vsent de plume en leurs lits, mais font matelas de cotton, laine ou bourre, qui s'estendent au soir sur quelque tapis, sur des ais, comme ay sus dit; puis au matin tous se trouffent l'un sur l'autre, comme on fait en France aus riches hostelleries, des beaux oreillés entaiés qu'on boute pour parement. Leurs couuertes aus villes font bien de pauvres gents, s'elles ne sont de velours, ou satin, ou brocat, ou taffetas picqué, & faites en loudier: des draps ils sont souuent attachés chés paoures & mediocres bourgeois, vn a la couuerture pour vn mois ou deus, l'autre dessus le matelats, sans attacher, & sont de toile Alexandrine, ou cotonnin e ou commune. Les riches ont souuent bains a leur maison, autrement les bains communs & publiques sont les plus beaux, grans, & braues edifices, apres les esglises ou musquette, qui soient en Turquie, grans corps de logis tout a vne voute haute toute ronde, sans pilliers, couuers de plomb: dont tel vaudra quatre cens, six, sept cens liures de rente par an, car les Turcs a cause de leurs ablutions, y font souuent, & principalement le vendredy, pour la generale oraison: peu y faillent. Chrestiens, iuifs, tout le monde y est receu & traité esgallement. Le dedans sont communement deus grans corps de logis, l'un deuant, au milieu duquel il y a vne grande fontaine d'eau viue, ou artificielle, & tout alentour sont sieges couuers de tapis, separés par petis interualles, là ou vous despoillés & laissés toutes choses seures comme en vostre main, & sans rien fermer ne garder. A l'entrée de la voute, là ou vous allés

Les baiugs.

fuer, y a le tepidaire a l'ancienne & Romaine mode: puis le grand corps de logis, aus quatre coings duquel y a quatre chambres, là ou vous pouués estre a part vous & vos compagnons, ou feul. Et premier il vient vn gros vallet qui vous fait coucher a terre, & vous remue tous les membres, frottant tous les muscles si-bien, en faisant quasi sonner toutes les jointures, que qui auroit la plus grande lassitude du monde, qu'il en gueriroit: & croi veritablement qu'ils font cela, pource que communement Turcs couchent durement. Vous frotte: vous sués a vostre plaisir: puis ledit compagnon vous reuiet empoigner avec vne piece ( en forme de gand rude ) de toile, ou drap, ou sarge, & en lieu des estrilles des anciens vous en frottent tout le corps nettoiant merueilleusement: puis vous fauonnés avec belle eau clere, qui vient là choir en vn bassin de pierre par deustuyaus ou fontaines, l'vn de chaude, l'autre de froide, & vous temperés a vostre plaisir, & la prenés d'vn beau bassin ou d'argent, ou a la mode d'argent, & vous la versés là ou vous voulés: puis la pierre esponce a frotter le dessous des piés. La barbe, cheueus, & les aisselles sont bien raclés: quant est du bas, ils vous baillent vn raisoir ou du psilothre, qui en vn instant vous pele, puis y remettés quelque huile ou remede, de peur qu'il n'escorche. Et de là fortés seché de trois ou quatre linges: & paies deus aspres pour le plus, & vne pour les compagnons: encor' vous dit on grant mercy. Il failloit dire ceci tandis que nostre femme accouche, pource que souuent elle va au bain, & est traitée elle & ses compagnes a leur costé,

& a part, & par femmes, comme j'ay dit des hommes. Le desire la pareille oportunité des bains aus grans personages, & grandes cités de la Chrestienté, comme chose tressaine qui a esté occasion pour y inciter que je l'ay voulu escrire plus au long, pour le grand bien qui en vient, que congnoissant les anciens euitoient la plus grande partie de leurs maladies par cela.

*De la nourriture des enfans.*



**L** FAVL DRA maintenant ( depuis la mode de mariage ) la femme grosse & accouchée nourrir les enfans : lesquels je laisseray jusque a trois ou quatre ans en la main ou presence de leur mere : car cōmūnement on n'vse pas de nourrice pardela, qui souuent pardeça, pour l'opinion d'vn dur tetin, ou autre legere occasion peruertissent les enfans a eus cōmis: car il est certain que jamais tel soin n'en ont que la mere. Dont par dela aiant ceste opinion, que nous sommes en ce monde principalement pour y proroger vn semblable, en chose du monde ne veulent auoir plus grand soing qu'en nourriture de leurs enfans. Dont quant l'enfant a esté avec la mere jusque au temps de capacité, si c'est enfant du Prince, il est institué en ceste maniere, selon que les eunuques me l'ont recité, car autrement ne les voit on point : Il y a desdits Eunuques, ou gardes femmes, ou chastrés tout outre, qui sçauent lettres, & qui sont a ce destinés dans les Serrails du Prince, tant là où il fait nourrir les esclaves Chrestiens (de laquelle nourriture je parleray en la guerre ) comme au

De l'office des Gardes  
de couches

ferrail de ses dames ou esclaves, lesquelles sont appelées Sultanes quant elles ont enfant du Prince : iceus eunuques ou gardécouches, seruent les vns a garder lesdictes dames, les autres a monstrier lettres, quelques vns a tous les deus offices, desquels premier que je parle plus auant, pourtant que je suis entré au propos du Serrail des dames du grand Seigneur qui est a present, & parce que ie n'aurai point de meilleure occasion par ci apres, je veus y arrester vn peu, declarant comment il en vse.

Il a tousiours en principale reuerence & amour sa premiere femme, laquelle s'appelle la Sultane ou princesse, sans quëue, & est mere de Mustapha premier nay de ce seigneur, d'eage a ceste heure de **xxvii**, a **xxviii** ans, combien que aucuns luy en donnent moins : & communement ladicte Sultane se tient au Serrail de Magnesia la basse, en Natolie, avec son dit fils : duquel lieu vient souuent voir le Seigneur a Constantinople, & loge a sa maison dans le Serrail des dames : & est comme disent les eunuques (car en tout ceci qu'on ne voit point il s'en faut fier en eus) comme maistresse de toutes les aultres, & leur peut commander par la grande auctorité en laquelle le Prince la maintient, il a d'elle d'autres enfans, les vns dient quatre, les autres trois. Quant est d'aller dans le troupeau de femmes, comme font communement tous Muhamedistes auctorisés, le seigneur qui est a present y va, & arreste peu qu'on voie & sache : mais selon qu'il luy vient en fantasie de quelqu'une, ou quelques vnes, il se les fait amener en vn beau cha-

Comme  
Turc vse  
des fem-  
mes.

La Sultan  
ne.

Lan 1536.

Des au-  
tres dames  
qu'a le  
prince.

riot tout couuert de quelque riche parement : & sont quatre ou cinq eunuques pour le moins , en la compagnie, iusques au Serrail ou palais , là ou il se tient : de là ou partent le plussouuent fort sur la mer , avec sa fuste, & celle qui luy plaist en vne autre, & sen va à des lieux de plaifance , qui sont enuiron Constantinople, a quatre, six, dix mille principalement du costé de la Natolie : & en aiant ioui a son plaisir les rend audits eunuques, qui ne les abandonnent jusque a ce qu'ils les aient ramenées en leur Serrail & chambre . La condition d'elles est telle, que les aiant cogneues premierement quant il les renuoie , leur donne pour le plus commun present vn bonnet d'vne lame d'or, duquel ay fus parlé a l'habit des dames, lequel vaut communement deus ou trois milles aspres qui sont seize xante escus : car chacun mil d'aspres vault 20 ducats : & jamais les Turcs ne comptent leurs aspres plus haut qu'en repetant les mille . Puis luy baillera quelque robe de brocart, ou drap d'or selon, qu'il l'aime : & luy baillera quelque quarente ou cinquante Sultains , qui sont ducats du Prince, & luy ordonnera au Serrail sa chambre a part , & des plus petites qui luy seruiront d'esclaves, avec quelquelques matrones, & vn eunuque : & la laissera ainsi reposer , jusque au temps qu'on pourra cognoistre s'elle est grosse : que si elle l'est , fera du nombre des Sultannes , autant autorisée comme elle est venue des premieres . Si elle ne l'est, & elle luy a pleu, il la remande ou pour beauté ou bonne grace , & la tient comme Sultane, encore qu'elle n'ayt l'effet . S'il ne la voit on veut plus avec

uec le temps, selon qu'elle est en grace elle sera mariée comme ay ja dit, a quelque gouuerneur de païs comme vn Sengeac, Aga, ou autre selon la fortune & recordation qu'elle ha. Il y en ha beaucoup qui pour faute de grand' beauté, ou de grace, jamais ne font rien au Prince, mais là dedans seulement apprenent a coudrer, a broder, ouurer de foye, fil d'or, & autres tels ouvrages de femmes : ce que le seigneur fait apprendre generalement a toutes, par telle diligence que si elles estoient ses propres filles, & par si grand artifice, qu'il n'i auroit pardeça Princeesse qui ne se contentast d'auoir de l'ouvrage entre elles desprisé. Pour leur apprendre y a des vieilles matrosnes, qui sont là stipendiées, tant pour leur monstrier, comme pour subuenir aus femeni- nes necessités, & enseigner principalement les jeunes & peu experimentées. Les eunucques ont pouuoir & leur est loisible de conuerfer avec elles, & a celles qui en ont desir monstrier des lettres, a lire, escrire en la langue Arabique & Turqueffe, qui differe de ladicte Arabique non de lettres, mais de mots & parolles : toutefois que le Prince n'ordonne qu'elles sachent lettres, mais aussi ne le desprisé. Leur nourriture est ris, mouton, chapons, eau sucrée : & pour ce entretenir le Prince leur donne a chacune selon sa fortune ou recordation : a l'une sis aspres le jour, a l'autre dix, a l'une xx, a quelqu'une trente, qui est pour le plus : & leur croist leurs gages quant elles ont esté avec luy. Les petites & nouvelles prinſes, ont quatre, trois, cinq aspres, selon leur risico ou fortune. Qui leur est commun a toutes, est que le seigneur deus fois l'an les fait vestir

Qui appren-  
nent les da-  
mes au Ser-  
rail du Prin-  
ce.

La nour-  
riture & e-  
stat des da-  
mes du  
Prince.

de foie pour le moins, outre leurs gages. Tout le mal que je voi entre tant de biens, est qu'elles sont quasi toutes Chrestiennes, & contraintes de se faire Turques, en disant comme les hommes *Lallah illallah*, c'est a dire Dieu est Dieu, & n'est qu'un Dieu : puis principalement qu'elles sont au Serrail du Prince: car tout esclave, soit jeune homme ou femme, qui est donné au Prince par Capitaines ou autres qui l'ont prins, est fait Turc. Des vieus ou vieilles, on n'en fait communement present au Prince, si n'estoit pour quelque rareté ou excellence, comme pour estre seigneur, Prince, ou sçauant. La plusgrand part des Esclaves qu'ont les Turcs sont Cercasses chrestiennes, d'aupres du Don & Temerinde, anciennement dict Tanais & Meotis, & Mingrelles d'aupres de l'Armenie, d'Vlachie ou Bogdan, Seruia, & Bosna, Transyluania, Honguerie, Sclauonie, de Cecille, Italie, des Isles, generally de tous lieux de Chrestiens ou ils ont victoire, & bref ils sont le premier tresor de personnes, Grecs pour estre tributaires, Iuifs pour payer quant on veut: Armeniens pour vn priuilege qu'ils ont de Muhamed, a cause qu'une fois le recueillerent, & qu'ils estoient Nestoriens comme luy. Venitiens durant la paix, qui leur auoit duré plus de quarante ans, n'estoient par cy deuant communement point esclaves du Turc, aumoins que le Prince sache. Voila des femmes du Prince. Nous suiurons maintenant nostre propos de la nourriture des enfans du Prince ou Sultanes. Aiant esté nourris avec la mere, jusque a l'eage de capacité, qui vient a l'une nature plustost, a

D'ou  
sont les Es-  
claves ou  
dames du  
Prince.

Quels  
peuples  
commune-  
ment ne  
peuent  
estre esclaves.

Nourritu-  
re des en-  
fans du  
Prince.

l'autre pluſtard, pourtant qu'à peine ſe peut limiter le temps, qui a l'un ſera quatre, a l'autre dix : on met vn Hogeia ou vieus docteur qui leur apprennent les lettres a lire en toutes les deus langues, aſçauoir l'Arabique & la Turqueſque, leſquelles ſont doublement difficiles a lire au pris de la noſtre, car elles ſ'eſcriuent par conſonantes ſeulement, ſans eſcrire uoielles, qu'il faut ſçauoir par long art & couſtume : & leur baille encor' du commencement les plus difficiles lettres a lire qui puiſſent eſtre ( car ils n'ont point d'Impri-  
merie) afin que les aiant aprifes telles, tiennent facile tout ce que par apres faudra lire. Puis l'ayant fait bien lire, luy apprennent des oraiſons a Dieu le Createur, qui ſont prinſes des expositions & ſentences de l'Alcoran, deſquelles je diray au lieu de la religion.

Et incontinent luy fait lire & aprendre par cueur l'Alcoran ou loy, laquelle il luy dit en turqueſque, & ne fait autre, juſque a tant qu'il l'ait ſi bien en ſa memoire, que jamais n'en parte, obſeruant naturellement ce que dit le poëte Horace, Que le pot de terre neuf, ſent touſiours la premiere liqueur dont il eſt abbreué : en ce me ſemble nous donnans quelque blaſme, qui ſi tard ou jamais n'en parlons a la noſtre jeunefſe des diſciplines, deſquelles il faut auoir en cette vie la principale & ſeule raiſon, c'eſt a dire des choſes de la ſainte Eſcriture & de noſtre ſalut. Il me ſemble que nous y beſongnons tout a rebours, car le commencement de ſapience, eſt craindre Dieu, ce que jamais ne ſ'obſerue ſi bien que de ſa parole. Les Iuiſ & Turcs qui ſont en erreur & tenebres, nous monſtrent toutesfois

Les Turcs  
& Iuiſ  
font ap-  
prendre la  
loy a leurs  
enſans.

Les Turcs  
n'ont hi-  
stoire anti-  
que ne  
Rhetori-  
que.

espece de diligence. L'ayant ainsi instruit premierement en la loy, le maine apres aus autres disciplines humaines, lesquelles ils ont autant que nous, fors les Histoires, & Rhetorique: car ils laissent en petite estime les histoires, & principalement les nostres & les estranges: pource qu'ils disent qu'on n'oseroit, viuant vn Prince, escrire de luy la verité, qui ne fut tout en louange, & apres sa mort la memoire s'en perdre: dont ce qu'il y a d'histoires, ils les ont quasi pour fausses, fors qu'ils en ont bien quelqu'unes traduittes de Grec, qu'ils appellent Scander, c'est a dire Alexandre, & Chederelles ou Suggia, c'est a dire saint George, & de leurs seigneurs, là ou il y a tout plain d'histoires de guerre, comme d'Alexandre & saint George, &c. De Rhetorique, qu'ils nomment mantic, ils dient n'en estre besoin que bien peu, pource que nature simplement, & en peu de parolles dit, & monstre ce qu'elle entend.

Nuls Ad-  
uocats.

L'autre est que là n'y a nuls Aduocats pour desguiser matieres, & rendre proces immortels semblables comme pardeça. Combien qu'a la verité je n'ai veu langue qui portast plus de faconde en commun parler que fait la Turque ou Tartaresque, autant que j'en ay peu entendre par le parler des plus sçauans & courtisans. Aiant le jeune garçon hanté les lettres, communement & pour le moins jusques a l'age de la circoncision, qui ne se fait par le commandement de leur loy, plustost que de quatorze ans, ne plus tard gueres que xxiiii ans, je diaus enfans de Turcs, car a toute aage superieure a seize ans, autres se peut fire, on l'oste alors communement de la maison, & d'avec la mere, &

est

est mis en vn autre Serrail, là ou on luy mōstre l'vsage des armes, tirer de l'arc, de l'haquebute longue a leur mode, de demies picques, de la cimeterre, qui est leur espée, a la manier avec vn boucler ou rondelle. Il apprend a cheuaucher, voltiger, faire tourner vn cheual en vn petit coin pres d'vn mur, entre deus autres, & là est gardé de quelque bon vieillard, qui garde qu'il n'y ait paillard, ni homme vacabond ou incongnu, ou vitiens, ne garses qui en approchent, jusque a ce qu'il plaise au Prince le marier, ou mettre en liberté, lors il hante compagnie qui luy rende la vieillesse repentente, il le peut faire a son dam. Je n'ose pas ici dire combien y a de mille personnes, & grands & riches, qui quant ce vient que la raison est contrainte de descendre en vn corps, par les delices & vices de mauuaise compagnie a jeunesse suggeres du tout attenue, & que congnissance de soy entre en son possessoire, & que les vices en despit de nous nous delaissent, commencent a desirer la mort de ceus qui au temps passé ont telle bonne nature deprauée : lesquels lors que le corps & permission & coustume, le souffroient estoient reputés semidieus & grans : mais tarde est la penitence, quant l'amende n'est nulle. Dont prenons garde de bonne heure a nostre jeunesse & enfans, & que nul sinon de vie prouuée ne la hante sans tesmoings meilleurs, ce qui n'aduiet gueres entre Turcs, car ils ne sont si familiers a escouter vn chacun comme par deça. c'est la commune education ou nourriture du Prince, ou fils de Prince, ou de la seule noble race de Turquie. De la nourriture des Esclaves Chrestiens, lesquels le Prince nour-

Exercitation d'armes.

Grande garde de la jeunesse.

rit en son Serrail, appelle ses enfans, & les annoblit pour leur vie seule, non pour race, encor qu'elle soit quasi semblable a celle des Dames, sinon qu'en lieu de fil & d'aiguille, il manient liures & armes. I'en dirai quelque chose en laguerre. L'enfant d'un bourgeois & riche homme, est institué quant aus lettres, ne plus ne moins comme cil du Prince: sinon que cestuy cy va aus escolles en compagnie, sous vn maistre commun: l'autre sous vng maistre chastré le plus souuent, ou vn fort vieüs & non a craindre. Les pauvres gens qui voudroient faire estudier leurs enfans, & n'ont dequoy, les enuoyent aus fondations des Princes, là ou sont entretenus & enseignés pour l'amour de Dieu, par les aumousnes des Princes: lesquelles, combien elles sont en grande recommandation, & effet aus Turcs, je le diray en la Religion. Aufdites aumousnes sont entretenus docteurs pour monstrier & lire publiquement de Grammatique, Logique, Astronomie, Medecine & des aucteurs suiuan d'Aristote, Galien, Hippocrates, Auicenne, Ben reis, Ben bitar, Siphac. & les filles sont nourries comme dessus ay dit, toujours cachées, jusque a tant que leur mari les voie, aprenant coustures, broderies, & autres telles choses selon le vouloir des parens. Mais je m'en vois parler de la Religion.

# De la Religion en gene-

RAL ET PARTICVLIER.



ENTRÉE de cette loy de Mu-  
hamed, ou de l'Alcoran, ou Al-  
phurcan est la Circoncision, com-  
me a nous est le Baptesme, & est  
cela general a tous Mores, Turcs,  
Perses, Tartares, Indes, & vni-  
uersellement a tous ceus qui croient  
en l'Alcoran, qui du monde triparti occupent plus  
des deus pars. Pour incitemens a cette loi ils font,  
long temps auant la Circoncision, leuer le doigt tant aus  
petits enfans masles & femelles comme aus esclaves,  
qu'ils ont desir de conuertir. Et leuant le doigt premier  
apres le pouce en la main destre, leur font proferer ceci  
*L'allah illallah*: Il n'est Dieu sinon Dieu. Ou ainst, *allah  
hu allah, la allah illallah*: Dieu est Dieu, & n'est Dieu si-  
non Dieu. Ce qui est prins du chapitre, Humeram, qu  
est le second de l'Alcorā, & repeté mille fois en ce liure.  
Les autres adjoustant souuent ensemble tout ceci *allah  
hu allah la allah illallah vemuhamed rassul allah*: Dieu  
est Dieu, & n'est Dieu sinon Dieu, & Muhamed est  
prophete de Dieu. Lesquelles parolles quant sont di-  
tes par vne femme ou fille, elle est Turque sans re-  
mede: car les femmes n'ont point d'autres carā-  
cteres que la prolation a leuer doigt. Quant je di  
Turque j'enten generalmente Muhamedique, de  
quelque nation que soit: & pour cecy, tant a hom-

Professi-  
on de la loi  
de Muha-  
med.

Astuce  
des Turcs a  
conuertir  
les autres a  
leur Religi-  
on.

mes qu'à femmes d'aulture religion, ne taschent autre que par quelque mode les prendre, ou par ignorance ou finesse, ou promesse, ou propre volonté, leur faisant leuer le doigt, puis en prennent attestation & vous prouuent que vous aués promis de vous conuertir, y aiés pensé ou non : & de fait vous contraignent les hommes a circoncision, les femmes a l'obseruation des cerimonies, & a compagnie de Turc. Et font la pareille violence s'ils peuuent prouuer ou controuuer que quelqu'un ait parlé ou de la loy, ou du prophete: car ils disent qu'il a blasphemé, & qu'il faut estre Mussulmam, c'est a dire fidelle en la loy de Muhamed ( car les Turcs ne les Tartares n'escoutent volontiers leur nom, mais veulent tous estre appellés Mussulman, ou Mussulmin, ou Mussumanlar, c'est a dire, fidelles : comme nous ferions Chrestiens ) deuant que Dieu voulust pardonner vn tel peché, & principalement en ces deus points, les Turcs & Tartares font violance d'estre de leur loy. Tous Muhamediques ont bien cela qu'ils prient tous estangers de se faire Mussulmans : & tant plus les aiment, plussort les prient. Mais les Mores, les pires canailles & plus infidelles & trahitres qui soient entre tous Muhamediques, & qui toutesfois se glorifient & presument plus de sainteté, pour leurs saints lieux, ainsi qu'ils dient & antiquité du Caroon, & prééminance de la loy, que toutes les autres nations : mais encor appellent les aultres, comme Perfes, Turcs, & Tartares imparfaits en la foy, qui pourroient toutesfois estre leurs Dieus, en cas d'humanité. Iceus Mores seuls

en

Iniquité  
des Mores.

en leur loy, contraignent les pauures Esclaues a se faire de leur loy, a coups de baston, a arracher & rompre les dents, a tant battre la plante des pieds qu'elle tombe par pieces, a se tenir a jamais en vne caue; avec vne poignée de farine d'orge moitié paille, avec demi voirre d'eau pour jour, & autre infinis martyres, lesquels ne se pourroient sans larmes referer: & combien que non vniuersellement, toutesfois la pluspart sont tels. La raison pourquoy ils ne font point la circoncision ou caractere de la foy deuant quatorze ans est, Qu'ils veulent que de plain & parfait arbitre, ils y consentent: car si par apres aduenoit que quelqu'un se reniait ou renonçast la loy, sans remede nul il mourroit, combien qu'il se reconuertist: qui est la cause que nous en voions si peu se faire Chrestiehs. Combien que ceus qui entr'eus sont sçauants, aient vn merueilleux amour a la loy Chrestienne, & congnoissent certes la vanité de leur loy, & pauure jugement, dont elle part. La Circoncision se fait donc au dessus de quatorze ans, & au dessous de x x i i i ou de x x v, en la forme mesme que les Iuifs l'observent: sauf que quelques vns ou par deuotion, ou en danger de mort la font auant quatorze ans. Il se trouue vne grande assemblée & bien en ordre, a cheual ou a pié selon l'espace qu'il y a de la maison a la mesgeda, ou selon la richesse des parents, qui accompagnent le jeune enfant ou garçon jusque a laditte Mesgeda. Là le Prestre, qu'ils appellent Lecteur, le reçoit, & luy demande s'il veut estre Mussulman: croire le prophete de Dieu Muhamed, qui a apporté la loy que Dieu luy a

Cerimonies a la Circoncision.

baillée? aiant respondu oui. Il luy fait promettre qu'il la gardera tousiours, & sera ami des amis d'elle, & ennemy de ses ennemis. Apres qu'ils ont acheué les ceremonies & dit *ia all a ia alla o deus o deus*, chacun fait la *fallach* ou oraison. Puis le jeune garçon aiant laissé vne partie de sa peau s'en reuient accompagné : & font vn grant banquet pour vn, ou deus, ou trois jours, selon l'estat de la maison. Les Princes font grans appareils, plus que pour les plus grandes noces, & par apres se font tournois, jeux-de-pris a grandes compagnies, & ici & ausdittes noces. J'ay oui dire que quelqu'vns d'eus font quelquefois la Circoncision a la maison, cōme les Iuifs : qui a la maison, huit jours apres la natiuité, aians inuité leurs amis & parens, font la Circoncision a eus anciennement ordonnée, & qui d'eus & leur loy est venue aus Muhamediques. Mais cete coutume n'est prouuée, ni anciennement obseruée d'estre Circoncis a la maison, sinon que ce fut en quelque lieu ou n'y eust Mesgeda. Quant quelque Chrestien se fait Turc, s'il est riche ou esclau de quelque riche, il est amené a la Mesgeda bien accompagné, & interrogé comme dessus : & retillé, puis ramené. Si c'est quelque pauvre homme, qui par quelque malaise, ou par despit ou contrainte se fait Turc, il y a quelqu'vn son parain qui luy baille vne fiesche en la main qu'il tient drecée en amont : les vns dient que c'est en lieu du doigt, pour monstrier qu'il n'est qu'vn Dieu la sus : les autres pensent que c'est pour monstrier qu'avec la fiesche il deffendra la loy : & que par la fiesche s'entendent toutes armes. Son parain porte vn bassin a tout

Du Chrestien qui se fait Turc.

le peuple disant, Dieu soit loué voicy vn Mussulman nouveau : & alors chacun luy donne vn aspre, deus aspres, & amasse vn, deus, ou trois cens aspres, tant du plus que du moins : puis luy baille, & l'emmene disner, & font leur banquet de la queste. Les enfans des Muhamediques sont nommés des qu'ils peuuent entendre leur nom, lequel on leur repete a la Circoncision, pour les interroger. Les Chrestiens changent de leur. De Iuifs, j'ay oui dire qu'ils ne les reçoivent a estre Mussulmans, sans estre faits Chrestiens, ou pour le moins dire de bouche qu'ils le sont: ce que je ne sçauois au vrai quant i'escrui premierement cette histoire : mais a mon second voiage ay sceu pour certain, que le Iuif, parce qu'ils sçauent qu'il ne croit pas que Iesus soit le vray Messie promis au vieil testament, afin que quant il fera Mussulman aye creu en toute verité, le contraignent outre les paroles accoustumées dire cecy: ISSAHAC, c'est a dire, Iesus est veritable & Messie vrai, & Docteur vrai, ce qu'ay escrit plus au long en la premiere & nouvelle partie. Car ils font vn tel discours disant, que Dieu le createur, apres que l'homme qu'il auoit créé & sa posterité, l'eurent oublié, il donna vne loy au Iuifs meslée de deus contraires de bien & mal, de peine grande & recompense : laquelle ils ne voulurent point obseruer, mais idolatrerent : puis qu'il enuoia vne autre par le grand des prophetes formé du saint Esprit, c'est ISSA ou Iesus Christ, que Muhamed ou l'auteur de l'Alcoram l'appelle ainsi, laquelle estoit remplie de douceur seulement: & que les hōmes n'ont pourtant voulu gar-

der, parquoy il a enuoïé Muhamed qui est venu avec vne espée, & avec rigueur, pour faire croire les gens en Dieu par force, ou faire mourir, ou rendre tributaires : dont est l'opinion des Juifs, car ils disent qu'il ne leur faut pas sauter la loy de Iesus Christ s'ils se veulent faire de Juifs Turcs. Voila leurs raisons. Les noms qu'ils donnent communement sont tous significatifs de quelque chose : & sont communement tels :

Les noms des Muha- mediques significa- tifs.	Louable	Desirable	Bon	Prest	Ioyeux
	Muhamed,	Mahmud,	Ahmad,	Hamza,	Perhat,
	Vif	Vif	Vif	Haut	Paisible
	Homar,	Humeram,	Hamurat,	Hah,	Selim,
	Pacifique	Oyant Dieu	Ioseph croissant	Iob merueilleux	Saint
	Seliman,	Ismail,	Ifuph,	Aiub,	Sophi,
	Santifié	Pyrrhus	rousseau	Alexandre	

Mustapha, Burru, Scander. Vous voïés de ce petit comme tous leurs noms signifient, ou sont prins des anciens Hebrieus, comme Ioseph, Iob, Ismail; ou des Grecs comme Scander Alexandre, & Byrri Pirrus: la glose vous le monstre. Mais sans partir de cette Mesgeda, là ou se fait l'oraison, il nous en faut dire quelque chose. Les belles Eglises ou Mesgedes, & plus communes aux lieux bien habités en Turquie, sont de forme ronde, haute, sans pilliers au milieu, comme sont les quarrures des maires Eglises en France, estant conduites en rond par la quadrure comme est nostre Dame de Paris, S. Crois d'Orleans, & autres, là ou la quarrure ou croisée fust faite en rond & sans pilliers. J'ay dit dessus aux lieux bien habités: car aux villages, & ou pauvreté regne, ils sont mal en ordre, sans regle, & le plussouvent nulles. Icelles Mesgedes

Descripti-  
ons des  
Mesgedes  
ou Eglises.

ont fort belles & grans voirrieres par en haut, au dessus du premier estage, car tout entour est en rond ou quadrature, vne autre ordre de colones, là ou y a voirrieres ausi selon la proportion. Dedans lesdictes Musgedes n'y a a chose corporelle qui soit au monde (hors ses propres parties & construction) sinon des lampes ardantes, toutes en vn ordre, qui sont du costé le plussouuent dont ils prient, qui est communement deuers midi, combien que les plusçauans ou moins superstitieus entr'eus adorent vers orient, ou autre part, disans Que Dieu se peut prendre en tous sens, & de tous costés: ausi que Muhamed l'escriit en l'Alcoran. Et adorent tous vers midi, pource que Muhamed leur a ordonné pour cette raison qu'ils croient leur loy estre celle d'Abraham, & qu'il feist son sacrifice a la Mesche sur vne montagne qui regarde le midi: au regard de ladite Mesche, & ausi que le dit Muhamed dit qu'elle est (je di la Mesche) vers le midi, qui est vray quant au lieu dont il fut n'ay, qui est dit *Iezrab* ou *Iethrib*, & au jourdhuy *Medinat alnabi* c'est adire la cité du Prophete, là ou il est enterré, & non pas a la Mesche comme lon pense: & pource que de son origine a cause de la Mesche, & de la Mesche a cause de la montagne, & la montagne la Mesche & *Iethrib* au regard de Ierusalem là ou ils ont restitué le temple de Salomon par leur Prince Homar est au Midi: & dudit lieu du temple Muhamed se dit auoir esté rai, & sus l'Alborac par Gabriel conduit: & par-ce qu'il prioit vers midi, ils l'imitent tous, ce qu'il commande, sinon en necessité, car alors qu'on ne connoist point la

Ilz prient  
du costé de  
midi.

partie du midi, Dieu est oiant, voiant & scauant tout, il prend l'oraïson de tout costé, ainsi comme ils escriuent. Ils ont ainsi grande horreur les images & figures de choses qui portent vie, pour euitier idolatrie, qu'ils n'entreroient pour rien là ou il y eust vn image en Mesgeda, & se penseroient coïnquinés d'auoir entré pour prier en vne Eglise des Grecs : regardant lesdits images, lesquels toutesfois, j'enten ( les Grecs ) nous autres ponentins occidentaus fugets a l'Eglise Romaine, nous appellent idolatres grans, pource que nous auons des statues esleuées & images plats ou effigies, & ils n'ont que les effigies seulement. Et quant on leur obiecte les leurs images ou effigies, ils dient que le simple peuple ne s'abuse jamais en effigie, mais bien en statue, combien qu'il n'y apparroit grand' difference.

L'eglise de  
S. Sophie  
destruiete  
& pour-  
quoy.

Dont les Turcs par laditte horreur d'images, ont a S. Sophie, qui le temps passé, auant qu'elle fust en leurs mains, estoit vne parauanture la plus belle Eglise du monde, tout ruiné le musaique, le plus ancien qui se pouuoit trouuer : seulement pource qu'il estoit paint & fait en images d'excellente beauté & richesse inestimable, & autant en font en toutes Eglises ou ils font leur Mesgeda. Et ne voy ordre de leur faire entendre comme nous ne les adorons pas: car quant on leur dit qu'ils nous seruent de memoire plus fresche pour estre incités a les imiter par vertu, ils respondent que ce adonc esté en gardant la loi qu'ils sont faits saints. Laquelle si nous gardons nous serons comme eus : & si nous la laissons, ils ne nous seruiront de rien, & priront Dieu non pour nous, mais contre nous : & certes j'en ay in-

rogué des plus suffisans & ſçauans d'entr' eus : deſquels jamais ne ſceu auoir autre raiſon , qui toutesfois par beaucoup de ſignes ſe monſtroient bien affectés a la Chreſtiène religion, & euſſent eu bon deſir d'entendre. Et vrayement il n'ia ordre, a ce que je puis entendre d'eus, que Muhamed iſte nul ſe fiſt Chreſtien , ou entraſt en nos Eglifeſ pour y prier, tant que tant d'images y feront. Leurſdittes Meſgedes ont leur paué des plus belles lames de marbre, ou de quelque belle pierre fiée & pollie , & là deſſus ſont des eſtores, comme on pourroit dire nates eſtendues pour ſe mettre a genous, & auſſi pource que tout le monde qui y entre laiſſe les ſouliers a la porte, & y entre pié nud, ou avec eſcarpins, qui le ſoulier hors demeurent au pié. Il y a quaſi auderièrre de chacune maire Meſgeda par dedans, vn lieu de pierre leué en haut , comme pourroit eſtre vn petit lettrin , là ou monte le preſtre dit Iman ou docteur, ſoit pour preſcher, comme le vendredi, qui eſt leur feſte de ſemaine, ou pour lire quelque oraiſon, ou vn chapitre de l'Alcoran, ſelon leur ſtatut ou ordre : & eſt en lieu plus haut a celle fin que le peuple le voie & l'entende. Maintenant il nous faut voir de l'ornement, qui communement eſt dehors deſdittes Meſgedes: mais a cauſe qu'il n'eſt beſoin diuagner trop loin d'icelles, nous ne parlerons que d'vne tour ronde , plus haute que la ditte Meſgede, qui eſt jointe a ladiſte eſglife , laquelle leur fert, comme a nous les clochers. La haut, cinq fois de jour, quant on veut faire l'oraiſon, monte vn jeune homme on pluſieurs, tant jeunes

La mondi-  
cité & re-  
uerence  
qu'ils ont  
en leur Meſ-  
geda.

Vn homme  
fert de clo-  
che a cri-  
er a l'orai-  
ſon.

Cinq fois  
de iour les  
Muhamedi-  
ques prient  
Dieu.

comme vious a vois entiere & forte, & qui leur fert de cloche, disant & repetant *ia halassala, ia halassala, ia halassala*, hau a l'oraïson, hau a l'oraïson, hau a l'oraïson. Et quelque-fois commence ainsi, *allah chebir allah chebir*, Dieu est grand, Dieu est grand, & autres propos diuers, au plaisir du crieur, qui au matin au point du jour, a midi, a deus heures, & a soleil couché, & a trois heures du soir repete de mesme. Et pourtant que les Muhamedistes ne comptent point le temps ou heures autrement que par ces cinq articles, je veus mettre comme ils l'appellent en Arabe & en Turc, l'heure du fin matin s'appelle des Arabes *subuh*: & des Turcs, *Sabab* ou *irteh*. Le point du jour en Arabe *becher*, & en Turc *dingleh*. Midien Arabe *duhur*, & en Turc *oyle*, & *oyle nemazi*. Entre deus & trois, en Arabe *hatzi*, & en Turc *ichindi*, & *ichindi nemazi*. Le soir en Arabe *magrib*, & en Turc *agssam*, *agssam nemazi*. Le tard en Arabe *hassa*, & en Turc *ietisy*, ou *ietsynemahi*. cela fait pour entendre leur raison de compter temps. Quant on oit ainsi a ces heures là crier a l'oraïson, il y va qui a deuotion: les gents deuots vont a toutes: les autres vont a midi, deus heures, & au soir. Le vendredi qu'ils ont pour la feste de semaine principalement, y vont quasi tous vne fois au moins. S'il y a quelque pauvre homme qui soit necessiteus, on ne le contraint quelque vendredi qu'il soit, a ferrer boutique. En beaucoup de villages ils n'ont point encor' de Mesgeda: & on leur enseigne a prier Dieu, qui est present en tout lieu, & non comprins en lieu, sinon par incitation & vnité. Et en voit on la pluspart qui en leur champ, ou en tout lieu

Nulles ou  
peu de Mes-  
gedes aus  
villages.

se mettent a genous, & a prier a leur mode. Deuant que faire ou venir a l'oraison, faut selon le commandement de la loy, faire les ablutions, en disant quelque priere : laquelle chose je veus metre. Venant au la- uoir, ou soit a la maison, ou au baing, ou a la Mesgeda, car par tout communement y en a qui se lauent, il dit ainsi, Seigneur Dieu je te demande ta benediction de ta dextre, affin que par toy sois aidé & gardé, de la gauche & son ire. Puis prend de l'eau & laue sa bouche par trois fois, ce qu'ils appellēt innouation, & dit ainsi: Seigneur Dieu donne moi ton aide a lire la loy, ou Alcoran, & a faire souuent memoire de toy. Par apres lauant son nés en tirant l'eau dedans dit, Seigneur Dieu donne moi sentir l'odeur de ta gloire, & te contente de moy. Puis dit a plus haute vois, Seigneur Dieu je prie par ton aide estre deffendu de l'odeur du feu & mal de ma maison. Apres laue la face de long, & en menant les mains depuis la naissance des (cheueus) disant, O Dieu purifie ou blanchis ma face avec ta clarté, le jour que tu blanchiras la face de tes amis, & n'enoircis pas ma face le jour que tū ennoirciras la face de tes ennemis. Puis laue sa main dextre avec le bras & dit, Mon Dieu donne moy bien escrire avec ma dextre, & me donne nombre facile. Puis lauant la gauche bras & main disant, Dieu aide moi, & me donne mon papier en ma gauche. Puis la teste (& pourtant sont tous tondus) disant, Seigneur couure moi de ta misericorde, & enuoie sur moy ta benediction, & me fais ombre sous ton trosne, le jour qu'autre ombre ne fera que la tienne. Puis les oreilles disant, Fais moy

Les ablutions & oraisons d'icelles.

de ceus qui escoutent la vois, & qui suiuent la meilleure partie. O Seigneur fai moi ouïr ceus qui parlent en Paradis avec les Saints. Puis lauuant le col dit, Seigneur garde mon col de feu, de chaines, & des gresillons d'enfer. Puis la jambe & pié droit tout de long, & dit, Seigneur conforme moi le pié en *tzirat* (c'est a dire en droitture & fermetté de leur loy) le jour que les piés des mauuais seront au feu. Puis le gauche en repétant l'oraison. Puis quant il a fait il dit, Nous te benissons, loüons & adorons Seigneur Dieu, car il n'est Dieu sinon toy seul, j'ay fait mal, & maculé mon ame, dont je te demande pardon, & te prie que tu me conuertisse a toy, & que tu me pardonne & mette repentance sur moy, car tu es le vray conuertisseur, & misericors. O Dieu fai moi des repentans, fai moi des purifiés, fai moi du nombre de tes bons seruiteurs. Les ablutions & oraisons acheuées, s'en va a l'oraison commune a la Musquée, là ou tout le monde dit communement cette oraison ensuiuante, en la repétant qui ne scait autre chose. Les autres ont beaucoup d'autres oraisons, prinſes de la fin de l'Alcoran, & faittes des docteurs, chascun a sa mode, comme il les veut. L'oraison est telle, & pource qu'elle est sceüe, & entendue de tout le monde, je la mettrai en Arabe, & en François, elle est escrite au commencement de l'Alcoran ainsi :

De l'oraison.

L'oraison  
des Muha-  
medistes  
en Arabe  
& François.

*Elhemdu lillahi rabil halamine elrahmani elrachimi melichi iaumi eldini. eiace nahbudu, veiache nestebinu. Ih-dina elzgirata el mustekima, zzirata eladina eneamta*

*halahim gairi il magdubi halahim velal z'aline. Amin.*

Qui veut dire en François, Louange soit a Dieu, seigneur des siècles, le misericordieux, & pitoiable, & Roy du jour du jugement. O vous humains seruons luy, & nous ferons aydés : donne nous seigneur Dieu le point ou certitude, la vraie certitude de ceus lesquels tu approues par ton bon plaisir, sans aucune ire contr'eus, & qui ne seront remués de ta grace. Amen.

Cette oraison leur est fort commune au commencement de toutes œuures, mais principalement pour prier a l'heure, & pour lire l'Alcoran. Au commencement de toutes les œuures ils dient ou escriuent ceci, *Bismi lahi rachmani rahimi.* au nom de Dieu misericors & bon. Il seroit quasi aussi long de vouloir reciter leurs oraisons, qui toutesfois sont tousiours a Dieu seul, sans aucune creature, & se font arbitrairement comme de vouloir reciter les Beuieres de deça, dont ie m'en deporte, vous laissant la coniecture de la reste par le precedent. Maintenant je veus dire des communes coustumes qu'ils ont en priant, soit a la Mesgeda ou hors, car en tout lieu font oraison, les seigneurs en leurs sales, les autres ou il leur plaist. Incontinent qu'ils sont arriués a la Mesgeda ou lieu d'adorer, ostés les souliers, sans rien decourir de la teste, leuent la face vers le ciel, puis les mains estendues, les amenant sur la face, ce qu'ils appellent impetrati-on de paix, puis s'inclinent, puis se mettent a genous, & baissent la terre, ou se prosternent par deus fois, puis demeurent a genous, les talons au cul, & puis

Communes coustumes de prier.

Combien  
d'oraïsons  
a chascune  
heure.

Du Prestre

Costumes  
populaires  
a prier.

se fait oraïson a sa deuotion. Toutefois c'est quasi  
tousiours *Alhamdu lillahi*: comme dessus, puis se  
releuent, & font comme dessus, tant de fois de pareil  
qu'il leur plaist. Le commun qu'ils facent est au ma-  
tin deus oraïsons, a midi cinq, a *chindi* quatre, au soir  
autant, au tard ou a la premiere garde huit, & tous-  
jours pour chascune oraïson y a double baisement de  
terre, ou inclination. Mais les plusdeuots en font plus  
ou moins comme ils veulent. Le prestre est assis en  
la Mesgeda au lieu là ou ce fait l'oraïson, du costé du  
midi, & le regardent tous: car ils le font cōme tesmoin  
du vouloir qu'ils ont a Dieu, & ne dit qu'un mot ou  
deus apres que tous ont prié: & ce qu'il leur dit est,  
Dieu vous escoute, & quelqu'vns dient *amin*, amen,  
ainsi soit. Puis le crieur ou cleric commence vne bat-  
talogie de l'oraïson *alhamdu*, & dit *alhamdu lillahi al-*  
*hamd*, xx ou xxx fois, chacun mot, ou deus ou trois  
ensemble comme il veut. Et dit le peuple que cette o-  
raïson là ainsi reditte, que c'est pour excuser la mauuai-  
se oraïson des autres, & de ceus qui n'en ont point dit.  
Au propos de battalogie ou vicieuse repetition, je veus  
reciter ici leurs coustumes de quelques prieres, plus  
frequentes entre les Mores qu'autre part. Iceus Mo-  
res souuent vers le soir, pres de quelque Mesgeda, sor-  
tent dix, vingt, trente, cent, tant du plus que du moins,  
& tous ensemble commencent en branlant la teste, &  
tout le corps, l'un vers l'autre difans *alla, alla, alla,*  
*alla, alla*, tant de fois & long temps repetant qu'ils che-  
ent a bas comme estourdis: & disent qu'a lors leur e-  
sprit va avec Dieu porter *la ssala*, ou l'oraïson. En la  
Surie

Surie & Natolie ou Turquie en y a qui se mettent si fort a tourner difant *alla, alla*, &c. que jamais piroette n'en fist imitation : en fin que tous estourdis demeurent comme mors, & en extase : & alors dient que leur esprit va avec Dieu. Et de fait ceus ici entre tous leurs fous ou religieux font estimés les plus saints, & deuinent, & font des guerifons, & miracles, comme ils difent. Il y en a quelqu'vns qui toute vne nuit, fans jamais reposer, chantent *la alla illa la Muhamed iressul alla*, mais toutes telles choses font faittes par les idiots seulement. Je ne vus pas ici faire digrefion de leurs saints & diuerfité, car il fera meilleur autre part. Puis que j'ai dit des heures & mode de prier, il faut dire des festes là ou les oraisons sont plus estroitement obseruées. Le vendredi, comme j'ay dict, leur est la feste de la-sepmaine, là ou faut que chascun voife a l'oraison, au moins vne fois, sinon que ce fust vn pauvre homme, qui fust empesché a nourrir ses enfans : car si quelque autre aisé, & coustumier d'y failir, & de quelque malle-versation en est repris, il est emprisonné : puis luy est fait reproche de sa malle-versation & negligence.deuant le peuple : puis est mis en amende appliquée, ou a l'huile de la Mesgeda, ou aus pauvres, ou a l'hostel-Dieu : au village en beaucoup de lieus il les mennent parmi le peuple avec vne peau de regnard derriere, mais il faut estre bien faillant deuant que d'endurer cette honte. Cedit vendredi l'oraison du midy est la principalle, & si trouue quasi tout le monde:& le Prince sort ce jour là de son ferrail a Constantinople, & va tout du long de la ville, jusque a la

Feste des  
Muhamedistes  
Punition  
du mau-  
uais obser-  
uateur d'  
oraison.

Le Prince  
va le ven-  
dredi a l'o-  
raison a l'  
vne des mai-  
res eglises.

Les seigneurs  
Turcs ne  
veulent es-  
tre veus.  
De la com-  
pagnie du  
Prince al-  
lant a la  
Mesgeda.

Reueren-  
ce que les  
Turcs ont  
a leur Mes-  
geda.

Mesgeda de son pere Sultam Selim, ou de son pere grand Bayazeid, ou de son ayeul Sultam Mahmed, qui print Constantinople, & autrement peu ou point ne le voit par ville : & encor' faut que ceus qui le rencontrent baissent la face vers terre, faignant ne le voir: ceus d'en haut ferment les fenestres, & ne le voient si non par fenestre presque fermée ou treillis. Il est volontiers alors accompagné de son Paschia Visir, d'un deus mille que Spachi, qu' Aga, que Ginghitzeri (je desclareray ces mots en la guerre) & sont aupres de luy quatre ou cinq cens Solaclar ou gardes avec l'arc, la fleche & cimetarre, le suiuent communement sept ou huit cheuaus en main, fort richement ornés puis quelques esclaves ou enfans d'honneur. Luy ayant esté a l'oraïson, par l'espace quasi d'une heure, souuent gette quelques aspres pour Dieu, puis s'en va. Et qui verroit la modestie, silence & reuerence qu'ils ont en leurs Mesgeda ou d'oraïson, deuroit auoir grand' honte de voir que les eglises de deça seruent de causer, pourmener, & marchander, & faire spelonque de Larrons. Il y a le vendredi a sainte Sophie, ou a la grand' Mesgeda des Turcs, vn docteur de leur loy, qui leur interprete quelque passage de l'Alcoran, par mode de sermon : là ou a cette cause tout le simple peuple se trouue, & y vient des villages, & est cela a toutes bonnes villes, qu'a la maire esglise tous les vendredis y ait vn prescheur. Quant il ne fait beau temps, ou qu'il est mal seur, le seigneur va le vendredi a la Mesgede seulement de S. Sophie, pource qu'elle est tout aupres du Serrail : celle de Bayazeid, apres icelle

de Muhamed plus loing: la derniere est de Sultam Selim : & pource qu'elle est fort loing du Serrail , il y va peu. Les ablutions du vendredi se font par fort grande diligence : & si vn homme pensoit auoir fait quelque peché entre deus oraisons, il se relaueroit autant de fois comme il iroit a *ssala* comme autrement soit affés d'vne pour tout le jour. Reste que les excréments d'abas de l'vne & l'autre partie, font lauer les parties dont ils sortent, voire & fussent ils contraints comme ventosités & polution. Au temps de Quarisme, l'oraison & ablutions n'est moins gardée que le vendredi: car alors y a quelques gens qui se prennent garde des bons & mauuais Mussulmans, & les notent d'infamie, comme transgresseurs de la loy, laissant l'oraison ou mangeant sur jour. Car leur Quarisme qu'ils font a l'imitation des Chrestiens, de la primitiue eglise, & qui leur dure trente jours, ou vn mois lunaire ( car ils comptent leurs ans par mois lunaires, & non par folaires, comme nous ) ils ne mangent jusques au soir bien tard voiant les estoilles ou la nuit, & ne mangent communement comme on nous dit, toute la nuit ( combien qu'il est permis en l'Alcoran de manger jusque au point du jour ) sinon les meschans, & reputés tels. Mais a ce que j'en ay veu, mangent entre Turcs, raisonnablement chair ou poisson, ou tous deus, sans faire aucune difference de viande: puis du ris, de l'eau a boire. Les meschans, & les Mores vieus, culteurs de cette loy, & ceus ausi qui se permettent estans sous cetteloy là de boire du vin, font ceus communement

Superstition d'ablutions.

Du Quarisme.

qui toute la nuit ne font autre chose que gourmander. Mais le commun peuple me semble merueilleusement estroit obseruateur d'icelle, & la faisant plus estroite qu'elle n'est escrite: dont la grace n'en est pas a la loy, mais au peuple, que s'il en auoit vne meilleure, l'obserueroit fort bien. Tout durant ledit Quaresme, il y a par tout aus bonnes villes sur les tours de musquettes, quasi innumerables lampes ardantes toute nuit, qu'il semble que toute vne ville soit en feu: & les y tiennent, ainsi que dient les maistres des ceremonies, pour inciter le peuple, qui par son iusne plaist a Dieu a prier continuellement. Durant le Quaresme les gros personages tiennent maison ouuerte au soir a tous venans, principalement aus docteurs, estudians, Cadis, & autres gens de lettres, & tous autres, jusque a ce que les tables soient fournies, qui en huiuer & en esté se mettent en belles galleries, là ou en huiuer s'estendent beaux grans pauillons. Mais auant que je sorte du Quaresme, pour venir a Pâques, il me semble lieu oportun de parler des aumosnes, des Turcs, & des grans & riches fondations qu'en aumosnes ils font. Veu aussi qu'ils dient qu'il y a trois signes de connoistre le fidelle: L'oraison de laquelle ay parlé: le iusne dont a present parlons: & la charité ou aumosne de laquelle a cette cause parleray: & aussi que c'est la chose que tous-jours Muhamed ha en la bouche & commandement que l'aumosne. Ils ont par opinion & conseil, tant en l'Alcoran qu'aus liures des ceremonies, que la principale chose & plus agreable a Dieu qui soit au monde, c'est

Lampes ardantes.

Liberalité des Turcs.

Des Aumosnes des riches.

est *alzaché*, & entendent par cette vois païer a qui on doit, & donner a qui n'en a point. Dont vous trouués des pauvres gens, qui n'ayans de quoy donner, entendent l'ayde aus hommes ne se faire seulement en boire & manger, mais de tout besoin: le temps de leur vie emploient a amender les chemins mauuais, y apportans pierres, bois, arenes s'ils sont enfondrés, les amendant avec degrés ou dreçant: les autres a drecer des ruisseaus, ou cours d'eaus, & fontaines, & les faire venir sur les chemins, & quelqu'vns en tirent d'vn puis & vont querir aus fontaines, & portent en quelque casule ou maisonnette sur le chemin, & inuitent a boire par vn tel zele; que je croy certes s'ils buuoient vin, qu'on y entrouveroit des fontaines. En Barbarie, a cause qu'il y a rarité d'eau pres des bonnes villes, vous trouués des fondatiōs d'eau perpetuelle, qui sont faittes aus sepulchres de quelques Mores a perpetuité: & y a là vn Moabite ou Hermitte a leur mode, qui est tenu pour quelque fondation, a tenir touf-jours les cisternes plaines d'eau, & inuiter, & bailler a tous venans, & leur recommander l'ame du defunt, & ses parens viuans. Telles fondations d'eau a boire par les chemins sont communes de pauvres gens. Des plus riches il y en a, mais plus en la Natolie qu'en lieu de Turquie, qui obseruent venir les passans, & les prient, & inuitent a venir manger, boire, & coucher chés eus, pour leur ame, en ce n'ont acceptation nulle de personne: car ne le riche; ne le pauvre ne païent rien, & lendemain ou dit grant merci, & que Dieu leurs rende a ceus qui ont fait cet honneur: & ceus ici entre tous Mussulmans sont

Aumofne  
populaire.

Aumofne  
des Mores.

Aumofnes  
des plus riches.

Notés diligemment

Vne histoire recitée par Seraphin de Gozza touchant l'Aumosne.

estimés les meilleurs, pource qu'ils enuoient leurs aumosnes en Paradis deuant eus, scelon ce qu'ils ont en escrit au liure des Instructions. Quant tu donneras *tzadaca*, l'aumosne, donne du meilleur, que tu ayes, & du plus excellent : car vn morceau du meilleur, est plus agreable a Dieu, que cent escus mal acquis d'onnés apres ta mort : & vne datte donnée de bon cueur, durant ta vie, vaut mieus que mille apres ta mort. Cecy fait que quant ils reçoient quelqu'un en leur maison, ils le traittent comme eus mesme : ce que premier je ne pensois vray, jusque a ce que Seraphin de Gozza Raguzois, l'ayant experimenté enuiron Seruia & Bosna assés de fois, le meracompta, & donna courage de chercher aus autres pais si ainsi estoit. Il disoit auoir esté ainsi reçu passant pais assés mal habité, & aussi qu'en Turquie n'y a nulles hostelleries ou tauernes, côme ja ay dit. Il voit vne maison seule, belle pour le pais, là ou y auoit vn homme assis a la porte, qui se leue & vient a eus les salüer, disans, *sapha gheldinis*, Vous soiés les tresbien venus. Il y auoit trois seruiteurs François, & vn Turc pour conduite. Puis leur dit, *Alla seuer sis, gellumus sis benum euea, ben berechet alla sifa veraim, schindi agssam, bir dahel eue bunda deil, sifum iola iachenda dahel eue varmez, bunda guzel ot, guzel taonc, gellummissis mismillahi*. Qui est a dire mot a mot, Dieu vous aime, venés vous en en ma maison, je vous donneray la benediction de Dieu : c'est adire des biens que Dieu m'a donné. Il est incontinent tard : il n'y a point ici d'autre maison, & aupres de votre chemin il n'y a point d'autre maison. Ici nous auons bon feu, & bonnes pou-

les, venés au nom de Dieu. Ce sont les parolles en effet que ledit Raguzois qui sçauoit vn peu de Turc me referoit. Leur traitement fut tel : ils furent mis sur de beaux tapis, seans a terre, a la mode du pais fut fait vn bon feu pour les secher : leur fut apporté vn gasteau & de l'eau sucrée avec quelque confitures faites de vin cuit, & beurent & mangerent, en attendant le souper : qui fut de deus fortes de ris, avec du mouton bouilli & rosti, des poulets, ou chappons rostis & boullis : tant qu'en toute la Turquie, hors le vin ne furent mieus pour leur argent, qu'ils estoient là pour rien. Puis furent faits coucher sur vn stramas, a la mode du pais, chacun par soy. Le lendemain au matin qu'il vouloit paier, on luy dist *benun ianuam var, alla seuerfis* : Soit pour mon ame, Dieu vous le rende, ou vous aime : ainsi depuis estre bien traité on luy dist, gradmerci. ce qui nous deuroit inciter a plus grande charité, & plus frequente quant auons le pouoir. Je sçay bien qu'a l'occasion de la Barbarie, & belliqueuse nation, contraire le plussouuēt a humanité, qu'il y en a là plus de meschans & moins de bons que deça : mais je regarde que si entre les gens qui sont damnés y a de telles personnes, que ceus qui sont sauués les doiuent aussi par beaucoup surmonter. A l'occasion que ledit Gozza me dist auoir esté traité aus *imarath* qui veut a dire commanderies quant a l'interpretation, mais quant a l'effect qui n'a rien de semblable aus nostres : car là, le reuenu & aumosne est pour les indigens, ici ils sont aus riches, & qui deuroient auoir matiere de contentement. J'en veus dire pource que ce sont les fondations des

La cause  
pourquoy  
Turcs &  
Muhamedistes  
sont pires que  
de deça.

Fondati-  
ons & Au-  
mosnes des  
princes.

Sultans, & Baschiats, Schiats, Maules, Hams & autres, qui font les liberalités grandes apres leur mort, & qui ne peuuent plus exercer tyrannie. Il est de coustume quasi a tout grand, ou riche personnage Muhamedi- que a sa mort, de fonder vne Mesgeda ou eglise a leur mode, là ou en quelque chapelle ou anglet se fait enter- rer: & ordonne quelque deniers de rente, a quelques docteurs, escoliers ou, Lecteurs, dits Muderispour lire a certaines heures & a certains jours l'Alcoran, ou autres oraisons: car ils croient que la lecture de leur Alcoran ou loy, leur soit plus meritoire que toute autre oraison. Quant est de la forme de leurs esglises, je l'ay ja dicte: les petites ou sepulchres sont a la mesme forme, hors la grandeur. Il y a enuiron lesdittes esglises Mesgedes ou *imar at* selon la richesse du fondateur 200, 100, 80, 20, ou autre nombre, tant du plus que du moins, de petites maisons ou chambres, pour loger tous pas- sans, allans & venans, jusques a trois iours: les cui- fines tousiours garnies a l'heure du repas, pour nour- rir premier lesdits passants, & aussi les communs & ordinaires pensionnaires, dont ay parlé en la nourriture des enfans, qui sont docteurs, lecteurs, & escoliers par apres: generalmente s'estend ladicte aumosne a tous venans, soient Turcs, Iuifs, ou Chrestiens ( com- bien que de Iuifs n'en ay nul veu necessiteus). Et en vn lieu là ou ils ne font que dix riches, fussent, ils deus cens de pauvres, ils ne laissent nul auoir fau- te de manger principalement: & gardent bien ce pre- cepte, qu'il n'y ait nul mendiant entre vous. ce qui me faiçt merueilleusement penser, comme ainsi soit que

que l'intention de toutes les lois du monde, soit Charité, & tant plus de la nostre, quant plus est parfaite, que nous nous sentons fort de la parabole de l'enfant prompt a promettre, & tardif faiseur : qui n'auons point de honte qu'entant de prouinces de ce royaume y a tant de mille, & mille pauures mourans de faim, par la grande cherté : tandis qu'on abat vn vieil, beau, honorable, & durable a infinis ans temple, logis ou autre edifice, pour en refaire vn autre, bien souuent, a l'appetit de quelque vsurier, qui pense faire vne belle œuvre, tandis qu'il est, ou supérieur, ou recteur d'eglise, de donner cent escus, & 10000, que possible par fas & nefas a veues, & orphenis a desrobé pour commander a edifier vne edifice, ou temple braue materiel, pour luy cadeler son nom en terre, & faire despendre cent mille escus, a ceus qui l'escoutent. O nous miserables, & mal entendans le vouloir de Dieu, & l'intention de la direction de ce mōde! O bien heurus Exuperi euesque Tolosain, tant loué de S. Hierosme, pour auoir vendu callice, pateynes, & aubes, & toutes richesses ecclesiastiques, pour nourrir les membres, & temples de de Dieu viuant! O combien t'a esté plus saint faire & garder la sainte hostie, & memoire de la mort, & passion de ton maistre en vn voirre, & en vn petit penier, que consacrant cil qui d'or ou pompe n'a cure, en vaisseaus d'or, voir perir de famine cil pour qui il est mort! mais retournons. Vous ne trouués communement ville en la Notolie qu'il n'y aie aumosnes: & hors les villes, a toutes repues des grans chemins vous en trouuerrés, là ou principalement passans ont

Trois Ima-  
rats ou cō-  
manderies  
& fondati-  
ons de  
Princes a  
Constanti-  
nople.

repuës franches, comme aufsi aus maisons particulai-  
res, dont en la Turquie vieille ou Natolie en y a beau-  
coup. A Constantinople, là ou a present est le chef  
de l'Empire, & commune residence de ce seigneur  
hors guerre, tous ses predecesseurs audit lieu Muha-  
med, Bayazeid, & Selim en ont fondé chascun la plus  
belle. Celle de Sultam Muhamed a enuiron soiffante  
mille ducats de rente plus que moins par an. Le di-  
ray par apres, en parlant des sectes, dont elle est si ri-  
che. elle est quasi egalle en grandeur & forme a sainte  
Sophie, & a enuiron elle cent maisons rondes, pour les  
pellerins, & docteurs, toutes couuertes de plomb : au  
dehors du cloistre, y en a de commun edifice cent &  
cinquante pour loger pauures vulgaires de la ville, auf-  
quels quant ils y veulent demourer on donne vn as-  
pre pour jour, & du pain a suffisance : là ou je croy qu'  
il n'y a bellistre qui estime la fortune digne d'accepter,  
car je n'y ay veu que les logis vides, ou de peu habi-  
tés. Quant tous les deniers ne se despendent là, ils  
les donnent a l'hostel-dieu des malades, ou des infen-  
sés : car là quant'quelqu'vn est fol nuisant, ou eshon-  
té, on vous le prend par force, & le faiçt on deuenir  
fage a coups de verges, & force de liens. Au sur-  
plus les maraus, ou qui par faintise, ou par desespoir se  
font dediés a la belistrerie, comme seroient les faus  
escorcheurs de jambes, malades de saint Iehan, de  
saint Main, desquels auant l'image de la primitiue es-  
glise commencé vn peu a restituer par les aumosnes  
parrochiales aus bonnes villes de France tout estoit  
plein, tels n'ont point là de lieu. Il est bien vray

L'hostel-  
Dieu des  
malades.

qu'il y en a affés sous ombre de religion qui demandent par pais . Mais quant les Turcs viennent en Italie, principalement a Venize, ils sont tous estonnés de voir ce mistere: & nous nomment entre nous Gaours, ou Chrestiens, ou infidelles, & les plus cruelles gens du monde, qui souffrons vne telle pitié estre publiquement veüe: & s'en vont en cachettes par sous le *duliman* leur jettant des aspres sur les ponts si tressecrettement, que vraiment vous voiés en ce la pratique du dire de Iesus Christ, Ne fache la dextre que faiçt la fenestre. Les autres *Imarats* ou commanderies sont a la mesme forme, sinon que celle de Sultan Bayazeid n'est pas si riche ne grande, car c'est celle que son bon fils Selim, apres qu'il eut faiçt empoisonner son pere, & l'ayant chassé de son roiaume, luy feist faire, pour oster le suspeçon de la mort qu'il luy auoit pourchassée: La sienne a trente mille ducats de fondation. Mais j'ay peur d'estre trop long en recitant en l'ennemi la principale vertu de ce monde, & par laquelle seule nous imitons le diuin benefice: parquoy en y laissant penser les Chrestiens, je m'en vois a cheuer Quaresme, & reciter les paschales ceremonies. Aiant donque jusné trente jours, ou vne lune, ils conuiennent tous generalement, le plus prochain vendredi ou *Ciumah ghun* du dernier de la lune, a la Mesgede, là ou ils font leurs annuelles oraisons, & font l'oraison de midi principalement fort prolix, & le prestre lit diuerses *Afora* ou chapittres de l'Alcoran: entre lesquels est le troiziesme principal, lequel ils nomment *el meide*: c'est a dire la cene: durant le-

Turcs secrets en leurs aumosnes.

Pasques.

quel tous commencent a venir baïser les mains l'un a l'autre, les Turcs, Perſes, & Tartares: les autres ſe baiſent la bouche: & tous diſent l'un a l'autre, Dieu te donne la bonne Paſque, en Turc *alla hair behiram verſena*: en Arabe *teib behiram leche*: & tout homme qui a vn ennemi eſt contraint luy demander pardon, & l'autre luy donner, premier que baiſer ou main, ou bouche: car autrement leur *behiram* ou Paſque ne vaudroit rien, & en outre ſeroient excommuniés s'il eſtoit ſceu que quelqu'un yeuſt failli. Parquoy ce voit qu'ils ont prins cette pardonnançe ( ſans laquelle n'eſt lieu a vnité ou ſaiut ) de la primitiue eſglife Chreſtienne: Là ou premier qu'ils conuinſent au ſacrement d'vnité, il failloit demander pardon a tous ſes ennemis, & auſſi leur pardonner, auant que venir au ſacrement ou ſymbole d'vnion. Non ſeulement le jour de Paſques les Muhamediſtes ſe demandent pardon, mais auſſi tous les vendredis, quant ils vont a la Meſgeda, n'oſeroient failir, ſur la peine de *haram*, c'eſt a dire grand peché, ou excommunication de pardonner, ou pour le moins faire le ſemblant a ſon ennemi: parquoy les meſchans qui ne veulent pardonner, ne ſi trouuent que peu, de peur de pardonner: car depuis qu'ils ont pardonné, s'ils faiſoient quelque injure l'un a l'autre, par l'ancienne querelle, & partie intereſſée peuſt prouuer qu'ils s'eſtoient pardonnés cela, l'aggreſſeur encourroit vne merueilleuſe peine, ſelon le cas, plus que pour vne autre offenſe: car ils diſent que qui fait cela, qu'il ſe mocque de Dieu, & des hommes. Voila leurs Paſques grandes, qui ont

deus

Punition  
griue du  
diſſimula-  
teur en  
Religion,

deus jours de feste , l'un apres l'autre : durans lesquels, & jusque a sept jours prochains , les Turcs font infinies aumosnes , & principalement font tuer force moutons, car c'est la viande que plus ils estiment & vsent : & font sçauoir a tous pauures mesnagers, qu'ils viennent querir leur *behiram* ou Pasques : a sçauoir de la chair, pain, aspres &c. Ils vont visiter les malades, & secourir aus orphenins. Les autres vont a la fosse , de leurs morts, & y font manger les pauures dessus, pour leur ame : & bref c'est vne grande chose de voir les apparences exterieures de leur charité. Ils ont diuers chapitres en leur loy, & liures de ceremonies, qui leur suggerent cette opinion, & pource j'en veus escrire quelques vns. Quant ils veulent recommander quelque chose fort diligemment, ils faignent que Gabriel, lequel Muhamed leur prophete dit luy auoir reuele sa loy, leur commande ou conseille, disant, que Gabriel met aus fils d'Adam sept manieres d'euures pour estre sauues. La premiere prier Dieu, & faire *lassala*, cinq fois de jour : & que commencer deuant les autres, & finir le dernier est le meilleur. L'autre faire reuerence aus sages, & conuerser avec eus. La tierce visiter les malades. Donner l'aumosne. Visiter & consoler les orphenins, pource que Dieu dit a Gabriel, regarde que celuy qui fait plorer l'orphenin, je le feray plorer en enfer, & je colloqueray en Paradis celluy qui le fait rire. Amander les chemins, est la sixiesme. Accompagner les mors a la sepulture, est la derniere. Et en vn autre lieu il escriuent, faits tout ce que tu fais a Dieu ( il veut dire pour l'amour de Dieu) purement, car Dieu ne re-

De par  
qui les Mu  
hamedistes  
commandent.

Note.

Petites  
Pasques.

Iufne hors  
le Quares-  
me.

Des festes  
en general.

goit rien s'il n'est fait purement du bon du cueur. Le retourne a mon propos, tandis qu'il me souvient que j'ay deuant parlé des grandes Pasques, afin que j'aduertisse que je l'ay dit, a la difference des petites, ou secondes, qui sont quatre vints, ou quatre vint dix jours, ou trois lunes apres les grandes : & different de ce, que deuant les grandes y a iufnes contrains, ici il ne iufne qui ne veut : toutesfois les deuots iufnent quinze jours deuant pour le moins. Les mesmes ceremonies, aumosnes, & festes & pardons qu'ay dit dessus, sont ici non du tout si solennelles ou grandes. Des iufnes en l'an autres commandées a tout le monde, il n'y en a point. Les deuots iufnent apres le *Ramadhams*, qui est le mois de Quaresme, encore six jours de *ssual*, pour ce qu'il y a là des estimeurs de merites, qui leur escriuent ainsi : Qui avec *Ramadhams* a iufné si jours de *ssual*, estime auoir iufné tout du long de l'an. Les autres iufnent les jours blancs de chacun mois, qui sont le treziesme, quatorziesme, & quinziesme, pensant auoir le merite pareil de toute l'année. Plusieurs bigots Arabes obseruent cecy. La condition du iufne qu'ils escriuent est telle, Qui iufne le *Ramadhams*, & s'abstient de *haram*, c'est a dire de peché, ou il y a quelque grand forfait, & de faus tesmoignage, Dieu sera content de luy, & les portes en Paradis s'ouuiront, & celles d'enfer se fermeront. Des festes a tous Muhamedistes obseruables, que j'ay sceu scauoir, il n'y a que les vendredis, & jour de Pasques & suiuant Pasques. Mais chacun en ha a la mode de son pais. Les Mores en ont vne enuiron, *zilssede* ou le mois de May,

comme leurs mois de present respondent aus nostres, là ou ils s'assemblent aus bonnes villes, & couurent vn chameau de linge, & s'en vont tournoians avec beaucoup d'autres chameaus parmi les champs, & a l'entour de la ville, disans qu'ils font feste a Muhamed pour vnjour que sa femme s'estoit perdue ou esguarée, & qu'il l'alla chercher, & la retrouua. Bref les Mores me semblent les plus fous en ceremonies, & plus froids en charité : qui laissent souuent mourir leur voisin ou prochain parent de faim sans le secourir. Les plustraitres, & fauffaires, brutaus, bougres que j'ay cogneu en tout le monde : & par cela je pren vn argument de la malheureté de cette meschante secte, dont ils font les anciens & premiers obseruateurs & qui plus se glorifient, comme j'ay dit de leur sainteté. Les Turcs font souuent obseruer des festes, non pas aus esglises, ni a Dieu, mais ou pour le retour du Prince de quelque lointain voiage, ou le jour de la circoncision ou natiuité d'eus, ou de leurs enfans : aufquelles festes, qui sont non moins que trois ou quatre jours, faut serrer boutiques, & se mettre a boire, faire continuelle & grand' chere chacun a sa mode & son pouuoir. Cela est quant aus festes, jufnes, & aumosnes que les Muhamediques communement obseruent : nous dirons par occasion la reste, quant elle s'offrira. Auant que je vienne a dire de la somme de leur loy, & qu'ils croient, ou qu'ils ne croient pas, pource que la conuersation, & entr'eus, & ent re les estrangers qui ne sont de cette loy, me semble plus deuoir estre faittes par religion & crainte

Les Mores  
viciens.

Festes a  
l'honneur  
du Prince.

La cause  
qu'on iuge  
mal des  
Muhame-  
diques.

de Dieu, que contrainte de loix. Je le mettray ici sans differer de le mettre entre les loix coercitiues, qui sont la Iustice : & feray ce principalement pour apprendre aus estrangers comme ils doiuent conuerser avec eus. Ce qui fait mal juger par le commun recit de la cruauté des Turcs, & qui leur baille le nom de si grand' infidelité est, que quasi tous ceus qui ont experimenté leur domination (je ne veus point dire conuersation) pour la captiuité ou aduerse fortune, qui fait sans doute trouuer toutes choses ameres, ou ja pour opinion de la diuersité de la loy qu'ils gardent, ne pouuans cõcevoir aucune bonne opinion d'iceus, ont tous jugé vniuersellement estre intractables barbares, & indignes d'humaine ou Ponentine conuersation. Dont qui veut iuger a la verité d'vn affaire, il faut despouiller toute affection, comme vn bon juge, & aussi auoir le moien que fortune aduerse, ne puisse oster ou changer la couleur & goust aus choses. Je ne puis, ne moy ni homme du monde nier, que communement les hommes ne soient là ou il y apires status, plus mauuais, & là ou il y a plus de licence, & d'occasion, y estre plus grande frequentation de peché, voiant que tous hommes sont enclins a mal, & a la pire partie, & tant plus, quant moins sont instruis : dont il aduient certes communement que les Muhamediques ont de plus mauuais garçons entr'eus, quant aus estrangers, que nous n'auons deça. Je di aus estrangers, car entr'eus certes il n'en ont la disme de deça : fauf les Mores. Mais ce que j'en diray ce sera pour le plus commun d'entr'eus, laissant la grand' frequentation de la Court, qui par tous siecles

& en

& en tout le monde est quasi a vne mode gouuernée: & faut, qui veut estre homme de bien, selon le dit du Satyrique, qu'il se retire de Court. Laisant aussi ceus qui sont fort affinés aus villes, & font ce, dont justice leur fait rendre compte: & avec eus laissant les deus extremités du monde, Necessité ou Paureté, & grande Richesse ou Tyrannie, qui a lois, l'une pour ne pouuoir, l'autre pour ne vouloir, communement ne sont subgettes. Quant est des Mores, je les ay pints assés de fois, car l'experience ma confirmé que la foy Punique des anciens, a eus attribuée, a entr'eus par bonne culture prins vn grand increment. Les Turcs communement sont tous au contraire, car il me semble que de nulle chose en ce monde n'ont si grande raison, que de la foy promise a quiconque soit: & me voudrois certes plustost fier a la simple foy d'un Turc naturel, qu'a vn bon finet, tesmoins, & obligé de tels de par deça: pource que là on me fera, si mon homme est meschant, tort ou raison en premiere instance: ici, on me fera despendre la reste de mon bien apres l'autre: & faire ce que dit le prouerbe, jeter la coignée apres le manche. Leurs marchandises & labeurs sont si tresexquisement faits, & si tresdurables (fors les maisons) qu'ici ne reçoient aucune comparaison. Et au parauant que les Iuifs chassés d'Espagne & Prouence, par leur industrieuse pauureté, leur aprinsent tant a falsifier leurs arts, marchandises, monnoie, comme aussi a tout encherir, les choses estoient beaucoup en meilleurs termes. De toutes choses font mesme pris, aus leurs, aus Iuifs, & aus Chrestiens. Quant est a conuerser entr'eus, ils sont merueilleusement

La foy  
promise  
entre  
Turcs bien  
gardée.

equitables : & s'ils ne l'estoient, & aimoient la republique, la peine incontinent s'enfuit. Dont au sceu du Prince, combien que là y en a beaucoup, pour sa conuersation on ne voit point là tant de sangsues & v-furiers, qui amassent la richesse d'un Crœsus, en un an ou deus, de larrecin, je voulois dire de marchandise, cōme ici soubs la bonté d'un Prince, qui permet a chacun raisonnablement gagner, se fait si bien que le plus fouuent la condition de la guerre est plus desirable que de paix : car ces larrons incontinent qu'il est permis par ouuerture de paix, liurent les prouisions aus confederés, & encherissent le pain & vin au peuple, ce que la guerre ne pouuoit pas faire, ne l'ennemy, & ce par l'iniquité des recteurs de villes, que pour auoir la part au gain, permettent tout fas & nefas, abusant du vouloir d'un bon Prince qui en leur exterieure apparence se fie. O miserables nous qui portons la peste en nostre sein ! ce que l'ennemy ne nous peut faire. Mais j'enten bien, il faut que les riches, & seigneurs vendent leurs bleds a haut pris, dont je me tais, voiant que disant vray, ne puis autre irriter, & inciter contre moy les freslons, le bruit populaire m'a incité a dire cecy. Mais pour vous donner par un exemple conjecture de l'innocence des Turcs vieus, ou de la Natolie ou premierement ont habité, je veus escrire ce qu'entre eus ay veu. Moy estant audit pais de Natolie, & estant par tempeste contraint a tenir logis long temps, iceus Turcs s'en venoient dedans mon logis, tout auspriuement comme dedans le leur, sans dire autre chose que leur *salem alec*, ou Dieu vous gard, &

s'en venoient mettre au feu, ou affoir : de laquelle familiarité fort estonné, leur disois ainsi, *me sizum edat suyle varmec dahe euea, bou guzel ioctur* : c'est a dire, Quelle coustume est la vostre, d'entrer ainsi aus maisons extranges? cela n'est pas beau. Il me respondoient tous, *Corcma cardasch, bisum edat suyle var, biz bizdan corcmesis* : c'est a dire, Mon ami, ou frere, n'ayés peur, nostre coustume est telle : nous ne craignons point les vns les autres. Et pour faire l'experience, j'enuoiois mes gens a deus, a trois, a quatre lieux par les villages pour auoir des viures : comme chappons, poulets, œufs, mouton, ou autre chose ( car en Turquie n'y a faute de chose qui soit requise a la vie humaine, non plus qu'ici, hors le vin qui est vn peu cher ) mais par tout trouuoient le pareil, ne leur estre prohibé, ou trouué estrange l'entrer partout, car là toutes maisons communement sont ouuertes, & se ferment la nuit seulement, j'enten aus villages. Dont je faiçts conjecture de la grand' innocence ou contrainte qu'ils ont ensemble. Je di les Turcs naturels & simples gens, car citoiens & courtisans sont au contraire.

Les Turcstiennent seulement estranges les habits de deça, faiçts comme a mode de legers fouldats, deschiquetés, taillés, bordés, brodés & courts, avec les braguettes, comme nous estions abillés. Car les Turcs, Perfes, Tartares, Syriens, & communement tous Muhamediques, & les Moschouites, Armeniens, Cercasi, Grecs, Valachiens, Polasques, Hongres, & tous autres Chrestiens qui hantent quelque-fois parmi eus, sont tous vestus d'vn habit fait com-

Descou-  
pures d'ha-  
bits & Bra-  
guettes ab-  
bominables  
entre  
Turcs.

me le corps, & venant a quatre doigts ou demi pié de terre. Et la chose qu'ils trouuent le plus estrange qu'il y ait en nous est, que nous changeons si souuent d'habits diuers. Et qu'ils trouuent irraisonnable & fort mauuais est, que nous dechiquetons, & couppons ainsi nostre drap & soie, qui a esté fait pour durer & seruir a vn autre plus pauure, quant le riche n'en veut plus : & pour cela nous appellent *dely* & *maschara* : qui est a dire fols & acariaftres, qui gastons ce que la re- publique doit & veut garder. Les braguettes leur sont fort suspectes, a cause de l'extreme jalousie, pensant que si grant estable soit argument de pareil che- ual. Or donc qui veut conuerser seurement avec eus, il faut premier prendre vn habit long, de quelque couleur, a la mode du païs, puis vn bonnet d'asap ou auanturier, qui est vn haut bonnet de drap, dont les oreilles sont fendues de costé, & pendent jusques sur les espaules, duquel indifferement tant les Turcs que les Chrestiens peuuent vser: puis s'en aller par le païs, qui sçait parler Esclauon, ou Grec, ou Turc, car ce sont les langues principalement entendues en toute la Turquie jusque au Caraman ou Cilicia, là ou on commence a parler Arabic vulgaire : car par toute la Turquie, Tartarie, Perse, Surie, Arabic, Aegypte, Barbarie, Indie, la langue Arabique Grammaticque est entendue a cause de l'Alcoran, & des loix de judicature, qui partout là sont receues : comme par deça, en Autriche, Hongrie, Pologne, Alemagne, Suedre ou Gottie, Angleterre, France, Espagne, Italie est entendue la Latine. Mais a cause des inju-  
res

La mode  
de conuer-  
ser avec les  
Turcs.

Leslâgues  
de Tur-  
quie.

res qui des meschants tous les jours se peuuent faire, comme de prendre vn homme seul, en quelque defert, sans tesmoin, & l'aller vendre pour esclau: deuant que le pauure homme puisse trouuer juge pour dire sa querelle, & auoir aide de Iustice: ou si c'est homme bien monté, a cause qu'en Turquie n'y a point de Postes, & que les seruiteurs du Turc ont commandement de prendre cheuaus ou ils en trouuent, pour courir sa poste (ce qui est là occasion de faire mille iniures) on luy peut prendre son cheual, & le luy mener, jusque a vne journée, deus ou trois, ou autant qu'il plaist au meschant, si le pauure homme ne le rachapte de quelque ducat ou deus, pour possible incontinent estre prins d'vn autre pire: car là on peut quasi dire au diable le meilleur des gens de Court, quant ils ont occasion de te mal faire: a cette cause qui ne va tout par mer, il y fait bon donner ordre en cette maniere. Quant vous mettés pié en Turquie, sans muer habit de teste, vous faut dire de quelque païs dont vous sachiez les adresses & langages (car ils sont fort susceçonneus en cas d'espies, & gents qui vont pour voir) & regardés bien que ledit païs ou ville dont vous dites soient confederés, & amis, ou sugets du Turc, ou autre Prince barbare: puis vous conuient dire marchand, & que vous voulés aller querir, ou porter, ou faire amener marchandise (les Ambassadeurs & Messagers sont personnes priuilegiées, qui toutesfois vont peu par païs sans homme du Turc, ou saufconduit) & exposant toutes les raisons au Sangeac, qui est le capitaine du païs ou vous vous

Quelles iniures sont communes

Pour eniter les iniures.

trouués, en luy faisant bonne reuerence, & quelque present, il vous donnera faufconduit d'aller là ou vous voudrés, sans quelconque empeschement: en outre si vous voulés vous donnera vn home d'vn seigneur qui vous conduira jusques là ou vous voudrés, & vn *dragman* ou interprete, moiennant leur salaire.

Qu'il faut  
fuit en Tur  
quie.

Quant vous aurés esté resident vn peu au Caire, ou a Constantinople, ou a quelque bonne ville, vous irés par apres ou vous voudrés, avec les Caruanes ou compagnées des marchants, ou par naues, ainsi que vous voudrés. Là n'entrés pas dans leurs Mesgedes ou esglises, car ils vous feroient Turc, ou de leur loy. Ne parlés de leur loy qu'en bien, & encor qu'ils vous demandent qu'ils en semble: car si vous en dittes mal, ou de leur Prophete, ils vous feront Turc ou mourir.

Viures af-  
fés vin chés  
les Iuifs &  
Chrestiens.

Ne vous enquerés point des affaires du Prince ou Roiaume, sinon a vos bien grans amis, & sobrement: car la teste y pend: & pour vn petit de suspeçon en ces matieres là font mourir vn homme. Vous trouuerrés là tout ce qui est requis a la vie humaine, reste le vin, & porc: du vin en la maison des Iuifs y en a affés ou de maluoisie: porc & vin chés les Chrestiens affés. Vous irés par tout a vos ceremonies & messes comme de ça: & n'empeschent point les Turcs chacun de viurè a sa loy: & s'il y auoit quelque meschant qui y fist quelque empeschement, vous aués action contre luy chés le Iuge du lieu. Vous aués a Constantinople, ou en Pera qui anciennement estoit vne partie d'icelle, les messes des Grecs tous les Dimanches, & quelques festes, vne par jour seulement. Aus Armeniens auf-

Ceremoni-  
es des  
Chrestiens  
de parde-  
la.

si qui en ont plusieurs, mais ils jurent vn jour, & s'abstiennent trois jours de leurs femmes, comme les Grecs vn (car tous Prestres du monde, reste ceus de l'eglise Romaine, sont mariés) deuant que dire la messe : il y a encor' des Cordeliers, Iacopins, & Benedictins en Pera, qui chantent a la Franque, ou Romanesque. Voila le commun moien de conuerser avec les Turcs, & comme communement entr'eus ils habitent, & y faut habiter par vn estrangier. Vous aués là de toutes les langues du monde, a cause des captiuités qu'ils ont de tout le monde : mais les principales sont, comme ja ay dit, le Grec vulgaire, Turc & Esclauon, car vous ne troués quasi point là de gens qui ne sachent parler deus langues pour le moins : parquoy y a grand'abondance de dragemans ou interpretes, qui sont requis a homme qui veut traffiquer. Cela est le commun, que les Iuifs sçauent quasi tous l'Espagnol, Grec, & Turc. Qui veut faire aucun traitté, on a bon marché, & grande diligence de leur paine. La langue Latine n'y a point de lieu : la Grecque Grammaticque bien peu, seulement en quelques Prestres & Moines au Patriachat, & a Monte Sancto, ou mont Athos, là ou il y a quelques religieux de saint Basile, reduits de toute la Grece, qui tous sont doctes, comme les vulgaires prestres de deça : mais c'est trop demouré en la generale conuersation. Maintenant il faut parler en somme de leur loy, & créance : ce qui se fera beaucoup mieus en commençant a l'origine de leur loy, ou religion, pourtant que ce qu'on a escrit jusque icy de leur Muhamed, qu'ils appellent Prophete, est

Des <sup>r</sup> Prestres Grecs & Armeniens.

Principales langues en Turquie

Digression de la loy, & vie de Muhamed.

Liures ap-  
prouués  
aus Muha-  
medistes.

en partie diuers de ce qu'ils en ont par escrit. Dont apres l'auoir diligemment leu en leurs liures, l'escriry:& ce faisant, & donnant les choses a la verité, pense que par leurs folies se confuteront mieus par eus mesmes, que par quelconque fiction, & confutation avec l'histoire a eus non approuuée. Car je croy qu'un bon esprit voiant telles besteries, ne les pourra estimer autres que besteries & songes. Ils ont liures appartenans a leur loy, beaucoup: mais qui est gardé de tous est l'Alcoran. L'autre qui est apocryphe, & qui est toutefois le plussouuent entre les mains du peuple (comme cela soit commun qu'on promet par tout aus plus grâs bestes, les plus grandes besteries) est la doctrine de Muhamed qu'ils nomment, *taalim elnebi*, doctrine du Prophete, là ou sont comprinies les plus fanatiques folies, qu'esprit en ce monde pourroit jamais auoir songé ou imaginé, qui certes me font horreur pour leur sottise, & blaspheme. L'autre plussouuent est *heditih elnebi*, l'histoire du Prophete, là ou de sa vie & mort, selon leurs liures est traité: le tout de pareil metal & estophe que deuant. Les liures des lois ciuiles sont interpretations de l'Alcoran, mais ils n'obligent pas a peché mortel, car elles portent leurs peines ciuiles & publiques.

Genealogie de Muhamed.

Quant est de la folle besterie & blasphemies qui sont en l'Alcoran, je les monstreray par cy apres, mais que j'aie premier baillé la vie de ce fin Prophete, avec leurs liures propres. Puis par vn bref examiné ladicte vie plus pres. Dont a l'imitation de ce qu'on fait de I E S V S C H R I S T en l'Euangile, ils ont songé vne gene-

nealogie depuis Adam , jusques audit Muhamed en ce point. Que Dieu vint vn iour a Adam , incontinent qu'il l'eut créé, & le dreçant, le cerueau luy commença a trembler & sonner comme font les fueilles quant le vent souffle fort : comme il estoit estonné de cela, Dieu luy dist , le son que tu as ouy , & duquel tu t'esmerueilles, est le signe des Prophetes, & de ceus qui prescheront mes commandemens, & d'iceus naistrera Muhamed , qui s'appelle au Ciel *Ahmad* & en terre Muhamed, c'est a dire bon, qui aura la face claire comme le soleil. Dont Adam prenoit grand cure a se nettoier quant il alloit avec Eue , assavoir si elle conceuroit le Prophete de Dieu: & quant elle conceut Seth, le pere des Prophetes, la lumiere qu'Adam auoit en la face passa en Eue , jusque a tant qu'elle enfanta Seth, qui fut nay seul : car par auant elle en auoit tousiours deus d'une ventrée, masse & femelle, seur & frere. Luy nay la lumiere de la mere passa en luy, & fut beau, & vestu de Dieu d'une robe rouge. Puis quant son pere Adam fut a la fin, il luy dist par testament le mistere de la lumiere, & la genealogie des Prophetes : & alors Gabriel descendit du Ciel avec septante mille anges, qui signerent cette escriture, & dirent que la vois d'Adam estoit exaucée , de ce qu'il vouloit donner tesmoignage a son fils de cette generation . Puis Seth engendrant Enus laissa sa lumiere en sa femme, & elle en son fils , & laissa le priuilege de lumiere par testament & grande recommandation a sa mort: & ainsi fut gardée laditte lettre ou priuilege de pere en fils jusques a Cahidar fils d'Ismael, fils d'Abraham, auquel

l'ange de la mort huma l'ame par l'oreille, pource qu'il auoit rendu l'arche ou escriture du testament & generation a Iacob fils d'Isaac, combien qu'il luy eust baillé par le commandement de l'ange, toutesfois la lumiere demoura en son fils Hamel, & en tous jusque a Muhamed. Mais si ie voulois reciter toutes les horribles sotties & mensonges, qui sont là dedans, jamais n'aurois fait : dont en bref mettray les noms par ou ils deriuent cette generation. Adam, Seth, Enus, Mahtil, Iared, Enoch, Mathusalem, Leher, Noé, Sem, qui fit accoustrer l'arche de generation du Prophete de Perrerie, Arfaxat, Heber qui s'appelle, Hudp, Phelech, Salech, Sorach, Cahuth, Taroch, Abraham, lequel quant il naquist furent veus deus lumieres, l'vne en Orient, l'autre en Occident, & la lumiere par tout le monde du Ciel sur Abraham, Ismael, Kehidar qui bailla l'arche a Iacob, Hemel, Tebich, Hanneffa, Adich qui premier sceut escrire apres Hismael, Adulbey, Adnen, & autres mille Barbares que je m'ennuie de reciter, aiant allés de dire que son pere grand fut Ebedmutaleb, son pere Abdalla. Et pour reciter la cautelle & finesse des aucteurs de laditte genealogie, ils ont fait en vn liure sa genealogie a droit d'Adam a luy, en l'autre de luy a Adam, pour contrefaire la genealogie de IESVS CHRIST, escriitte par saint Mattheu en descendant : par saint Luc en montant : la genealogie en descendant, est au liure de la vie du Prophete, & celle en montant est en la cronic-

Les noms  
des predef-  
cesseurs de  
Muhamed.

que du monde, selon eus. Il fut dont engendré d'Abdalla & d'Hemmina vne pauvre & belle garçe Iuifue qui ce vint offrir a son pere: & fut n'ay en Iefrab, qui est vng bourg d'Arabie, qu'aujourd'huy ils appellent *Medinat alnabi*, c'est adire la ville du Propheete, trante, ou quarante mille par deça la Meche: & fut né le douziesme de *ffabam*, qui respond a nostre Feurier: & escriuent qu'a lors toutes les idoles trebucherent par tout le monde: & que tous Roiaumes furent abolis: & que le diable fut getté par les anges en la mer dont a peine eschappa qu'apres quarante jours, & se sauua sur vne montagne, & appella tous ses compagnons leur difans que Muhamed estoit né, qui prescheroit par tout le monde de l'vnité de Dieu, & qu'il leur osteroit leur pouuoir: & par ainsi ils estoient delibérés de gaster le monde par hypocrisie, & par leur luxure & volupté: ce que vraiment ont bien fait par le dit Muhamed, & sa doctrine. Ils disent que sa mere eut vision d'anges, a la natiuité, & que tous les vens, les nues, oyseaus, & les Anges si trouuerent, chacun pour le vouloir nourrir. Les vens, d'odeurs: les oyseaus, de fruit: les nues, d'eau: dont les Anges n'y feurent que faire, & s'en allerent par despit. Toutesfois de ce miracle ne fust rien, car la mere qui estoit bien pauvre, & vefue (pource que Muhamed estoit posthume) fut contrainte d'aller a la Meche, pour y auoir a viure en mendiant, & en aiant peu trouué s'en reuint en Iefrab, de là ou elle estoit. Puis retournant a la Meche mourut en chemin, & le pupille fut recommandé a Abdamut Alib son pere grand, qui l'a-

Mille fa-  
bles a la  
natiuité de  
Muhamed.

La nourri-  
ture de mu-  
hamed se-  
lon eus.

dopta. Et dit que là il y eut Seraphin qui luy enseigna par trois ans : & Gabriel qui xxix. & le xl, an de son aage luy donna la loy au mois de *Ramadhan*, le quinziesme iour, qui est la cause pourquoy ils font Quaresme en ce mois là, ausi qu'il le commande ainsi en sa loy. Puis par apres fut porté au Ciel par Gabriel: luy reuenu, se dit Prophete de Dieu, & prescha publiquement a Echef, & aus villages d'entour la Meche: car on ne le vouloit pas laisser prescher en la Meche. Puis qu'il eust presché dix ans par plat país, ils s'accompagnerent septante hommes avecques luy, qui se confederent ensemble: & dirent, qu'il falloit prescher l'espée au poing, & faire croire en Dieu par force, & que l'espée fait plus faire aus gents que la raison: & ausi que les gens de village, desquels il escrit en l'Alcoran, souuent ne le vouloient plus, nourrir, dont il se plaint qu'ils ne veulent pas donner au Prophete de Dieu, & a ses amis: dont la ligue, fut faite par ce ferment, qu'ils ne prendroient plus femmes de gens qu'ils ne fussent de leur opinion: & qu'ils defendroient le mal, & feroient faire le bien: & qu'ils ne monstrent plus leur loy en secret: & prendroient querelle & ligue pour Dieu: & qui feroit comme eus auroit Paradis: & qu'il failloit entrer par force en la Meche le mois de *Dilhagea*. Il y auoit entr'eus les plus celebres, Hali son neueu, & Abocherim, & Zeid, & Homar, Balal, Calba, Azebar, & vn hautain nommé Achnule, qui dist qu'il ne souffreroit plus qu'on preschast en cachettes, mais avec l'espée. Il y eut ausi vn Ietrib Arabe puissant, qui luy bailla force gens

Hali, Abocherim, Zeid & Homar.

Ietrib Arabe.

gens, & alors allerent prendre la Meche, qui n'estoit gueres forte, & y prescherent quelque temps: puis qui ne voulut croire, fut tué & pillé, & les biens au Prophet- te & a ses compagnons, sous espece de les distribuer aus pauvres. Puis la Meche & les enuirs obtenus, il alla aus autres villes, & les gagna jusque en Perse, & en Egypte, & Surie. Puis escriuit aus Princes des autres langues, qu'ils receussent la loy: & pour vn singulier titre dient, qu'il feist dix & huit batailles, desquelles toutes il demoura vainqueur. Puis mourut du haut mal, quatre ans apres qu'il eut prins la Meche, le soixantiesme an, ou soixante quatriesme de son aage ou environ. Humeram dit qu'il mourut, non pas de haut mal, mais d'une pleuresie, qui le tourmenta treize iours: & alors avant que mourir, pource que les sept premiers jours il estoit venu insensé, & n'auoit sceu rien dire, il dist qu'il seroit porté au Ciel le tiers jour apres sa mort, ce que tout le monde attendit, voire jusque au quatriesme qu'il pouoit si tresfort que la multitude le feist jetter tout nud aus champs. Mais Hali fils d'Abitalib, & Elpheel fils d'Abdemutalib son ayeul le recueillirent, & le lauerent, & l'enseuelirent en trois robes. & tout le monde s'en retourna a sa premiere loy des Iuifs, Chrestiens & Paiens, fors les parens de luy, qui pour l'amour des grandes richesses & Royaume qu'il auoit conquesté, tindrent bon, & sous la vieille opinion de luy, partie a prescher, partie par force ont fait la puissance telle qu'elle est au jourdhuy. De la qualité de la mort, ils dient qu'il mourut le ventre enflé, & les doigts retirés en forme circulaire,

xviij. batailles faites par Mu-  
hamed.

Sa mort.

dont il ont opinion, non a reciter. Il deceda a la Meche, non pas a Babylone, ou Bagdat comme escrit quelqu'un, qu'il fust tué en adultere avec Charuffa femme de Marzucho, ce que je croy bien : mais non pas que ce fust en Bagdet mais a la Meche, car c'estoit vn grand paillard, qui disoit auoir licence de prendre toutes femmes, & par ce vsa de la femme de Zeid son seruiteur : disant que ce n'estoit pas peché au Prophette : & que les femmes que le Prophette veut, que personne ne les doit auoir : & que Dieu est misericors, & qui pardonne tout aus creans. Quant est de ceus qui dient que les pourceaus l'ont mangé, & que c'est pour cela que les Muhamediques ne mangent point de porc, c'est vne fable, car ils ont le corps enseuely, non pas a la Meche, comme lon pense, mais a *Medinat al-nebi*, au deça, comme ay ja dit. L'autre est que par quatre ou cinq fois il escrit en l'Alcoran qu'on ne mange point de porc, ne de sang, ne de beste estouphée, ne qu'on a trouuée morte, sinon en cas de necessité: car alors il dit que Dieu pardonne tout. C'est comme on dit, qu'ils ne boiuent vin pource qu'il s'eniuroit, & par cela tomboit du haut mal. Je croi bien qu'il cheoit du haut mal, & buuoit possible vin: mais ce n'est pas pour cela qu'ils n'en boiuent pas : mais pource qu'il le deffend en l'Alcoran, là ou il dit, Le vin, le jeu de dets & des eschets vous soit prohibé, car ce sont les artifices du Diable. Voila en bref l'opinion qu'ils tiennent par escrit de leur Prophette. ce que jay mis en bref pour l'odieus recit des folies qui sont mes-

Autre opinion de la mort.

Opinion vulgaire fausse.

Autre opinion fausse

lées en leurs fols liures, que si elles estoient boutées aupres d'Apulée avec son asne, ou des vraies narrations de Lucien, ils les feroient apparoitre verité: & toutesfois les croient vraies. Mais pour cognoistre encor' plus au long la vie de cet homme, ou de ce bon Prophette, je veus encor' escrire sa vie en bref, comme la remonstra bien au long, vn Chrestien fort docte, & bien experimenté en la loy de Muhamed, & qui en auoit esté, & qu'il l'escriuoit a vn Turc ou Mussulman, que s'il y eust trouué faute ou diuersité d'eus, il n'eust creu rien du tout.

Son pere & sa mere mors, qui estoient sugets a Abdamuteleb, autrement appellé Abdamenef, il fut baillé audit Abdamenef en garde, là ou il estoit idollatre, & adoroit les dieus de la Meche *Ellath* & *Ellathum*, & est ce qu'il escrit en l'Alcoran quant il dict, Tu estois pupille, tu as esté recueilli: Tu estois pauure, tu as esté enrichi: Tu as esté infidelle, & je t'ay conuertit. Puis quant il fut grand *Hadejah* riche Arabesse, de laquelle il menoit les chameaus en marchandise, avec le temps, apres auoir traffiqué long temps en Surie, & aprins avec le monde, & fort gagné, elle fust contrainte l'espouser, pource qu'on les auoit veus ensemble. Luy riche par elle (car il estoit de pauures gens) vouloit estre plus riche & seigneur, mais il ne pouoit. Dont entre les gens de village, d'entour son païs, il dist qu'il estoit Prophette de Dieu: ce que facilement creurent au premier: puis y en eut qui s'apperceurent de la fraude, & n'y creurent plus: contre lesquels il faict des inuectiues en l'Alcoran disant: O rusti-

Autre epitome de la vie de Muhamed.

ques hypocrites, qui faignés de croire, & puis vous en allés, vous serés damnés. Luy ayant bon lieu en la Meche, enuoia sa premiere armée de trente mulets, desquels estoit le chef Hamza fils d'Abdamelich, qui s'en alloient contraindre, les plus foybles, a croire en Dieu, par force, & a laisser leurs biens au Prophette.

Au second alarme quant il vit que ceus là n'estoient pas assés forts, il enuoia le fils d'Harach avec quarante gendarmes, pour en auoir d'ou il y en auoit. Puis luy mesmes alla assaillir avec ses gens les chameaus des Corais gros marchans, & les leur osta : pource que la premiere fois s'estoient deffendu, & print la quinte partie de leurs biens. Il commanda aussi de tuer Abdalla fils de Ragaa en trahison, & Merachil luy, pource qu'il disoient qu'il n'estoit rien semblable aus autres Prophettes : car iceus donnoient & suffroient tout, mais cestuicy se vangoit & ostoit toutes choses : & en sa vie a fait vingtdeus expeditions, desquelles il a esté luy mesmes a neuf, & principalement de nuit, quant il falloit desrober. Puis a eu dixsept femmes, & entre icelles y en auoit vne publicque, qu'il souffroit & disoit qu'il estoit licite au Prophette de faire & souffrir ce qu'il vouloit. Et encor' ne luy suffisoit de tant, il print la femme de Zeid maugré luy, disant que Dieu l'ordonnoit : & que mais qu'on eust fait son cas en cas pareil, que Dieu pardonneroit tout. Le personnage dont je pren cecy, nomme toutes seldittes femmes par leur nom & maison, ce que ne veus reciter, de peur de fascherie : pensant aussi de cela assés en auoir dit pour connoistre ce venerable Prophette.

Mainte-

Muhamed  
eut xvii.  
femmes.

Maintenant pour ne laisser rien a dire , je veus autant faire de l'Alcoran, comme j'ay fait de sa vie, afin que a plain soit cognu par fait & dit. Et premier mettray vne somme & abregé de tout son dire, & là ou il tend. Puis par apres ce qu'il a & approuvé, & depraué, du Vieil & du Nouveau Testament. Au dernier sera ce qu'il a propre, qui ne conuient avec Moyse ne  
I E S V S C H R I S T.

Quant est de ceus qui dient qu'il eut vn coadiuteur Sergius moine Grec Nestorien, les autres dient vn Nicolaus Cardinal Romain, qui luy aiderent a faire ce beau liure, ainsi qu'ils ne sçauent que c'est, & qu'ils n'ont pas cela en leur histoire. Je ne sçay que j'en doi croire : car quant est de sa loy, elle a esté faite du plus cautelleus esprit qui soit au monde. Je croy bien que Sergius Nestorien, banny de Constantinople, pour son opinion, se peut retirer avec luy, non comme docteur, mais comme transfuge. De Nicolaus Cardinal, il ne peut estre vray : car ceus que nous appellons aujourd'huy Cardinaus, sont ceus qui le temps de la primitive eglise enseuelissoient les mors, estants curés des parroisses de Rome. Mais je retourne a propos, qu'un Cardinal Romain qui de ce temps n'estoit nul, n'a peu aider a faire vne telle loy que celle là ou il n'y a autre que pour couleur de sainteté, (ce que tout homme feroit s'il vouloit faire a croire quel-  
que chose, a celle fin qu'on luy creust) il a quasi tous-  
jours Dieu, paradis, enfer, aumosne, decimes, jusne, oraison en la bouche, dont son dire sent plustost le judaïsme, qu'il ne fait autre chose: car il pouuoit assés

Astuce de  
Muhamed.

auoir de Iuifs avec luy dont le païs estoit tout plain, & principalement de bannis, & Samaritains qui l'auoient pour leur Messie, & aussi la pluspart de la Meche, & Medina toute en estoit habitée, lesquels ne cherchoient autre chose que d'obscurcir la vie, mort & & innocence de IESVS CHRIST, avec la diuinité. Il dit sa loy estre celle d'Abraham, Ismael', Isaac & Iacob, & de tous anciens, & repette, je croy, vint mille fois, vne mesme chose, sans aucune raison. dont tout son dire se peut mettre en bref le plus facilement du monde, en assemblant generalement la somme de tout ce qu'en peu de parolles je feray a present. Ce liure & Alcoran est enuoie de Dieu en parchemin, du sacrifice d'Abraham, & n'y a point de macule ou d'erreur en luy : & s'appelle Alcoran pource qu'on y doit lire souuent : & Alphurcan, pource qu'il est distingé en diuerses parties, qui s'appellent Sorat, ou Propheties : & est tel, que si tous les hommes, & les Anges estoient assemblés, ils n'en scauroient faire vn tel. C'est Gabriel messager de Dieu qui la apporté. Croiés y car c'est la voie & saluation des fidelles qui croient en l'absent, & Dieu treshaut, qui n'a point de semblable ne de participe : & que beaucoup de gens dient qu'il croient, mais ils mentent, & ont vne nuée deuant les yeus, & vne dureté en leurs cueurs, & ne croient pas en vn seul Dieu qui ha créé le ciel & la terre, & ce qu'il y a dedans : les richesses pour les gens qui croient en luy, & en celluy qu'il a enuoie Muhamed messager de Dieu. C'est celluy qui a créé l'homme & la femme premier de terre, apres

Somme de  
l'Alcoran .

de semence virile, par apres de cartillage, par apres de chair, & d'os. C'est celluy qui a fait viure l'homme, & le fera reffusciter, & tous retourneront a luy. Il a faiçt les pluies, vents, tonnerre, la fumée, les eaus pour porter nauires, pour auoir des richesses sur la mer : là ou les hommes l'inoquent quant ils sont en peril, & quant ils sont aus borts ils idolastrent, & font participe avec luy. C'est celluy qui a créé les paradis d'Adam, là ou courent les eaus par deffous, là ou il y a tous fruits & riuieres de vin, de lait, de miel, toutes chairs & volailles a manger bonnes, de belles femmes grandes, tousiours vierges, qui ont de grans yeus comme Ostruches, & tous les plaisirs qui soient au monde : auquels Paradis iront tous a la dextre les fideles, qui ont creu au messager de Dieu, qui n'est qu'un Dieu, sans participe : & qui ont donné l'aumone des biens que nous leurs auons presté : & qui ont bien nourri leurs femmes, & qui ont vsté les orphenins, & qui ont prié Dieu cinq & quatre fois le jour & la nuit, & qui ont faiçt bonne mesure, & qui ont païé les dismes au Prophette de Dieu, & qui se reuanchent des injures, & qui pardonnent les vieilles injures, & qui ont esté humbles, & qui ont defendu le Prophette, & ont prins les biens de ceus qui n'ont pas voulu croire, & qui les ont tués, ou prins prisonniers, ou fait paier *alzache*, c'est assauoir les decimes au Prophette, & qui ont demandé pardon a Dieu qui est misericors, & qui pardonne tout a qui croit au Prophette qu'il a enuoïé : iceus iront avec leurs femmes ausdits Paradis, là ou Dieu a predestiné, car

Le Paradis  
de Muham-  
med.

L'enfer.

il est celuy qui fait croire & estre damné ou sauué qui il luy plaist : & c'est le grand connoisseur & oïeur qui scait & voit tout : & qui a préparé l'enfer de feu & de poix bouillante, a la fenestre, là ou est l'arbre puant, qui porte des fruiçts puants, amers, plains de venin, & que māgeront les damnés qui n'ont voulu croire au Prophete de Dieu, & qui ont fait le contraire de dessus, & qui ont esté des iniurieux & mauuais, & qui ont esté idolatres, & seront là avec le Diable a jamais, a manger venin : & demanderont de l'eau a ceus de Paradis qui se mocqueront a cette heure là d'eus, & leur diront: Ou sont ceus que vous adoriés, & que vous aués faits Dieus? goustés a cette heure le mal qu'on vous auoit dit, & que vous en mocquiés. Et tousiours sans aucun syllogisme, raison ou verité repete cecy en cette forme ou sentence : & y a telles sentences comme celles ici, Croiés au Prophete de Dieu qu'il a enuoié, & a qui il a baillé la loy : & Dieu est Dieu, & n'est qu'un Dieu, & Muhamed est son Prophete : & Dieu le misericors, le bon, predestine ce qu'il veut, & damne ce qu'il veut, & fait ce qu'il veut, & vous serés des injustes ou injurieux, & des caffres ou heretiques, & il prepare les Paradis d'Adam, avec les eaus courantes deffous a ceus qui ont creu en son Prophete, & les caffres ou heretiques qui ne croient pas, seront damnés : & autres telles folies qu'il repete mille fois : & n'y a chapitre qui n'en soit plain neuf, dix, vingt fois, sans mettre entre d'eus autre chose, que sa battalogie ou repetition : reste tout son parler, tout mal basti qu'il est, est escrit par astuce & cautelle, & quasi a

l'imitation des obscurs chapitres des Prophettes He-  
brieus, là ou il parle par ambigu & doute, en la person-  
ne de Dieu, apres de Gabriel, ou de luy fans nommer  
le personnage qui parle : a celle fin qu'au peuple credul-  
le, peust plustost donner persuasion, pensant que ce fust  
Dieu qui parlast, quant c'est luy mesmes : & aussi que  
des choses fausses ne peust estre reprins, en aiant laissé  
quelque doute pour saluation de dire, que c'est Dieu,  
ou quelque autre qui l'a dit : & pourtant qu'il imite ces  
Prophettes par obscurité de parler, a la mode d'un fin  
Rhetoricien & dissimulateur, jamais ne nomme en  
tous les titres des chapitres de son liure nul des Pro-  
phettes, fors seulement Ionas, encor' enrichissant le  
compte par fable : & de Daudid a qui il dit que le Psau-  
tier fut enuoie de Dieu, & d'Elie en le nommant seule-  
ment, quant il recite les anciens, lesquels ils se dist (faus)  
imiter. Et quant on ne le vouloit point receuoir, par-  
ce qu'il ne faisoit nuls miracles, & estoit homme com-  
me les autres, & idiote : il respond quant aus miracles  
que c'est Dieu qui fait tous miracles, & que les hom-  
me les font point : & qu'il a fait plus grans miracles a  
créer le ciel & la terre, les estoilles, & toutes creatu-  
res, que si toutes bestes estoient hommes comme  
nous : & qui ne le croit est damné, & ne croira pas ceus  
des hommes, ou que les hommes font : ainsi se sauue  
decet argument. Quant a ce qu'on luy dict qu'il est  
homme semblable aus autres, & idiote, il se sauue par  
vn argument que les Rhetoriciens appellent à *simili*,  
ou de pareil cas : & alors allegue des anciens, & je ne  
sçay quels autres prins des fables d'Arabie; & dit qu'A-

Astuce de  
Muhamed  
en imitant  
les Pro-  
phettes.

Responce  
caute.

braham, Noé, Hud ou Heber, Moyse, & au Prophete de la Camelle, qu'on leur faisoit les obiections de mesme, & que ceus qui ne voulurent pas croire, furent perdus. Puis ceus de Noé par le Deluge, ceus d'Abraham par estre damnés, les Egyptiens jettés en la mer rouge, ceus de la Camelle, moururent tous de peste, pour auoir tué la Camelle, & autres telles, partie verité, partie lourdes folies, pour faire peur & croire aus vieilles & rustiques. Et conclusion dit que Dieu a faict passer beaucoup de siecles, qui estoient plus forts, & grans que les siens, & que Dieu voit & oit, & peut bié destruire les presens, ausi bien s'ils ne croient en son Prophete : & que son liure est de Dieu : & qu'ils seront damnés s'ils ny croient. Et a ceus qui luy disoient qu'il auoit de l'aide a faire son Alcoran, ne disoit autre, sinon, Dieu le sçait bien, & Dieu &c.

Toufiours d'une : & qui ne croit au liure de Dieu là ou tout est escrit, &c. Diët depuis que si la mer sextuple, a ce qu'elle est, estoit encore, qu'elle ne suffiroit a escrire les miracles de Dieu. Puis dit qu'ils sont tous au liure de Dieu : par lequel il entend son Alcoran, & liure de Gabriel. ainsi est inconstant en son dire, sinon qu'il entende tout y estre comprins en general.

Voila la somme de son dire, & l'intention de sa loy : dont se peut entendre l'intention, & fin ou il tend estre a l'euersion de la loy & diuinité de **I E S V S C H R I S T** : car faignant parler aus idolatres, parle contre le prescript de la Catolique foy, & contre la Trinité, & appelle les Iuifs & Chrestiens hommes de loix, desquels il dit qu'il y a des sauués ceus qui croient bien, com-

La fin & intention de l'Alcoran.

me font les Armeniens du temps qu'ils estoient Nestoriens, & les Iuifs qui confessent que IESVS CHRIST estoit le Messias promis en la loy : les autres que croient la Trinité & diuinité de IESVS CHRIST, il les appelle caphar heretiques, & damnés. Mais ce n'est que trop de ceci : maintenant il nous faut voir ce qu'ils approuent & brouillent, tant du Vieil que Nouveau testament : car ils ne tiennent de vray sinon ce qu'il y en a qu'au vray, que farci de mensonges en son liure ou Alcoran : dont en peu j'en feray vn discours, pour ceus qui voudront les battre de leur baston mesme, voiant qu'ils approuent ce qu'ils destruisent. Il dit donc de la Bible, ainsi que de diuers lieux l'ay retiré, car de suivant jamais ne dit rien, qui ne semble les propos d'un frenatique, & comme ja ay dit, songeant ou sautant du coq a l'asne. Dieu créa premierement (selon eus) quelque fois le Ciel & la terre, quelque fois vne plume longue, comme depuis Orient, jusque en Occident. Puis quelque fois créa l'homme de terre, quelque fois de semence, puis de cartillage, puis de chair, puis luy souffla de son esprit : & feist apres la femme : puis l'une fois ainsi, l'autre autrement : l'une fois en vn coup, l'autre en six jours feist le tout, bestes, oiseaus, &c. Puis créa les Anges, & le Diable de feu. Puis les amena a Adam, & leur dist, qu'ils adorassent tous Adam, ce qu'ils feirent fors le Diable, qui dict qu'il n'en feroit rien, pource qu'Adam n'estoit pas digne, & qu'il estoit de terre, & luy de feu : parquoy Dieu couroucé le feist descendre du Ciel : & lors il dict a Dieu, Qu'il gasteroit tous les hommes, & les feroit damner avec

Le sommaire de ce qu'ils ont du Vieil Testamēt. L'homme.

Les Anges & Diable.

Le fruit  
qu'Adam  
mangea.

Creation  
du monde.

Noé.

luy. Puis vint a Adam, & luy feist prendre du fruit que Dieu leur auoit deffendu, & qu'Adam en print, puis en bailla a sa femme : & leurs docteurs dient que ce fruit estoit de l'arbre Coba : & que les grains estoient comme de forment : qu'Adam en print quatre, & en mengea vn, l'autre donna a sa femme Eue : les deus ils les emporta hors de Paradis, quant il en fust chassé, & en fust fait plus de mille mille grains. Vous aués ja veu la fable qu'ils apprennent d'Adam, & la lumiere, & de la promesse de Muhamed & des Anges, qui signerent le testament a Seth. Aus liures de la doctrine ou des questions : ils dient que Dieu créa premierement Adam de limon, & le limon estoit delcume, l'escume des flots, les flots de la mer, la mer destenebres, les tenebres de la lumiere, la lumiere de la parole, la parole de la pensée, la pensée de rubis, le rubis du commandement. Puis les bailla en garde a deus anges, qui a luy & tous les autres hommes escriuent sur les espaules avec leur langue, & la filue leur fert d'ancre pour escrire tout ce que l'homme fait en ce monde. Puis Dieu feist vne plume & vne tablette pour escrire, tout ce qui se fait depuis le commencement du monde, jusques a la fin, & tout ce qui est entre le Ciel & la terre, & telles belles besoignes. Mais retournons a l'Alcoran, qui depuis Adam & Eue ne dict rien jusque a Noë, lequel vraiment, dict estre Prophete, & qu'il dict le neufcentiesme de son aage auoit presché a son peuple qu'ils se conuertissent, & creussent en vn Dieu : & qu'ils se mocquerent de luy disant, Qui te la dict, n'es tu pas homme comme nous? & qu'ils ne creurent

creurent pas : & lors Nöé se sauua en des Nauires, luy & ses enfans, & ceus qui creurent qu'il estoit mesfager de Dieu : & le deluge noia les autres . Puis parle d'Heber, qu'il appelle Hud, & dict qu'il fut Prophete & prescha : & ils ne le voulurent croire, dont furent destruits de tempestes & vens. Puis passe a Abraham duquel il se dict obseruer la loy : & dict qu'il prescha son pere de croire en Dieu : & que son pere quant il voioit le soleil, il disoit c'est mon Dieu : puis quant il ne le voioit plus, il disoit je n'ay plus de Dieu : & ainsi de la Lune & des Estoilles. Dont Abraham dict, O peuple je suis innocent & incoupable de ce que vous faites & adorés ! J'adore Dieu, createur du Ciel & de la terre. Puis en autre lieu dict, qu'il le voulurent lapider & mettre au feu, & qu'il s'enfuit : & qu'eus disoient qu'ils adoroient ce que leurs peres adorient. Puis compte comme sa femme estoit sterile, & qu'il engendra avec Heger Hismael le Prophete, & puis que les trois Anges qui alloient sauuer Loth de Gomorre vindrent chés luy, & qu'il leur accoustra vn veau : puis comme la vieille Sarra rist quant elle ouït dire qu'elle auroit vn fils en vieillesse, & que les Anges luy dirent qu'il n'estoit a Dieu rien impossible. Puis comme les Anges allerent chés Loth, qui auoit long temps presché ledict peuple, & que la nuit quant ils les vouloient auoir, ils dirent qu'il tint bon, & qu'ils ne luy feroient mal : & que Dieu le gardoit, & que le lendemain seroit luy & sa maison ( fors sa femme ) deliure, & que Dieu pleuroit sur les cités eau, & pierres de marbre blanc, ce qui fut faict. De là nommant seulement

Abraham.

Sarra.

Loth.

quelque fois Iacob, Isaac : & faisant memoire du sacrifice d'Abraham, dit que la peau de l'hostie d'Abraham, est celle là ou estoit escrit l'Alcoran, quant il fust enuoïé du Ciel par Gabriel, ainsi comme il jure. Car il jure facilement, & Dieu & les creatures. Puis dict a son peuple, qu'ils ne jurent rien sinon par Dieu seul, dont certes trestous s'acquittent bien, car vous n'oyés autre chose entr'eus que *vallabe tallabe billabe*, a sçauoir par Dieu trois fois, de ceus qui n'oseroient jurer par vn pou ou vne puce. Mais passons outre, & venons a Iacob, qu'il nomme souuent disant, le Dieu d'Abraham, d'Isaac & Iacob, & autre chose n'en dict : mais recite bien au long, avec addition a son plaisir, la vendition, fortune, & songe de Ioseph, & l'histoire de ses freres, & comme tous passerent en Egypte : ce que je ne veus reciter en ce qu'il concorde bien peu avec nous, mais en quelque point qu'il dict dauantage : & est que Ioseph pour sa grand' beauté estant aymé de sa maistresse, femme de l'Egyptien, qui l'auoit acheté, le voulant avec soy retenir par force, luy rompit vne piece de sa chemise : puis fortirent tous deus ensemble : elle disant qu'il l'auoit voulu violer, luy qu'elle le vouloit prendre par force : là ou il se trouua vn prudent juge, qui les accorda en cette forme, Que si sa chemise estoit rompue par deuant : qu'il auoit le tort luy : si par derriere la femme estoit coupable : & fust trouué qu'elle estoit rompue par derriere : dont fust absous ledit Ioseph. Puis par apres fut mis en prison trente ans, puis diuina : & quant ses freres furent venus a luy, il leur renuoia querir le petit Benjamin : &

Muhamed  
jure Dieu.

Ioseph &  
ses freres.

le pere ploura tant qu'il perdit la veüe, dont Ioseph enuoia la tierce fois vne verge a son pere, pour luy toucher sus les yeus, & veit a s'en venir en Egypte luy & toutes ses gents : & dit aussi deuant qu'ils auoient desrobé la tasse entr'eus, & de peur d'estre trouués faisis, la mirent au sac du petit, qui fut cause que Ioseph le retint. Quant est de Moyse, outre ce qu'il en recite, toute l'histoire qui appartient a sa vie, en la meslant & entrelaçant de mille fables : je veus seulement reciter partie du diuers du nostre, pource que cinquante fois repete ladicte histoire, faisant mention comme il fut nourri par sa mere mesme, a qui la fille de Pharao le rendit pour nourrice : comme il tua l'Egyptien : puis s'en fuit chés Ietro, fut marié, vit Dieu au buisson gardant les bestes : voulant aller querir du feu, Dieu dict, je suis Dieu, & n'est que moy, jette la verge en terre, elle fera serpent : reprens la, elle fera verge : mets ta main en ton sein elle fera blanche : vaten prescher a Pharao qu'il laisse mon peuple, & luy faicts ces miracles : & Moyse dict qu'il ne pouuoit parler, & qu'Aaron y allast. Dieu dit qu'ils yroient tous deus &c. Et n'y a de fort diuers sinon que deuant Pharao, quant ils eurent faits leurs miracles, les Magiciens de Pharao firent les leur, a paction d'estre serf l'un de l'autre qui perdroit. Moyse aiant gagné, parce que sa verge mangea les serpens des autres qui estoient jettées de cordes, dict qu'il les feroit pendre a vn tronc de palme : & ils dirent qu'ils estoient bons fidelles, & qu'il n'estoit autre Dieu que celluy de Moyse & d'Aaron, & qu'ils estoient contans de mourir.

Moyse.

Aaron.

Puis quant ils furent partis (j'enten les Iuifs pour s'en aller d'Egypte) dict qu'il y auoit vn ange deuant vestu de vert, qui les conduit : puis que Moïse oublia son poisson au passer de la mer, & que le petit garçon qui le portoit dist, que le diable luy auoir fait oublier : & là y a mille fables. Plus que Moïse feist sortir de la pierre du desert douze fontaines pour les douze tribus, & comme il print Aron par les cheueus, pource qu'il auoit fait le veau d'or. Puis dit d'un Samaritain vne mesme histoire ou fable, pour sçauoir que là n'y a rien de certain. Puis apres dix millions de fables dict au liure des Responces, ou de la doctrine du Prophete, que Moïse (mais je proteste de mettre ceci pour rire) vn jour passant par le desert, trouua vn sepulchre qui estoit de sa grandeur, & qu'il descendit dedans pour le mesurer : l'ange de la mort vint qui dist, qu'il estoit venu querir son ame. Lors Moïse luy dist, tu ne la sçauois auoir, car tu ne la peus tirer par la bouche, de laquelle ay parlé avec Dieu : ne par les oreilles, dequoy ay ouï sa parole : ne par les yeus dequoy je l'ay veu : ne par les mains dequoy j'ai receu son present, qui sont les Tables : ne par les piés desquels j'ay marché sur la sainte montagne. Alors l'Ange alla querir vne pomme de Paradis, & luy bailla a sentir, & en luy baillant le print par le nés, & luy arracha l'ame a force, & demoura mort en ce sepulchre, que personne n'a trouué depuis. Je ne veus pas dire icy qu'il fait Marie seur de Moïse & Aaron, & celle de Ioachim quelque fois tout vne, & quelque fois Marie mere de IESVS n'estre fille d'Ameran, ainsi dit ces choses

Samaritain.

Sepulchre  
de Moïse.  
L'ange de  
la mort.

ses

ses proprement comme vn songe. Or en nommant seulement Iosué passons a Dauid, qu'il faict juge entre deus hommes, dont l'un auoit vne brebis, & l'autre en auoit nonante, & le faict iuste juge, ce qui est prins du contraire, & de la penitence a laquelle Dauid luy mesmes se condemna, par la remonstrance de Natan. Puis dict aussi de Dauid que Dieu luy enuoia le Psautier par escrit en vn liure comme l'Alcoran. J'auray honte en recitant les fables qu'il faict de Suleiman, ou Salomon, mais, ce sera pour la fin du Vieil testament, pour faire bonne bouche. Il dict qu'a Salomon vindrent tous les oiseaux pour deuiser avec luy, & qu'il les auoit mandés : dont tous fors la huppe se trouuerent, & alors il dict qu'il luy feroit rendre compte de son absence, ce qu'elle feist : car elle dict qu'elle venoit de parler a la Royne de Saba, & qu'elle luy auoit parlé de croire qu'il n'estoit qu'un Dieu, pource qu'elle l'auoit trouuée adorant le Soleil elle & son peuple: & ainsi s'en va le proces au vent : fors qu'apres il dict que Saba ( parquoy je croy qu'il entend la Royne ) auoit deus beaux Paradis ou Iardins, l'un a dextre, l'autre a fenestre, & n'en dit plus. Puis apres en vne autre Sora ou Prophetie, dit que Salomon auoit des diables a journée, qui fabriquoient armures, maisons, plats, pots, escuelles, vaisselles, & autres belles besongnes: & comme ledict Salomon ne pouoit mourir par le commandement de Dieu, sinon qu'un ver rongea son baston par embas, & lors il cheut mort : puis les diables en furent estonnés, car ils ne pensoient pas si tost perdre leur maistre, qui les faisoit gagner, & mettoit en

Iosué.  
Dauid.

Le Salomon de  
Muhamed.

besorgne. Voila en somme, & pour cause de briefueté le plus general de ce qu'il dict de Salomon, & de la Bible: car vouloir tout reciter, seroit enuy sans profit. Quelque fois il en vse aussi des paroles, comme quant il dit que mille ans a Dieu c'est comme vn jour, & vn jour a Dieu est comme mille ans, qui est prins de Dauid. Puis vos espines ont prins la ronce, qui est de l'election folle des enfans d'Israel, qui esleurent plustost la tyrannie que les Iuges: dont aussi parle Dauid. Du Nouveau testament, il prend de la parabole des Vierges folles, qui n'auoient point d'huile. Du mauuais riche, qui demandoit de l'eau a ceus de Paradis, & autre lieux assés, dont il se voit auoir leu ( mais bien peu) le Vieil & Nouveau testament: car pour vn mot de verité qu'il en met, il y en a cent de fables. Mais je veus mettre les histoires qu'il tient & feint du Nouveau testament, affin que du tout sachons en quoy il conuiennent avec nous, & en quoy ils different: il escrit donc ainsi du Nouveau testament.

*Du Nouveau Testament.*



**M**VE Ioachim auoit vne bonne femme, que quant elle fust grosse elle estoit en continuelle priere, que Dieu luy donast enfant qui fut bon, saint & a luy agreable: & qu'il luy pleut le garder du diable: & quant elle acoucha, elle eut vne fille, qui fut nommée Marie, qui fut nourrie en la maison de Zacharie, là ou en continue elle oraison elle profitoit beaucoup avec ledit Zacharie, qui luy aprenoit. Puis comme aussi ledit Zacharie

Muhamed  
auoit peu  
veu le Vieil  
& Nouue-  
au testa-  
ment.

Marie.

Zacharie.

n'auoit nuls enfans, & que sa femme estoit sterile, & cōme il prioit continuellement Dieu qu'il luy donnast vn enfant, l'Ange de Dieu luy dit qu'il creust, & qu'il en auroit vn. Il demande comme il seroit possible? l'ange luy dict, qu'il n'estoit rien a Dieu impossible: & pource qu'il ne creust pas incontinent, il fust muet trois jours. Puis luy dict que son fils auroit non Iachie, oy Iehan, qui prescheroit & confermeroit la parole de Dieu. Puis incontinent apres met l'annonciation Nostre Dame, disant que les Anges s'en vindrent a elle disant: O Marie la plus nette, clere & pure qui soit entre toutes femmes perseuere avec Dieu, & l'adore a toute heure, Dieu a baillé ces secrets icy aus Anges pour te dire: O Marie la grand'joie de la parole de Dieu **JESVS CHRIST** est enuoiée en toy, de par le treshaut Dieu, il parlera aus hommes, tant jeunes que vieux dans le berseau, & fera le conducteur des gens. Et Marie respond, comment conceurai je, que suis vierge, & n'ay esté touchée d'homme? Marie, dit l'Ange, il n'est a Dieu rien impossible: croi qu'il fait ce qu'il luy plaist: & que le fils qu'il te donnera, sera vn fils rempli de vertu, qui sçaura la loy, l'euangile, & toute perfection pour instruire les enfans d'Israel: & prenant de la bouë & formant les oyseaus, il soufflera en eus, & seront viuans: il illuminera les aueugles: guerira les Ladres & roigneus: il ressuscitera les morts avec le commandement de Dieu. Mais auant que passer outre, je veus mettre les autres passages qui parlent dela Conception & Enfance ou Natiuité de **JESVS CHRIST**, scelon ce que ce villain en parle. Il

S. Iehan.

L'annonciation.

dit en vn chapitre, vers la fin, que Marie fille d'Amram se garda diligemment, & que Dieu souffla dedans de son esprit, & qu'elle creut aus parolles de son createur, & a son liure, & fut fidelle. Vous voies comme il a ja changé son nom, & a cette heure & vne autrefois au chapitre Merien, ou Marie, apres qu'il a repeté de S. Ian Baptiste, & de Zacharie, comme dessus, dit ce qui s'enfuit: fais memoire de Marie au liure de Dieu (il entend en l'Alcoran) quant elle est venue de chés ses parents vers Orient, & sans eus ou leur conseil print vn voile, & nous luy enuoiasmes de nostre esprit, & elle conceut la forme d'un homme parfait: & elle dit, Dieu me deffend de toy ( parlant a l'Ange ) ne le crains tu point ? il entend Dieu. & il respondit: je suis messager de ton createur: pour te dire qu'il te donne vn enfant parfait: elle dict, Comme ay-je commis peché? Il luy dit, ton createur a dit: il m'est facile de faire miracles & misericordes, c'est moy qui fais ceci. Dont elle conceut, & s'en alla en vn lieu a part & secret, jusques au temps qu'elle deuoit énfanter. Là ou alors se trouua au pié d'une palme, & dit, pleut a Dieu que je fusse morte, & jamais on ne parla de moy. Et a cette heure là parla a elle cil qui estoit sous elle ( je croy qu'il entend I E S V S C H R I S T ja nay ) en disant ne te soucie point, Dieu a mis avec toy le haut: Frappe au pié de la palme, & il te cherra des dattes toutes meures, manges en, & te resiois. Et si tu vois quelque homme dy luy, j'ay fuit veu au jourdhuy de ne parler a homme, & s'en alla porter l'enfant a ses parents, qui luy dirent, O Marie seur d'Aaron ( qui est vne menterie d'une autre

forte

Annouciation en autre mode.

Conception.

Natiuité.

forte) tu as fait vne chose damnable, ton pere & ta mere est oient si gens de bien, & n'ont pas esté adultes. Lors elle dict, comment parleray je a cet enfant au berseau? lors l'enfant dict, je suis seruiteur de Dieu, qui m'a baillé le liure, & ma fait Prophette & bien heurus, & m'a enseigné a prier, & donner les dismes, & honorer toute ma vie ma mere, & bien heurus le jour que je fus n'ay, & le jour que je viurai, & le jour que je n'en partiray d'ici: C'est ici le verbe de verité IESVS CHRIST le fils de Marie, duquel ils ont diffention: car Dieu n'a j'amaïs eu de fils, qui quant il luy plaist il luy dit, soit faite telle chose, & elle est faite. Voila la peste du coquin, dont je pense tout Chrestien auoit horreur. Puis en vn autre lieu, fait parler Dieu a IESVS CHRIST, & dire: Ô IESVS fils de Marie, te souuienne de mon benefice verstoÿ, & les tiens, comme je t'ay créé du S. Esprit, comme dedans le berseau tu parlois avec les hommes, cōme de bouë tu faisois des oiseaus, & soufflant en eus ils deuenoient oiseaus valants, comme je t'ai baillé le liure & toute science, comme je t'ay baillé la loy ou Vieil testament, & le Nouveau, comme tu as institué les enfants d'Israel a la verité, comme tu as gueri les malades, lépreus ou ladres, avec mon ordōnance, comme tu as ressuscitē les mors avec mon commandement. Puis en vn autre lieu il dit, que les Iuifs, & ceus a qui preschoit IESVS CHRIST l'ont reietté, & parce sont damnés: dont il veut inferer le pareil de sa loy, que s'ils la refusent, ils le feront. Et en diuers lieux le fait prescher & dire: Craignés Dieu, & l'adorés, car c'est mon Dieu.

Miracles  
de l'enfan-  
ce & vie de  
Iesus.

Les lou-  
anges qu'il  
baille a Ie-  
sus Christ.



Fastuce de  
Muhamed  
& blaphe-  
mes.

vostre. Et en vn autre lieu luy fait alleguer l'Euangile disant, Adorés le Seigneur qui est mon Dieu & le vostre. Puis pour se faire donner par luy auctorité dict, Qu'il dict qui viendroît apres luy vn messager, qui auroit nom *Ahmad*, qui est le nom qu'ils disent que leur Prophette auoit en Paradis.

Quant est de la mort de IESVS CHRIST, ils disent que les Iuifs ont grand tort, & luy font grans injures, de dire qu'ils l'ont tué, comme ils ne l'aient pas tué, mais vn semblable a luy. Et dans leurs histoires dient que ce fust Iudas, & qu'il estoit plus raisonnable que l'innocent fust sauué, & l'inique puni : & que Dieu le retira a luy pour l'amour qu'il luy portoit : & qu'il viendra au jour du jugement en la vallée de Iosaphat, pour condamner les mal-croians, & ceus qui l'ont fait plus grand qu'il n'auoit commandé. Voila la somme tant de la belle loy du Prophette, comme des histoires tant de la Bible ou Vieil testament, com-

Muhamed  
escriit aus  
bestes &  
rustiques.

me du Nouveau, que voiés comme il a tout gasté, & meslé de mensonges, afin que sa main fust par tout congnüe. Il se voit aussi clerement qu'il n'en a prin's que pour persuader aus pauvres bestes-villagois & rustiques, en quoy les dominateurs les entretiennent, qui de l'vne ne de l'autre loy, jamais n'auoient rien ou peu ouy : combien qu'il accede beaucoup plus au judaïsme, auquel il fut premierement par les Iuifs de la Meche institué, dont ils font tous la Circoncision,

La cause  
pourquoy  
ils font la  
Circoncision.

de laquelle en son Alcoran ne parle point : mais seulement pource qu'il se dit tenir la loy d'Abraham, fait la Circoncision. Maintenant il nous faut voir par ce

Que c'est  
que Muha-  
med a de  
propre.

qu'il a de propre, qui il est, & ou gist son intention prophétique. Pour le premier il met le reuanger pour chose necessaire a salut. Mais qui veut voir tout au long la couleur de son intention, voie le chapitre *Abrah*: il verra clerement quel paillard luxurieux c'estoit, qui se permet adultere, qu'il condamne aus autres de cent coups de baston, & encore aus pauvres femmes seules, & dict que qui fera comme luy qu'il pourra bien estre sauué, & que Dieu pardonne tout apres le coup. Puis dict que le Prophete peut auoir telles femmes qu'il veut, & que personne ne doit prendre la femme que doit auoir le Prophete: mais il seroit trop long, a racompter les folies de là: il les faut voir sur le lieu: Puis regarder la Sora ou Prophetie *theubet* de la conuersion faicte par force, en tuant, ostant les biens, & faisant paier tribut & decimes a qui ne veut croire en cette belle loy. Puis là ou il dit que le bien qu'il gagne sur ceus qui ne veulent croire, est au Prophete, & a ceus a qui il le veut donner, en nommant pauvres & pelerins sous couleur de pieté. Puis quant les villagois ne luy vouloient plus rien donner, il disoit qu'ils estoient damnés. Il deffend le vin avec le jeu de dets. Il deffend le porc, la beste estouphée & morte de soy mesme: il a commandé les ablutions deuant l'oraïson, & apres les œeuures de nature: & en lieu d'eau commande qu'on prenne de la poudre a se froter le visage. Il deffend d'entrer en maison sans parler: de n'entrer en la sienne, sans en estre prié: & quant on le dira, qu'on parte incontinent. Il a faict quelque lois de partir l'heritage entre seurs & freres.

Voies diligemment.

des degrés de consanguinité, ils les fait & prohibe quasi pareils aus nostres. Mais le plus beau de toutes ses inuentions est, que contre Dieu, raison, nature & coustume, il a ordonné de faire du jour la nuit, mais qu'on iufne : & qu'on ne cesse de boire & manger toute la nuit, jusque a la pointe du jour. Mais c'est bien raison que ce Quaresme institué d'une si bonne occasion comme de menterie, soit de pareille farine faicte en menterie & hypocrisie : car il a commandé ce Quaresme, pource qu'il dit luy auoir esté portée par Gabriel sa loy de Dieu, le quinziesme jour du mois de *rhamadhan* : sçauoir quel mois c'est, il est fort difficile, pource que leurs mois sont lunaires, & ne tiennent point l'ordre solaire, comme nous : mais changent tous les jours, comme la Lune. Il a aussi propre la peregrination, qu'il recommande estre faite huit mois en l'an, aiant seulement quatre de repos : & ce fait cette peregrination sous vne autre couleur de menterie, a la Meche, là ou il dict que sus vne montagne Abraham sacrifia : dont la peregrination, qui de tous Muhamediques vulgairement se fait a la Meche, n'est pas pour l'adorer a la Meche, comme lon pense vulgairement, mais pour la memoire du sacrifice d'Abraham, sur le mont de Caph, a deus traits d'arc de la Mesche : pour l'amour aussi que la peau de l'aigneau que sacrifia Abraham seruit a Dieu de parchemin pour escrire cette belle loy. La peregrination qui se fait a luy est en *Medinet alnebi*, a la cité du Prophette, là ou il est (selon qu'ils dient) enterré, non pendu en haut avec aimant, comme on songe

vne

Pour-  
quoi se fait  
Quaresme.

Peregrina-  
tion &  
pourquoy.

Peregrina-  
tion de  
leur Pro-  
phette.

vne fable, mais en vn lieu bas, comme font ici les chapelles de souppaué. Mais pour voir la vanité du paillard, qui met Abraham auoir sacrifié a la Meche, elle apparoist, a qui sçait que de Bethel, Sodome, la vallée de Manire & tout lieu là ou a habité Abraham y a plus de trois cens mille pas jusque a la Meche. Mais il me feroit impossible, & aussi ennuieus de vouloir beaucoup reciter de son propre. Je veus courant par le Symbole monstrier en somme, comme & quoy ils croient. Ils se dient croire vn Dieu seul, & createur du ciel & de la terre, & toutes choses predestinant a mal, ou bien qui il veut, de son verbe & de l'esprit, il en parle affés, & appelle I E S V S C H R I S T, de tous les deus noms.

De leur cre  
ance,

Mais que c'est qu'il entend, il ne le sçauoit dire, fust il resuscité. Il jure bien en vn Sorah a la fin de l'Alcoran, par le pere & le fils, ou par l'engendrant, & celluy qui est engendré: mais de luy faire accorder la Trinité, il n'y a ordre, car il fait en son Alcoran que I E S V S C H R I S T, la nié. De nostre dame il croit qu'elle est vierge perpetuelle & mere de I E S V S, & que tous deus font aus cieus, en corps & en ame. Vous aués veu a la reste ce que le paillard a dit de I E S V S C H R I S T, & qu'il viendra au jugement, duquel je croi qu'il parle mille fois, pour faire peur a ceus qui ne vouloient recevoir sa loy. D'vniõ d'eglise il n'en dit rien, sinon qu'a leurs pasques, & au vendreditoutesfois se pardonnent, en se bayfant l'vn l'autre. De communion des bien-heureus a la diuinité, ils n'en parlent point. De remission de pechés, ils la croient a eus & aus Chrestiens Heretiques Nestoriens, & aus plus meschans hommes du monde,

s'ils se font de leur loy. La vie eternelle, en delices corporelles perpetuelles. Il ne parle quasi d'autres chose. Voila en bref la somme tant de son dire & fin, comme de ce qu'il conuient & differe avec nous, & ce qu'il a de propre. Maintenant aiant bien veu au long ces discours, selon ma promesse, il reste encores dire des diuerses sectes qu'ils ont : & des grandes richesses que les imposteurs prestres de là amassent, depuis qu'il en ont le credit, ce qui a esté vray quasi par tout le monde, que prestres ayant des richesses & delices & autorité, tousiours ont esté ruinés de leur religion: & ny veus ici reciter Iuifs, Egyptiens ne Perses, Grecs ne Romains: Laisant au curieus en histoire d'en deuiner, avec l'aide de journalle esproue. Mais mettray l'exemple de ces bonnes gens icy.

*Des diuerses Religions.*

Difference  
en habit de  
teste.



A PREMIERE difference d'habit entr'eus, est de la teste seulement. Car il y a vne generation de gens qui se nomment les parens du Prophette, ou de sa race, qui portent leur Muzauagea, c'est a dire vn bonnet de dessous noir, & leur Tulband de couleur verde qui se-montre par sus la teste. Mais ledit Muzauagea est sans passer dehors, comme il fait aus Gentils-hommes de la Court. Mais passe a l'equalité du Tulband, cōme font tous les Cadis, ou Iuges & *cadiles ker*, docteurs, & toutes gens de lettres, avec les prestres. Car tous ceus icy portent bas Muzauagea sans fortir du Tulband, & la barbe longue ausi, ce que communement ne font

les gens de Court : car ils portent haut Muzauagea s'ils veulent, ou de velours ou de fatin cramesin, ou autre couleur, comme ils veulent, & les moustaches de leur barbe seulement. Iceus bonnets vers s'appellent communement *iesbil bass*, teste verte : & ont, quant ils sont gens de bien, ainsi qu'ils dient, des graces & priuileges, a cause de ladicte parenté, de guerir de quelques maladies ou fieures, ce que je ne sçay que par ouïr dire. Tous les Tartares sont appellés *iesbil bass* par les Turcs, pource qu'ils portent le Muzauagea vert, a la difference des Perfes, qui le portent rouge, agu & menu, & sont appellés cōmunement *Keil bass*, teste rouge. Dont encor' que ledit Perse, & Prince & peuple se nomme Sophi, Pharsi, Agemi, Chorasmî, & Tachmas, son principal nom est *Kezil bass*, a cause du rouge Muxauagea. Tous ces parents du Prophette sont comme Gentils-hommes, là ou ils sont, sans rien paiër au Prince, sinon qu'en temps de guerre en leur païs se foudoient aus armes. Il y a là vn infini peuple de Caymans, & sont de quatre noms & sectes, *Deruiss*, *Seichlar*, *Torlaqui*, *Calender*, ne voulans gagner leur vie qu'a trotter & peregriner : pource que parce moien sont tous jours nourris aus hospitaus : & outre vont demandant des aspres par les villages pour faire leurs offrandes : puis les vont despandre a grand' chere. Et dit on qu'il ne fait trop bon se rencontrer avec eus, estant plus foible, & ayant a perdre. Tous en vn comprins sont appellés *Deauff*, ou saints : & des autres, fols. Les habits & modes de faire sont si diuerses qu'il m'est quasi impossible de les reciter : les plus

Des Tartares.

Caimans.

fols font qui a jamais vont tous nuds, soit chaud ou froid, mengeant peu, & jufnant: quelqu'uns vont a demi nuds, affauoir n'ont autres veftemens qu'une peau deuant, l'autre derriere: que s'ils ont le pouuoir, leur peau eft de quelque leopard, ou beftes fauages: aus pauures eft de mouton: tous ceus ici font tous balaffrés de grans balaffres, tout a trauers du vifage, & du long ou trauers de l'estomach, tout du long du bras, fouuent en trois ou quatre lieux: & dient faire cefdittes balaffres & coupures pour l'amour du Prophette, & ny a celluy de ces ballaffrés a qui ne facés fendre vn bras, vne jouë, ce que voudrés luy donnant quelque fept, ou huit, ou dix aspres, ce que je ne voudrois de cas fortuit faire pour dix mil escuts. Tous ces compagnons ici font tous nuds piés, & jambes, & endurcis a mal: & ne font feuls de leur bande a fe tailler, mais des braues & gents de court, qui aiment & pourfuiuent vne dame, feront de telles taillades, pour approuuer l'amour, & fouuent se picqueront de quelque fer jufque au fang, faifant vne figure a la deuife de la dame, fur vn bras, ou autre part cachée d'habit, puis y bouteront le feu long temps avec vne chandelle: qui eft vne extreme douleur & feulement pour faire que le feing dure a jamais. Or retournons aus pelerins, pour lesquels tout le monde prie, comme pour ceus qui gardent mieus la loy: combien qu'on dit qu'ils ne s'en foucient, & qu'ils font plus que la loy. Il y en a d'autres qui outre ce qu'ils font peregrins, font de diuerfes sectes diftinguées par habits, & font ou font feublant d'estre ravis en ecftafe, ou esprit, les

vns plus les autres moins. Et (ce disent ils) diuinent des choses perdues, donnent bon conseil, predient les choses auenir, & ceusici se nomment *dur misslar*.

Les vns ont vne plume a la teste pour le signe du haut vol d'esprit, les autres vne maniuelle ou chaine au bras, pour la conntainte de l'esprit, les autres vestus d'une piece de toutes couleurs rapetassée, chacun pour leur phantasie, laquelle autrement je ne sçay. Quelqu'un jamais ne parle a homme ni a femme: l'autre ne mange qu'une fois la sepmaine: les autres vous ne les voies jamais manger: quelqu'un jamais ne parlent a femme: aucuns croient si tresfort la predestination, que venant vne pluye, ou gresle ne se remueront d'un lieu pour rien, disant que Dieu enuoie cela de ses biens, & qu'il le faut endurer, là ou on se trouue: les vns se retirent ensemble en vn lieu, ne pensant l'autre peuple digne de leur conuersation: les autres sont aus bois, aus montagnes, aus Hospitais a penser les pauvres malades: les autres ne font que toupier chantant, *la alla illa la*: les autres que chanter le mesme: Bref c'est vne grand' chose a raconter quelle opinion de sainteté ils ont obtenu, & ay ouï dire qu'ils font force miracles. Ils ont aussi beaucoup de Merlins, asçavoir d'enfans sans pere, & nais de pucelles: & disent que cela leur est commun, & frequent: il les nomment *nephis ogli* enfans de l'ame ou de l'esprit, qui font aussi de grans miracles ce dit on. La principale ville ou lieu de peregrination, là outous vont comme ja ay dit, est *Medinat alnabi* & la Meche: l'une pour Muhammed, l'autre pour le sacrifice d'Abraham: & là y vont

Maïson  
desdittes  
sectes.

Lieux de  
peregrina-  
tion quant  
aus Mores.

Dont est  
ditte Caro-  
ane.  
Les saincts  
lieux de  
Turquie.

de Tartarie, Perse, Inde, des Isles d'Inde, de Barbarie, & de Turquie : mais ceus qui y vont, ne font que populaires & caymans, comme les Brodes. Les Mores en la Barbarie ont deus lieux de fort grand' deuotion ou apport en leur pais, l'vn est le Caroan, l'autre est la Meheide, en l'vne ne l'autre n'entre Iuifs ne Chrestiens. Ils font fugets au Roy More de Tunes. Ils dient entr'eus que le Caroan est là ou Haly neveu de Muhamed y feist l'eglise qui y est : dont pource que c'est la principale ville & peregrination plus frequente de la Barbarie, & là ou on ne va qu'a grand compagnee, pour les desers & serpens, toutes peregrinations en Barbarie ont eu leur nom de Carauane ou Caroane. Quant est de la Turquie, il y a infinis saints qui leur font des miracles grans, comme ils disent, & sont communement inuoqués par chacun son mestier. Il y en a vn qui conforte les desolés, qui se nomme *Seich bassa*, le vieus prince. Vn autre *Hartzi bettas*, qui est celui qui aide aus peregrinans, qui l'inuoquent. Vn autre aupres de la Surie, non trop loing d'Adena, qui se nomme *Sedi cadi*, sire ou seigneur Iuge : Là ou ils dient que toutes volontés s'accomplissent, & là les Gendarmes se recommandent fort, & ont pour persuadé que qui l'a esté voir, ne meurt pas en Guerre. Les autres enseignent les choses perdues : & y en a vn grand en la Natolia, aupres de Cariazar, qui se nomme *Cuzel mirsim* ou *gotuel mirss*, le bon rameneur, qui trouue toutes bestes perdues. Vn autre qui se dit *Bassa sic*, le Dieu d'amours, ou le Prince de cela, là ou ils vont pour estre bien fortunés en mariage, pour auoir enfans, pour se

reconcilier. Il y en a encor' vn qui est le general capitaine de tous, car il sert de tous les mestiers des autres, & disent qu'on ne luy demande rien qu'on n'en aye consolation : & cestuy-cy n'a point de lieu dedié, mais se pourmaine sur vne jument grise par tout le païs de Natolie seulement, & apparoit par tout a qui l'inuoquent : ils le nomment *Chederelles*, & pensent que ce soit saint George, car ils appellent saint Georges *Chederelles*, & y a tout plein de gens qui se dient de luy : & sçauent mesmes en quel temps les Chrestiens en font la feste, & les viennent inciter deuant ou a ce jour, a donner des aumosnes pour l'amour de luy : car quant ils demandent quelque chose a ces saints là, ils leur promettent selon leur faculté, manger pour l'amour d'eus vn pain chaut, ou vn chapon, ou vn mouton. ou vn beuf, avec les pauures, & les pellerins, ce qu'ils gardent diligemment. Ils mangent avec les pauures pour l'amour de leurs saints. Du temps de Sultan Muhamed, qui print Constantinople ( & que nous appellons faus en la journée des François en Hongrie, l'Amorabachin, comme ce fust le nom de son pere Amorat benc, au lieu de luy ) il y auoit vn infin nombre de toutes ces sectes en la Natolie, principalement qui auoient ja occupé tant de richesses qu'il estoit possible, dont il commença a se fascher : & ausi qu'ils luy en donnerent cause, car pour ce temps là le voyant le prince des Zauuologues ou Tartares, tant prosperant & fort que fut jamais Prince, & par armes inferieures ne pouuant garder vn tel ennemi de croistre, voulut par subtil moien vn jour, sous l'espece de pieté,

Histoire  
de Sultan  
Muhamed  
qui print  
Constanti-  
nople.

Trahison  
des faus  
ministres  
de Muha-  
med.

suborner vn nōbre de ces paillards *deruiff*, qui par leur espece de fainteté entroient librement chés le Prince, & aufsi pour ce qu'il estoit Prince curieus de toutes excellences, principalement de voir des miracles, enchanteries, diuinations, & autre telles choses que lesdits Santons font communement : & conuint ledict Tartare avec vne bande desdits hypocrites, leur promettant ce qu'ils cerchoient, les faire grans, s'ils vouloient ou tuer ou empoisonner leur Prince Sultan Muhamed : ce qu'ils auoient si bien entrepris & si secrettement, que seulement en fut aduertit le soir dequoy il deuoit estre tué la nuit. Ce que voiant ledit Sultan Muhamed en despecha le país, par tel si que de son viuant, ne s'en osa trouuer vn deuant luy, sur la vie, ou peine de deus cens bastonnades. Le pareil feist Bayazet pource qu'vn d'eus luy demandant l'aumosne, l'auoit presque tué. Et outre ledit Sultan Muhamed, des plus belles fondations de ces paillars, que ses predecesseurs leur auoient données sous espece de pieté, desquelles ils abusoient, leur feist par bonne raison despouille (ce qui me semble merueilleusement equitable, que les choses qui ne vont plus a leur fin, qu'on les y dresse, & qu'on tourne abus en vsage) & appliqua en vn autre meilleur œuure lesdites richesses, a fonder vne belle *Imarat*, ou aumosne, en Constantinople de l'estime de soifante mille escuts, là ou les malheureus paillars, qui estoient seigneurs, n'ont que la repue franche. Ainsi fut punie la canaille, pour leur merite. Mais toutesfois, comme malle-herbe croist tousiours, il y en est reuenu plus que jamais: c'est pource

pource qu'au lieu des fondations auois promis de parler des sectes, & de la diuersité de leur religion.

*De la Sepulture.*



PRES auoir declaré la religion & choses qui en cette vie sont faittes par pieté, il me semble n'est rien dit, si la conclusion n'y est, de ce qu'ils croiét & font pour la memoire de la vie future. Car en toutes choses tant naturelles comme artificielles, & qui dependent de deliberation, tout se refere a la fin, & a quelque but: lequel naturellement toutes choses appetent. Les Muhamediques, doncques (comme dessus ay dit) croient & pensent pretendre a immortalité par les œuures de leur loy, & par *rahmatullahi*, qui est la misericorde de Dieu: pourtant, venans a la fin recommandent leur esprit a icelle misericorde, & qu'elle vueille porter l'esprit en *Genetly*, c'est a dire en joie, & le garder de *saitan*, qui veut dire Satan, ou le Diable, & ordonnent de leurs biens & sepultures, quasi comme icy. Les prochains succedent a l'intestat, jusques au tiers degré en apres, & sans hoirs plus proches: le Prince qui encore que quelqu'un meure avec hoirs prochains, prend la dixiesme partie des biens du defunt, les aiant fait estimer par le *petalinagi*, c'est magistrat a ce destiné. Les partages se font, selon l'Alcoran, par esgal entre pareils: mais chacun a sa coustume qui y desroge & contreuient bien souuent. D'auantage en si grande multitude d'enfans, comme on peut auoir là, a cause de la pluralité des Esclaues, & femmes qu'ils ont, souuent

Succession  
entre les  
Turcs.

Des enfans  
de diuerses  
femmes &  
d'un pere.

les plus fors, fins & habiles ont la meilleure partie. Les plus proches parens sont appellés pour tuteurs, ou ceus que le Cadhi y veut mettre. Là ou se fait de grans tors & abus, sous couleur de Iustice. Vne personne decedant, est admonestée, principalement de pardonner, & d'instituer *tzedacah*, c'est adire aumosne, ce qu'ils font, & ont ce pour dernier sacrement. Quant la personne est morte, si c'est le Prince ou grand Seigneur, incontinent il est signifié au peuple: & là vous oriés vn cry par deus ou trois jours, aussi grand comme la joie est ou se monstre quant il est circoncis, ou salué Prince, ou qu'il retourne victorieus. La sepulture depuis se fait au lieu là ou il là esseu, & fait quelques fondations pour son ame, de ce que j'ay dit en parlant des fondations grosses, qui sont entr'eus. Les proches officiers, & parens pour deul portent de gros bureau dict chepenée ou feutre, dequoy on fait des couuertes aus cheuaus: & qui ne le veult porter, a vne toille blanche, depuis le Tulband jusques a la ceinture, le tout avec cris & pleurs, jusques au tombeau. On maine aussi en main les plus beaux cheuaus qu'eust le deffunt, jusque au lieu, ainsi qu'on fait pardeça les cheuaus & haquenées couuertes de velours traissant, ou de drap. Apres on donne infinies aumosnes, le corps estant en tombeau. Il y a vne grande & artificieuse superstition entr'eus, c'est qu'ausdits cheuaus deuant que sortir deuant le peuple, ils oignent les naseaus de *seuene* & choses fortes, a celle fin que les pauvres bestes l'armoient par force, & qu'il semble au populaire sot qu'ils le facent par nature. D'auantage si c'est quelque homme

Du deuil  
qu'ils font.

Habits de  
deul.

d'armes ou Sangeac, qui est capitaine ou port'enseigne, on traîne apres luy son estandart, par la bouë avec des armes & harnois de cheuaus, pour monstrier que luy mort, la guerre est morte. A quelques Princes sont gardés ces honneurs apres la mort, que sur leur tombeau tous les jours par les Thalimaular ou lecteurs, qui ont charge de lire aupres du deffunt, les habillemens de quoy vsoit le deffunt, comme s'il feust encores viu, se mettent & changent par les jours de la semaine, jusques a vn an, ou deus, ou trois, selon l'ordonnance du deffunct, & vouloir des parents. Lesdits Thalismaus, donnent a entendre au peuple, qu'il n'est rien si salutaire que lire l'Alcoran, & pour les vius & pour les morts: & pourtant ausdites sepultures y a tous jours quelqu'un qui list sans cesse ledict Alcoran pour l'ame du deffunct. Lesdits Thalimaus vont deuant le corps qui est porté, la teste deuant, & chantent *alla rahmani arhamuhu, la alla illa: alla alla huma alla*, qui dit, Dieu misericors ait pitié de luy: il n'est Dieu sinon Dieu, Dieu est Dieu, & tels autres propos & oraisons, jusques a la fosse. là ou ils lisent quelque Sorah ou chapitre de l'Alcoran, & quelques oraisons. Ils sont trestous portés en vne sorte, comme en vne huche vn linge dessus, & l'accoustrement de teste sur le bout de deuant, pour monstrier le sexe & habit. S'il estoit puceau, ou pucelle, on porte sur luy des bouquets, roses, & fleurs, & telles odeurs, pour monstrier l'innocence ou virginité. Pour petit d'auctorité qu'eust le deffunct, il a quelque lieu a part, ou il essit sa sepulture, sans aucune benisson: parquoy a l'entour des

Comme on  
porte les  
morts.

grosses villes, tant en Affrique qu'en Asie, tout est plain de sepultures. A celles des riches, y a outre le sepulchre vn logis, comme vne chapelle, qui sert d'ortaoire & recueil a ceus qui vont prier & manger là avec les pauures, pour leurs morts. Aus communes n'y a autre qu'une pierre drecée debout, plate ou ronde, de la hauteur de trois ou quatre piés, ou est escript en lettre Arabique le nom & faiçts du deffunt, comme par deçà : quelques vns y font paindre vn Tulband, les autres vne cimenterre, les autres vne autre chose, selon ce que quelqu'un s'est meslé en sa vie: a quelques vns on plante dessus des rosiers, romarins, myrtilles ou murtie sur la tombe, affin que les passans prenans des bouquets, aient souuenir du mort qui se uisite tous les ans, ainsi que sus ay dit au *Behiram* ou pasques grandes, & petites, & quelques autresfois durant les huit jours du deul: car par apres les huit jours, estant faiçt vn festin entre les parens, chacun oste le deul, comme par auant la mort: & là attendent la Resurrection, qu'ils croient qui se fera, Dieu commandant a IESVS CHRIST, de condamner, & Muhamed tesmoignant des bons fidelles a la fenestre de Dieu, & ce en la vallée de Iosaphat.

Rosiers  
& autres  
fleurs sur  
les Tom-  
beaus.

*De la Iustice.*

Raison de  
l'origine  
des loïs.



SELON l'ordre qu'au commencement ay promis depuis la religion entre Dieu & les hommes, principalement obseruée pour l'amour de Dieu, ils vient par ordre de parler de la Iustice coërcitiue, obseruée

obseruée entre les hommes seulement, laquelle quasi par tout le monde ha son origine de la diuine : car là ou les hommes laissent tant la raison que Dieu, ou ce qu'ils pensent ou doiuent penser que Dieu commande, il faut que la loi qui leur estoit a conseruation, leur soit a rigueur & contrainte. Et là ou la diuine ne fait de tout statut, doit estre excogité des hommes justes & munis de raison, moien d'euitier ou prohiber tout vice. Dont tous Muhamedistes ont pour principal l'Alcoran, ou Alphurcam, ou leur loy, & par apres ou elle en son interpretation nommée *Sune* ou decret, faut les institutions & responses des sages *muphi-ty* & *alphachi* succedent, dont communement y en a dix volumes, qui traittent par ordre *de rebus, personis* &c. des choses, & personnes, des obligés, des testamens, & autres choses appartenâtes au droit des hommes, & ciuil : puis estans les cas entre les hommes infinis, les Princes par ordonnance y pouruoient. D'auantage en quelque lieux y a coustumes & immunités comme par deça. Puis l'arbitre & prudence des juges en raison exercés, est pour supploier & decider de beaucoup de choses non escrites. Voila le droit dont ils vsent : il faut maintenant voir des personnes qui l'administrent, & puis apres comme ils administrent.

Il y a premier quelque vieil sage, & prudent & esleu, par l'estime de bonne vie approuuée de chacun, sous chascun Prince Muhamedique, qui des doutes qui se trouuent fort perplex, tant en matiere de la loy, que des loys, donne sentence diffinitive au plus pres

Raison de l'origine des loys.

Les liures des loys entre tous Muhamedistes.

Le Muphti ou arbitre des doutes & difficiles sentences.

de la raison. Et si c'est droit particulier, il ne passe en exemple. Si c'est vniuersel il est pour arrest, & pour juger vn autre fois à *simili*, ou de cas pareil. Le Tartare grand des Zauologues, le tient en Samarcanda. Le Perse ou Sophi le tenoit en Bacdet ou Babyloine deuant que le Turc luy eust ostée. Le Turc en a vn en Constantinople. Les Mores Barbares, ou islemains en ont en beaucoup de lieux, comme en Marroc, Fez, Telmessen, Argel, Tunes, le Caroon, la Meheyde, & en Mitzie ou Egypte. Le Turc fait au sien la plus grand' reuerence qu'a homme de son royaume, a cause qu'il represente Iustice, & l'image de Dieu. Des autres païs je ne sçay en quelle estime ils l'ont. De dire qu'ils ont vn Pape ou Califfe de Bagdat, qui peut statuer loys sur tous Sarrasins, cela est pour le jourd'huy priué de verité: & le temps passé il ne mettoit loys qu'aus Barbares d'Arabie, Surie, & Egypte seulement. Mais celluy qui escriuoit, cela estoit pour par vne cõparaison, rendre plus auguste & persistente la maiesté du Romain Pontife. Des electeurs de Iuges, & de la preuue que font les Muhamediques de leur sçauoir & prudhommie, je ne le sçay seulement que des Turcs, car je ne veus escrire ce que j'ignore. Il y a des Cadilesquers a Constantinople, ou principalement là ou le Prince se trouue pour aller long temps ou demourer autre part: & alors pour les querelles suruenantes tous les jours, l'vn deus demeure ou l'aissent en leur place des Lieutenans bien accompagnés de gens de sçauoir, & font deus Cadilesquers ou Cadibeughilar, deus Examineurs des Iuges de diuerses prouinces, qui sont

Le Prince  
honore le  
Muphti.

Fausse opi-  
nion du Ca-  
liffe.

Deus Ca-  
di lesquers  
electeurs  
& examina-  
teurs de Iu-  
ges.

subgettes aus Turcs, dont l'un eslit & examine ceus de l'Europe, ou du costé de la Grece, & s'appelle Cadilis ou *cadilesquer romly*. La Iustice de Grece, qui a tous Iuges qui veulent auoir quelque Cadilic ou judicature, font jurer sur les lois, qu'ils ne feront tort a homme, & a tout le monde droit: qui s'enquierent de leur vie s'il y a personne qui s'en plaigne, qui les interroguent comme ils ont estudié en droit & en leur loy, & ne s'enquierent point du temps, comme on fait icy, mais du sçauoir comme feroit le Chancelier de France par deça: selon ce qu'ils sont trouués idoines, ils sont enuoiés en office grande ou petite, par tel si que de tous griefs dont le peuple se plaindra d'eus, seront contrains rendre raison ausdits Cadilesquers, & estre ou priués ou suspens d'office, ou si le cas le requiert priuées de vie. Ils ont a leurs Iuges particuliers trois sortes de gens, les petis qui s'appellent *Taalimanlar*, que le vulgaire corrompt, & nostre *Talifman*, & veut dire sçauant simplement: & ceus icy sont les petis compagnons, qui ne sçauent gueres auec l'Alcoran, qui se font comme prestres de village & *Paracadis*, c'est a dire petis Cadis: comme font Iuges ou Aduocats de petis sieges. Les moyens sont *menisimlar*, circonspects, prudens, qui auec l'Alcoran ont du sçauoir de lois mediocrement, peuuent ausi seruir de Iuge & prestre. Les grans sont les fort doctes, & en la loy, & aus loys. La premiere chose qu'on demande a vn bon Iuge, est s'il sçait bien, & s'il entend sa loy ou religion: a celle fin que pre-

Trois sortes de Iuges.

Tous Iuges doiuent sçauoir leur loy.

mierement il regarde de juger selon Dieu: par apres, s'il ne peut faire par la loy diuine, qu'il vienne a l'humaine: ceus ici sont appellés Cadhis, & ont les offices de judicature aus grandes places, & ont tout plain de juges inferieurs petis aprenans, qui leur respondent: & là la prestise n'excuse point de respondre a juge superieur, car ils n'ont qu'une puissance absolue, & n'ont qu'un cousteau, ou bras de Iustice. Ces grans juges ici se nomment en langue Arabique Cadhi, de laquelle appellation ausi les Turcs vsent, mais toutesfois ils ont leur mot propre, & les appellent *basfi* ou *sybasfi*, qui veut dire chef: & cette vois est ausi commune au Tartare, qui nomme la teste *bass*, comme les Turcs: d'ou sont dits lesdits *basfis* & *soubacis*, comme chefs: comme nous appellons les capitaines de *caput capitis*, qui veut dire teste. Il y a cette difference que *Basfi* est plus grand, *Soubacy* est comme Lieutenant: toutesfois ils vsent indifferemment de *basfi*, *cadhi*, & *subasfi*, pour vn. Ils ont de vieus philosophes qu'ils appellent *hogeas* en Turc, en Arabic *ssaich*, qui sont pour aides aus Iuges, ou prestres, docteurs, & s'appellent *Iman*, ou sont lecteurs aus Villes ou ordinaires, ou publiques, ou particuliers, en Medecine, Philosophie, lisans Aristote, Galien, Hippocrates, & leurs docteurs Auerrois, Auicenna, & tels: ou en Astrologie & Geometrie, dont ils ont de grans maistres & auteurs: tous ceus ici avec les Iuges sont d'un mesme priuilege, comme ausi toutes gens de lettres, tandis qu'ils les exercent, sont exempts de tailles & impoests, comme ceus de deça. C'est pourquoy je les

ay

Les noms  
des Iuges.

Autres  
gens de let-  
tres qui  
iouissent  
du priuile-  
ge des Iu-  
ges.

ay mis avec les Iuges, car les Iuges sortent de leurs escolles. L'autre Cadilefquer fait le mesme aus Iuges qui sont esleus en la Natolie, ou en Asie avec l'Egypte, comme j'ay dit en la partie d'Europe du premier: ils les examinent, s'enquierent de leur prudhommie, de leur sçauoir, les font jurer comme dessus a pareille peine. L'honneur second est fait du Prince a ceus ici, car il les saluë la teste fort inclinée, la main a l'estomach pour l'amour de la justice qu'ils representent. Ils ont d'estat du Prince chacun sept mille ducats a present. Il ne scay si tousiours ils continuent a tels gages. Ils sont comme pourroient estre deus Presidens ou Chancelliers.

Le Prince honore les Cadilefquers. L'estat du Cadilefquer.

A toutes causes d'importance qui se jugent au Diuam ou auditoire de la court ou grand conseil, ils sont quasi appellés avec les Baschiats: mais nous entendrons mieus tout ceci, quant nous aurons vn petit parlé desdicts Passchats ou Basats: puis apres nous dirons en brieuf de la maniere de proceder & juger qu'ils ont par de là, tant a la court ou ressort, comme aus champs.

Ce me sera assés a present de dire (car j'en parleray amplement au traitté des estats en la guerre) que le seigneur a quatre ou plusieurs personages principaus, de tous les affaires de son empire, soit a Guerre ou a Iustice, & sont remis a cet honneur par degrés de dignités inferieures, tousiours montant & faisant bon exemple de viure, sinon que quelque grande & rare faueur du Prince les leuast du petit en grand lieu: ce qui est souuent bien perilleus, pource que les choses incontinent venuës, communement s'en vont plus viste: comme en Hibrahim Baschia s'est monstré: là ou

Vn grand  
& maieur  
Bassa.

Raison du  
nom de  
Bassa.

Préeminen  
ce du Bas  
sa.

Son office  
en iudica  
ture.

Les iours  
da diuam.

quant ils sont paruenus ils sont si haut, que plus ne peuuent, sans estre Princes. Entr'eus y en a vn majeur & Visir qui tousiours afsiste aupres du Prince, là ou les autres sont ou peuuent estre en commissiõ a garder les prouinces, conduire armées, garder frontieres, aller sur mer, & autres choses selon le vouloir du Prince : ce que jedirai plus amplement au traitté de la guerre & estats. Ces quatre personages sont appellés Baschiats, ou Pasiats, ou Passalar, & veut dire chefs, comme dessus ay monstré de *bass*, qui est a dire la teste : & me semble qu'ils se pourroient bien cõparer aus trois Mareschaus de France, & aus quatre, quant il y a Connestable: lequel pour son absoluë puissance, apres le Prince se peut comparer avec le Visir ou premier Bassa, & si comparent pour le nombre seulement. Et aussi different qu'ils sont au plus grand degré, ceus ici non cil dont ay parlé, qui est Visir, ce qu'il fait les autres n'y ont que voir : ce que les autres font, il luy en rendent compte, sinon que le Prince autrement par priuilege en ordonne. Son office est quant en cas de justice, de tenir le Diuam ou justice ouuerte quatre jours la semaine, samedi, dimanche, lundi, mardi, au lieu là ou se tient le Prince: si a Constantinople, a son Serrail en vn auditoire : si en guerre, en son pauillon qui communement n'est loing de cil du Prince : là ou premier conuiennent les autres Bassats s'ils sont en pais, & les Cardilesquers dont ay parlé, si l'importance de la matiere le porte : & commencent par les affaires de plus grosse importance : Comme en consulter des propos d'un Ambassadeur, de luy donner responce des matie-

res d'estat & d'importance, de pouruoir aus provinces ruineufes : de mort d'homme, ou condamnation, & autres telles matieres. Là ou fi d'aventure il y a partie prefente, il faut que fans aucun aduocat, & ralongeur de caufe, qu'il die fon cas : puis a l'obiection de partie aduerfe qu'il fatifface & prouue a deus tesmoins ou quatre femmes, puis fur le champ eft donné arrest diffinitif. Et quant la court a duré fept ou huit heures, le Bassa s'en va communement feul au Prince, en allant deuant deus huiffiers, avec des baltons dorés : & raconte audit feigneur tout a la verité, ce qui s'est traité, & les matieres qui font d'importance, là ou le mentir eft mortel : car fouuent le Prince eft a escouter a vne fenestre qui respond fur l'auditoire, qui est faicte d'vn logis en autre : de telle forte qu'il peut ouir & voir tout ce qui se dict & faict audict auditoire, fans estre veu ne apperceu : & encor' que jamais n'y feust, on pense tousiours qu'il y soit. Luy aiant ouï le recit & auis de fa court, peu de fois y contredict, mais conferme : finon a moderer quelque rigueur, ou a respondre a vn Ambassadeur. La court leuée, & le feigneur ayant dit son aduis, la sentence est irreuocable. Lors font là quelques *Zazgilar* ou escriuains, qui enregistrent toutes les choses de la court, comme les arrests, sentences, licences, priuileges, faufs conduits, &c. Le Bassa, & la Court leuée il s'en vient, a fa maison, en vne grande falle, là ou il escoute jusque au plus pauvre homme qui se puisse presenter, & n'en laisse pas vn qui ne luy donne sentence diffinitive, ou qu'il ne luy baille vn Tesquer, ou lettre a-

Nuls Ad-  
uocats.

Rendre  
compte.

Grand' &  
imitable  
cautele du  
Prince.

Brefue  
Iustice.

Justice  
des villa-  
ges.

Les pei-  
nes en loy  
commune  
obseruées  
en Tur-  
quie.

dreçante a son juge pour renuoi, qui si hardi de faillir a juger en premiere instance. Les Cadilefquers voient ceus qui appellent communement de grief & tort de juge. Les ciuils de choses ciuiles. Les bonnes gens aus villages font ausi juges en premiere instance, venants les deus parties, & leurs tesmoigs tous ensemble : là ou se font infinies injures a cause des faus tesmoings, dont il y a beaucoup : qui a cause de la diuersité de religions & opinion, pensent que c'est bien fait de faire mal a vn homme d'une autre loy : a laquelle meschanceté les Turcs ont l'auantage, pource qu'ils sont seigneurs & premiers fauorits. Les communes peines sont la loy de mesmes, qu'on appelle *tallio*, laquelle quelque fois reprouue, quelque fois approuue Muhamed. Le faus tesmoing est puni de la peine qu'il charge, s'il est tesmoing faus, contre femme d'adultere : il a quatre vints bastonnades. Qui bat vn preuilegié, a deus cens bastonnades. Femme adultere, cent bastonnades. Celluy qui l'a accusée faus, avec ces quatre vints bastonnades, est infame. Qui tue vn autre hors colere, est tué. Qui est Muhamedicque, & v se avec Chrestien, est tué par feu ou eau, s'il y en a au lieu : le Chrestien fait Turc, ou mort. De justice commune executoire, on brusle vif a Constantinople en vn basteau trainé par chaine de fer a vn autre bateau, & mené entour la ville parmi le port : le patient couuert seulemēt de poix poudrée de soufre, & vn peu de bois, & sont quelque fois quatre ou cinq en vn, attachés au fons du bateau a la renuerse. Ils sient par le meilleur. Le meilleur marché de mort, est le pendre & decoller.

Ils

Ils empallent les brigants, fichant vn pau par le fondement, jusque a ce qu'il apparaisse sortir par quelque lieu en haut, puis dreçant le patient planté comme vn pau avec son pau, là ou souuent vit encor' trois ou quatre heures, demi jour, vn jour, sinon que par misericorde on donne quelques aspres au bourreau pour l'esgorger : car en cette mort là on dissout toute nature, sans perdre sang, ne respiration. Quelque fois on les leue haut a vn gibet a deus estages, & au second y a des crochets de fer esmolu, surquoy on les laisse choir, & attacher par ou ils rencontrent, & demourer là mort ou vif. Quelqu'uns sont estandus en crois sur vn cameau, avec vne crois de biés, puis le corps chiqueté, & aus plaies on met des mouchons de chandelle courts & ardans, jusque a ce qu'ils le consomment. Estre jeté en la mer vne pierre au col, c'est jeu. Il y a quelques autres peines pour le criminel, comme de bailler infinie multitude de coups de baston, selon le delit, & l'estime du Iuge, & aussi a l'arbitre de partie: cōme le plus proche parent d'un homme occis peut demander & auoir du Iuge celui qui aura tué son parent, & le punir ou par peine ou par argent, ou par tous deus. L'estime d'un homme est de 60 mille aspres : d'un bras ou pié ou œil perdu, ou autre partie necessaire grandement a la vie, ce qu'ils nomment demi homme, est de la moitié moins, & la reste a la proportiō. Et si quelque meurtre est faict en vn voisiné, il faut que les prochains habitans, pour l'auoir laissé tuer pres d'eus, paient chacun 25 aspres aus proches parens, ou qu'ils rendent l'homicide au Subaci, qui a charge de prendre leurs

criminels, & informer contr'eus, jusque a sentence, laquelle ne peut donner a mort, sans le Cadi & Paracadi, & par apres il va a l'execution comme ici les Preuots des mareschaus, & juges criminels. Quant est du ciuil, le Cady y donne ordre, & oiant les parties & publiquement. Publiquement il donne ordre au pris des viures par vn officier nommé Mortasi, qui prend garde aus pois, mesures & pris des choses. Il y a quelques Murtasup qui donnent ordre au pris des marchandises, & des choses portees de dehors, & en a quelque pris pour certaine quantite, tantque l'office vaut beaucoup. Il y a le *ffaremin* ou maistre des ceuures qui prend garde aus edifices tant publiques comme particulieres: generalement tout depend de la diligence desdits Cadis, hors les gents de la court, qui ont leurs chefs *Aga* & *Bassi* pour Iuges, pource que facilement les gents de lettres & de guerre ne s'accordent pas: & principalement ceus ici ne veulent pas obeir facilement a sentence de Iuge: C'est merueille comme la force & rigueur de justice croist en guerre, la ou la licēce croist: car pour desrober ou battre au village & hors le camp les fouldars en font mestier: mais en guerre, la teste y pend, ou tant de coups de baston que jamais ne porte sante. Il y a sur les champs d'autre gēs de justice qu'ils nomment *Vainod* ou *Vainodlar*, qui ont la charge toute telle que les Preuots des mareschaus ici, reste qu'a condamner, ce quils ne peuuent faire a mort, sans appeller le Cadi du lieu plus prochain, avec le Talisman & Paracadi, pour condamner a mort. *Vainod* autrement signifie vn Gouverneur de pais, atant charge du Prince

Turc: comme est aujourd'hui le Vaiuod Bagdan de Valachie. Ils ont vn magistrat venal, que nous n'auons point par deça, qui se nomme *Naip*, qui garde si quelques vns vont en adultere, ou ont garfes avecques eus, & les prend & met en prison, s'il y peut venir deuant les gents du Cadi ou Subafsi: puis le met en amende, & punit aussi ceus qui vsent des garçons d'amende de six aspres, & de femmes xx ou xxx fois plus. Chascun qui se marie doit certaine somme d'argent audit *Naip*, pour cette cause, ainsi que je croy, Quant quelque puissant homme est accusé, & par informations conuaincu de crime digne de mort, s'il faut a se rendre a la Court a la premiere assignation, on procede au jugement comme en sa presence, & contre coutumax: puis on enuoie de par le Prince vn huissier nommé *Ca-hous*, au lieu ou il est, pour present le Cadi & Sangeac du lieu, luy trancher la teste, & l'apporter au seigneur pour tesmoignage: ce qui estonne les plus grans. Pour entendre au long leur diligence de Iustice, il faudroit plus escrire que je n'ay fait: & outre comme il n'y ait par deça rien si pres de l'immortalité que les proces & mangeries qui s'y font, & me facent honte de reciter vne si grande diligence en gens proclamés meschants: ce qui les fait sans nulle doute ainsi regner, conquerir, & garder. Ie me deporteray en cet endroit d'en plus parler, & passeray a la seconde partie.



F I N.







